

**AR Pré-Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
des Rives du Haut-Allier  
N°2023-04-01**

043-200073393-20231005-2023\_04\_01-DE  
Reçu le 13/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre à 19 heures 00,  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues sous  
la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département  
de la HAUTE-LOIRE  
Arrondissement de  
BRIOUDE

Date du conseil :

**5 octobre 2023**

Nombre de Membres :

**En exercice : 85**

Présents :

**61 présents et 12 pouvoirs**

Qui ont pris part à la  
délibération :

**61 présents et 12 pouvoirs**

Date de la Convocation :

**28 septembre 2023**

**Présents :** Mmes Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Karine CROS, Agnès JEAN, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle Malfant.

**MM.** Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Lionel PAGES, Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Christian NICOUX, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Alain CUSSAC, André DORIER, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Denis GAILLARD, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Gérard TROSSET, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC

**Pouvoirs :** Mme Sandrine ROUX à M. Alain GARNIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Annie BOULARAND, Mme Magalie MISSONNIER à M. Gérard BELIN, M. Loïc TRONCHERE à M. Philippe MOLHERAT, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, Mme Sandrine PAULET à Mme Laurence CUBIZOLLES, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC, M. Jérôme SAUVANT à M. Pascal CHASSEFEYRE, M. Yves ATTARD à Mme Agnès JEAN

**Absents/Excusés :** Mmes Séverine EYNARD, Chantal FARIGOULE, Mme Nathalie BOUDOUL et Sylvie MICHEL

**MM.** Gérard GOUDARD, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Luc BRINGER, Jean-Paul FAGHEON, M. Alain FOUILLIT et Michel BRUN,

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie RAMBOURDIN

## **Objet : Validation du PV du Conseil Communautaire du 19 juin 2023**

Le Conseil Communautaire des Rives du Haut-Allier s'est réuni le lundi 19 juin 2023 à 10h00 à Chilhac pour une séance ordinaire du Conseil sur convocation de Monsieur Gérard BEAUD, Président de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier du 12 juin 2023 envoyée au domicile des Conseillers Communautaires.

Sur 85 membres en exercice :

### **53 étaient présents :**

Mmes Séverine EYNARD, Nathalie BOUDOUL, Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Florence BELLUT, Patricia BARLIER, Chantal FARIGOULE, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Magalie MISSONNIER, Jessica COUDERT, Anne-Marie BRUN, Karine CROS, Sylvie MICHEL, Agnès JEAN, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN et Michèle Malfant

**MM.** Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Alain CHATEAUNEUF, Philippe MONPLOT, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Norbert BERNARD, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Loïc TRONCHERE, Patrick FLINOIS, Gérard BELIN, André DORIER, Hervé ROMAGON, Alain GARNIER, Jean-Jacques LUDON, Denis GAILLARD, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Yves ATTARD, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC

### **16 pouvoirs ont été donné :**

Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY) à Mme Jessica COUDERT, Mme Marie-Andrée PERREY à M. Christophe BRUGEROLLES, Mme Anne-Lise JAMON à M. Jacky DELIVERT, Mme Claudine POTIN à Mme Patricia BARLIER, Mme Annie BOULARAND à M. Philippe MOLHERAT, M. Thierry ASTRUC à M. Alain CHATEAUNEUF, M. Claude GINHAC à M. Gérard BELIN, Mme Caroline SAHUC à M. Gérard BEAUD, M. Franck NOEL-BARON à Mme Agnès Jean, Mme Gisèle PABIOU à M. Jean-Pierre BOUET, Mme Eliane CHANY à M. Loïc TRONCHERE, M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, Mme Sandrine PAULET à M. Gaston CHACORNAC, Mme Pascale NOËL à Mme Magalie Missonnier, M. Michel BRUN à Mme Chantal FARIGOULE et M. Guy LAFOND à Mme Michèle Malfant

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les membres du Conseil présents et représentés.

**Mme Marie-Christine DELABRE** a assuré le rôle de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil a pu valablement délibérer.

## L'ordre du jour comprend les points suivants :

043-200070223  
Compte rendu des décisions prises par le président  
Reçu le 13/10/2023

1. PV en date du 5 avril 2023

### Administration, finances et ressources humaines

2. DM 1 budget annexe ZI des Rives du Haut-Allier
3. DM 1 budget annexe photovoltaïque pépinière
4. Clôture du budget annexe du Pole d'Artisanat d'Art de Saint-Ilpize et intégration au budget général
5. Adhésion à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) au titre de l'exercice 2023 et signature de la convention avec les services de l'Etat
6. Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité
7. Création d'emploi permanent MNS à temps complet

### Économie, développement durable et mobilités

8. Convention départementale « Boisements Gênants »
9. Cession du fonds de commerce de l'auberge de Chanteuges en crédit-bail
10. Signature d'une convention avec l'association Soleil sur les Toits pour le conseil aux communes à l'installation de photovoltaïque en toiture
11. Financement Initiative Issoire Brioude Sancy
12. Cession d'un terrain à l'entreprise BEAUREGARD sur la zone de la Tuilerie à Paulhaguet
13. Transfert terrain budget annexe Déchetterie - Zone de Lachamp à Saugues
14. Cession du bâtiment Infonet - Paulhaguet - Zone de Bellemont Sud

### Culture, communication, loisirs, sports, tourisme

15. Affectation de subventions aux organismes de droit privé et aux associations (session 1)

### Aménagements, travaux, déchets, GEMAPI, eau et assainissement

16. Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment Entreprise Electrique
17. Attribution du marché de prestation d'études sur l'audit énergétique des bâtiments communautaires
18. Attribution du marché de prestations sur l'étude de transfert de la compétence Eau et Assainissement
19. Validation de plan de financement de l'étude de transfert de compétence Eau et Assainissement

### Enfance-Jeunesse & Transports Scolaires

.../...

### Commission 3S

20. Validation du nouveau règlement de l'hébergement d'urgence
21. Validation de la nouvelle grille de critères des aides aux associations dans le champ des actions sociales et solidaires & attribution des aides 2023 (1<sup>er</sup> semestre)

*En préambule, le Président remercie le Maire de Chilhac du prêt de sa salle.*

*Il présente le projet vignes comme marqueur de territoire. Il précise que l'actualisation du projet de territoire est en cours et que le travail en commissions et en Conférence se mettra en place cet hiver.*

## Compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté de Communes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L-5211-10, Conformément à l'article L2122-23, paragraphe 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gérard BEAUD, Président de la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier, rend compte des décisions prises en application de l'article L2122-22 et pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil Communautaire par délibération N°2020-06-04 du 3 Novembre 2020,

### Décision n°64-2023 du 7 avril 2023 : Commission Enfance Jeunesse et Transports Scolaires

Il a été décidé de signer la convention de mise à disposition du minibus du Club « GROUPEMENT LANGEAC-SIAUGUES-SAUGUES » du 11 avril 2023 au 14 avril 2023, dans le cadre des activités du centre de loisirs adolescents de la CCRHA, dénommé « Escap'Ados ». Cette mise à disposition est établie à titre gratuite. Le Carburant sera à la charge de l'emprunteur.

### Décision n°65-2023 du 7 avril 2023 : Commission Enfance Jeunesse et Transports Scolaires

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition du minibus du service Enfance-Jeunesse au bénéfice du Club « GROUPEMENT LANGEAC-SIAUGUES-SAUGUES » les 9 et 10 avril 2023, dans le cadre des activités du club (tournois). Cette mise à disposition est établie à titre gratuite. Le carburant sera à la charge de l'emprunteur.

### Décision n°66-2023 du 11 avril 2023 : Commission Santé, Social et Solidarités Territoriales

Il a été décidé de signer l'avenant 2023 définissant les prestations à la charge de l'association (Les ateliers de la BRUYERE) dans le cadre de l'année en cours ; à savoir les journées d'intervention pour chacune des 24 communes éligibles ainsi que l'entretien de chemins de randonnées et de VTT.

La prestation s'élève à 27 500€ (reconduction du montant 2022).

### Décision n°67-2023 du 16 mai 2023 : Commission Enfance-Jeunesse et Transports Scolaires

Il a été décidé de signer la convention de mise à disposition mutuelle de minibus entre le Service Enfance-jeunesse de la CCRHA et le Club "GROUPEMENT LANGEAC-SIAUGUES-SAUGUES" sur l'année 2023.

Cette mise à disposition est établie à titre gratuite. Le Carburant sera à la charge des emprunteurs.

### Décision n°68-2023 du 5 juin 2023 : Commission Enfance Jeunesse et Transports Scolaires

Il a été décidé de signer une convention de financements tri-annuelle fixant les modalités de financement du dispositif Alti-pop pour des projets de jeunes. Ces conventions sont conclues pour les années 2023-2024-2025 avec la Ligue de l'enseignement de Haute-Loire et feront l'objet d'une évaluation en fin d'exercice.

## AR Prefecture

043-20007349 - 2023-1005-2023\_04\_01-DE  
Reçu le 13/10/2023

Selon les termes de la convention les montants versés seront les suivants :  
2022 : 1000 €  
2024 : 1000 €  
2025 : 1000 €

**Décision n°69-2023 du 6 juin 2023 : Commission Aménagements, travaux, déchets, GEMAPI, eau et assainissement**  
Il a été décidé de conventionner avec ECOLOGIC pour garantir la compensation financière des coûts de collecte des ASL (Articles de Sports et de Loisirs) et l'enlèvement des ASL.

Le Conseil Communautaire :

**PREND ACTE** du compte-rendu des décisions prises par le Président de la Communauté de communes au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

### LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION

2023-03-01 : Validation du PV du Conseil Communautaire du 5 avril 2023

Rapporteur : M. Gérard BEAUD

Le Conseil Communautaire des Rives du Haut-Allier s'est réuni le mercredi 5 avril 2023 à 18h30 à Langeac pour une séance ordinaire du Conseil sur convocation de Monsieur Gérard BEAUD, Président de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier du 30 mars 2023 envoyée au domicile des Conseillers Communautaires.

Sur 85 membres en exercice :

#### 68 étaient présents :

Mmes Séverine EYNARD, Nathalie BOUDOUL, Sandrine ROUX, Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Florence BELLUT, Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Claudine POTIN, Caroline SAHUC, Gisèle PABIOU, Chantal FARIGOULE, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Magalie MISSONNIER, Jessica COUDERT, Karine CROS, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN et Michèle Malfant.  
MM. Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Philippe MONPLOT (arrivé à 20h30), Mickael VACHER, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Roland DEBERLE, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Gérard GOUDARD, Christian NICOUX, Franck NOEL-BARON, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Loïc TRONCHERE, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Jean-Michel ALLIGNON, André DORIER, Jean-Michel DURAND, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, José GALAN, Denis GAILLARD, Christian CHAZELLET, Gaston CHACORNAC, Jérôme SAUVANT, Gilles RUAT, Yves ATTARD, Guy LAFOND, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Nicolas LAURENT

#### 8 pouvoirs ont été donné :

Mme Anne-Lise JAMON à M. Gérard GOUDARD, Mme Patricia BARLIER à Mme Claudine POTIN, Mme Annie BOULARAND à Mme Caroline SAHUC, M. Jean-Luc BRINGER à M. Gérard BELIN, M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, M. Joël PLANTIN à Mme Laurence CUBIZOLLES et M. Michel BRUN à Mme Chantal FARIGOULE

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les membres du Conseil présents et représentés.  
**Mme Marie-Christine DELABRE** a assuré le rôle de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil a pu valablement délibérer.

#### L'ordre du jour comprenait les points suivants :

1. PV en date du 2 mars 2023

#### Administration, finances et ressources humaines

2. Vote des taux pour la fiscalité 2023
3. Vote des taux de TEOM 2023
4. Présentation, débat et vote du budget principal 2023
5. Présentation, débat et vote du BA 2023 ZA Chambaret grand sud
6. Présentation, débat et vote du BA 2023 ZI des rives du Haut-Allier
7. Présentation, débat et vote du BA 2023 atelier relais multiple rural Villeneuve d'Allier
8. Présentation, débat et vote du BA 2023 atelier relais pôle artisanat d'art à Saint Ilpize
9. Présentation, débat et vote du BA 2023 atelier relais épicerie à Ally
10. Présentation, débat et vote du BA 2023 MARPA à Lavoûte-Chilhac
11. Présentation, débat et vote du BA 2023 ZAE Lachamp Saugues
12. Présentation, débat et vote du BA 2023 Ordures ménagères Pays de Saugues
13. Présentation, débat et vote du BA 2023 Auberge du Pays de Chanteuges
14. Présentation, débat et vote du BA 2023 photovoltaïque pépinière Chanteuges
15. Présentation, débat et vote du BA 2023 SCI BASE CAMP
16. Présentation, débat et vote du BA 2023 centrale hydroélectrique Chanteuges
17. Versement d'une avance remboursable du budget général vers le budget annexe de la microcentrale de Chanteuges
18. Demande de subvention Région - Centre aqualudique
19. Demande de subvention Région - ZI Les rives du Haut-Allier

**22. Inventaire des zones industrielles**

**23. Cession d'un terrain agricole LEBRAT zone de Lachamp à Saugues**

**24. Convention avec le Département - Aide à l'immobilier d'entreprises  
Aménagements, travaux, déchets, GEMAPI, eau et assainissement**

**25. Aquadôme : résiliation et attribution lot 13**

**26. Aquadôme : validation des avenants**

**27. Déchetterie Saugues : validation des avenants**

**28. Bâtiment insertion : validation des avenants**

**Culture, communication, loisirs, sports, tourisme**

**29. Signature CPO Envolante dans le cadre d'une résidence artistique départementale**

**30. Convention de fonctionnement Halle des sports Pierre Chany à Langeac**

**Enfance-Jeunesse & Transports Scolaires**

**31. Aide financière au bénéfice des familles dans le cadre de séjours de vacances**

**Culture, communication, loisirs, sports, tourisme**

/

Commission 3S

/

**2023-02-01 : Validation du PV du Conseil Communautaire du 2 mars 2023**

Rapporteur : M. Gérard BEAUD

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal en date du 2 mars 2023.

Cette délibération a été votée à 68 pour, 1 contre (M. Jérôme SAUVANT), 4 abstentions (Mme Séverine EYNARD, MM. Mickaël VACHER, Christian NICOUX et Jean-Marc CUBIZOLLES) et 2 n'ont pas pris part au vote (MM. José GALAN et Gilles RUAT).

**2023-02-02 : Vote des taux pour la fiscalité 2023**

Rapporteur : M. Jean-Michel DURAND

Vu l'arrêté préfectoral N°DIPPAL/B3/2016/256 en date du 27 décembre 2016, portant statuts de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier, conformément à l'article L.5211-51 du CGCT

Vu l'état fiscal n°1259 FPU transmis par les services de l'Etat le 15 mars 2023,

Vu le DOB 2023 présenté au conseil communautaire du 02 Mars 2023

Vu la commission des finances en date du 28 mars 2023,

Vu la décision du bureau en date du 29 mars 2023,

Le Président rappelle aux membres du conseil que la Communauté de Communes a opté en 2017 pour le régime de droit commun avec un lissage de taux des impôts ménage (TF, FFNB) et entreprise (CFE) sur une période de 12 ans.

Il précise que le taux de la TH est gelé depuis 2019 (10.30 %) dans le cadre de la réforme de la TH, et ce jusqu'en 2022.

Aujourd'hui, il convient de voter le taux de la TH sur les résidences secondaires.

Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires 2023 présenté lors du conseil communautaire du 02 Mars 2023, il n'a pas été envisagé de procéder à une augmentation des taux de fiscalité locale pour 2023.

Aussi, le Président propose les taux 2023 suivants :

- Taxe foncière (TF) : 2.62%
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 16.16 %
- Taxe d'Habitation (TH) : 10.30%
- cotisation foncière des Entreprises (CFE) : 26.50 %

Après débat et sur proposition du Président, le Conseil communautaire :

- **ADOpte** pour l'année 2023 les taux suivants :

- Taxe Foncière (TF) : 2,62%
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 16.16 %
- Taxe d'Habitation (TH) : 10.30%
- Cotisation foncière des Entreprises (CFE) : 26.50 %

Cette délibération a été votée à 73 pour et 2 n'ont pas pris part au vote (MM. Jean-Louis PORTAL et José GALAN).

**2023-02-03 : Vote des taux de TEOM pour 2023**

Rapporteur : M. Jean-Michel DURAND

Vu l'arrêté préfectoral N°DIPPAL/B3/2016/256 en date du 27 décembre 2016, portant statuts de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier, conformément à l'article L.5211-51 du CGCT,

Vu l'état fiscal n°1259 TEOM transmis par les services de l'Etat,

Vu la compétence communautaire d'élimination et de valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés,

Vu l'état récapitulatif de la participation communautaire établi par le SICTOM Issoire/Brioude au titre de 2023,

Vu l'état de l'acte de participation communautaire établi par le SICTOM des Monts du Forez au titre de

2023  
043-200073393-20231005-2023\_04\_01-DE  
Reçu le 13/10/2023

Le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de Communes des Rives du Haut-Atelier doit voter les taux différenciés de TEOM pour le secteur géographique dont les communes sont collectées par le SICTOM Issoire/Brioude et pour le secteur géographique dont les communes sont collectées par le SICTOM Des Monts du Forez.

Pour 2023, le produit appelé par le SICTOM Issoire/Brioude pour assurer la collecte et le traitement des ordures ménagères du secteur géographique concerné par le SICTOM Issoire/Brioude est de 1843 734€. Le taux moyen sera pour 2023 sera de 11.49%.

Pour 2023, le produit appelé par le SICTOM des Monts du Forez pour assurer la collecte et le traitement des ordures ménagères du secteur géographique concerné par le SICTOM des Monts du Forez est de 103 692.58€. Le taux moyen sera pour 2023 de 16.38%.

*Le Président a demandé au Vice-Président du SICTOM M. Alain Garnier d'apporter des précisions quant au budget du SICTOM et aux augmentations liées aux énergies, notamment par rapport aux modifications des tournées des collectes.*

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil :

- **VOTE** les taux de la TEOM pour 2023 comme suit :
- Pour les communes adhérentes au SICTOM Issoire/Brioude un taux unique de 11.49%
- Pour les communes adhérentes au SICTOM des Monts du Forez un taux unique de 16.38%

Cette délibération a été voté à 65 pour, 3 contre (MM. Nicolas VIGIER et Robert BESSE et Mme Karine CROS), 5 abstentions (MM. Maurice Lac, Jean-Pierre BOUET, Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER et Yves ATTARD) et 2 n'ont pas pris part au vote (M. Jean-François BLANC et Mme Magalie MISSONNIER).

#### **2023-02-04 : Présentation, débat et vote du Budget Principal 2023**

Rapporteur : M. Jean-Michel DURAND

Section en fonctionnement dépenses : 15 449 039,29 €

- Charges à caractère général : 5 450 234,67 €
- Charges de personnel : 2 785 500,00 €
- Atténuations de produits : 2 786 372,00 €
- Opérations d'ordre : 787 219,26 €
- Autres charges de gestion : 3 509 467,42 €
- Charges financières : 129 245,94€
- Charges exceptionnelles : 1 000,00€
- Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles : 0,00€

Section en fonctionnement recettes : 15 449 039,29 €

- Résultat de fonctionnement reporté : 2 431 000,85€
- Atténuation de charges : 570 000,00€
- Opération ordre entre section : 79 520,44€
- Produits des services : 477 400,00€
- Impôts et taxes : 3 201 930,00 €
- Fiscalité locale : 5 195 247 €
- Dotations, subventions et participations : 3 080 941,00€
- Autres produits de gestion courantes : 413 000,00€

Section en investissement dépenses : 13 050 420,51 €

- Opération d'ordre transfert entre section : 79 520,44€
- Opérations patrimoniales : 100 000 €
- Subventions d'investissements : 22 415,32 €
- Emprunt et dettes : 321 000,00 €
- Immobilisations incorporelles : 224 635,00 €
- Subventions d'équipement versées : 256 000,00 €
- Immobilisations corporelles : 1 311 030,00€
- Immobilisation en cours : 10 023 569,75€
- Autres immobilisations financières : 712 250,00€

Section en investissement recettes : 13 050 420,51 €

- Excédent antérieur reporté : 4 699 832,53€
- Opération d'ordre transfert entre section : 787 219,26 €
- Opérations patrimoniales : 100 000,00€
- Dotations, fonds divers : 1 754 171,59 €
- Subventions d'investissement : 5 687 874,00 €
- Autres immobilisations financières : 21 323,13 €

Cette délibération a été adoptée à 60 pour, 8 contre (Mmes Sandrine ROUX, Chantal FARIGOULE et son pouvoir M. Michel BRUN et MM. Jean-Pierre BOUET, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Jérôme SAUVANT et Jean-Marc CUBIZOLLES) et 7 abstentions (MM. Franck NOEL-BARON, Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER et Yves ATTARD et Mmes Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI et Karine CROS).

#### **2023-02-05 : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2023 ZAE Chambaret Grand Sud**

Rapporteur : M. Jean-Michel DURAND

AR. Préfecture  
Section en fonctionnement dépenses : 454 704,48€  
Section en fonctionnement recettes : 454 704,48€  
Section en investissement dépenses : 367 481,16€  
Section en investissement recettes : 367 481,16€

043-200073393-20231005-2023\_04\_01-DE  
Reçu le 13/07/2023

Cette délibération a été adoptée à 70 pour, 3 abstentions (Mme Chantal FARIGOULE et son pouvoir M. Michel BRUN et M. Alain GARNIER) et 2 n'ont pas pris part au vote (MM. Alain TAVENARD-DEPHIX et Gaston CHACORNAC).

**2023-02-06 : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2023 ZI des Rives du Haut Allier (Mazeyrat-d'Allier-Saint-Georges-d'Aurac)**

Rapporteur : M. Jean-Michel DURAND

Section en fonctionnement dépenses : 929 673,09 €  
Section en fonctionnement recettes : 929 673,09 €  
Section en investissement dépenses : 998 109,09 €  
Section en investissement recettes : 1 833 672,27 €

Cette délibération a été adoptée à 69 pour, 1 contre (M. Jérôme SAUVANT) et 5 n'ont pas pris part au vote (MM. Mickael VACHER, Bernard CUBIZOLLES, Claude GINHAC, Gérard BELIN et son pouvoir Jean-Luc BRINGER).

**2023-02-07 : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2023 Multiple Rural de Villeneuve d'Allier**

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Section en fonctionnement dépenses : 20 456,19 €  
Section en fonctionnement recettes : 20 456,19€  
Section en investissement dépenses : 48 715,37 €  
Section en investissement recettes : 48 715,37 €

Cette délibération a été adoptée à 66 pour, 1 contre (Mme Magalie MISSONNIER) et 8 abstentions (MM. Jean-Pierre BOUET, Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER, Denis GAILLARD, Christian CHAZELLET, Yves ATTARD et Mmes Lydie BERTONI et Karine CROS).

**2023-02-08 : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2023 Pôle d'Artisanat d'Art à Saint-Ilpize**

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Section en fonctionnement dépenses : 620,00 €  
Section en fonctionnement recettes : 691,50 €  
Section en investissement dépenses : / €  
Section en investissement recettes : / €

Cette délibération a été votée à 72 pour, 1 contre (M. Christian CHAZELLET) et 2 n'ont pas pris part au vote (M. Alain GARNIER et Mme Nathalie RAMBOURDIN)

**2023-02-09 : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2023 Boulangerie d'Ally**

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Section en fonctionnement dépenses : 18 272,81 €  
Section en fonctionnement recettes : 18 272,81 €  
Section en investissement dépenses : 13 696,22 €  
Section en investissement recettes : 13 696,22 €

Cette délibération a été adoptée à 63 pour, 3 abstentions (Mme Karine CROS et MM. Denis GAILLARD et Yves ATTARD), 9 n'ont pas pris part au vote (Mmes Nathalie BOUDOUL, Lydie BERTONI, Pascale NOEL et MM. Bernard CUBIZOLLES, Franck NOEL BARON, Gérard BELIN et son pouvoir Jean-Luc BRINGER, Michel BRUN (pouvoir donné à Chantal FARIGOULE) et Jean-Marc CUBIZOLLES).

**2023-02-10 : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2023 MARPA de Lavoûte-Chilhac**

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Section en fonctionnement dépenses : 131 746,26 €  
Section en fonctionnement recettes : 131 746,26 €  
Section en investissement dépenses : 71 818,15€  
Section en investissement recettes : 71 818,15 €

Mme Noël a demandé si la subvention avait été versée au budget annexe pour équilibrer. Il a été répondu que la subvention n'a pas été versée en attendant le report des loyers sur le budget 2025.

Cette délibération a été adoptée par 64 pour, 3 contre (Mmes Sandrine ROUX et Magalie MISSONNIER et M. Yves ATTARD), 6 abstentions (Mme Chantal FARIGOULE et son pouvoir M. Michel BRUN, MM. Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER, Alain GARNIER, Christian CHAZELLET) et 2 n'ont pas pris part au vote (Mme Martine PAYS et M. Jérôme SAUVANT)

**2023-02-11 : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2023 ZAE Lachamp à Saugues**

**AP. Préfecture**

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

043-20007 Section en fonctionnement dépenses : 336 826,11 €

Reçu le 17/07/2023 Section en fonctionnement recettes : 336 826,11 €

Section en investissement dépenses : 567 955,48 €

Section en investissement recettes : 567 955,48 €

Cette délibération a été adoptée à 62 pour, 1 contre (Mme Sandrine ROUX), 9 abstentions (Mmes Gisèle RASPAIL (CRONCE), Lydie BERTONI, Karine CROS, MM. Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER, Alain GARNIER, Denis GAILLARD, Yves ATTARD et Jean-Marc CUBIZOLLES et 3 n'ont pas pris part au vote (MM. Pascal CHASSEFEYRE, Roland DEBERLE et Mme Michèle Malfant).

**2023-02-12 : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2023 Ordures Ménagères Pays de Saugues**

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Section en fonctionnement dépenses : 742 978,19 €

Section en fonctionnement recettes : 742 978,19 €

Section en investissement dépenses : 575 715,46 €

Section en investissement recettes : 821 511,98 €

Cette délibération a été adoptée à 62 pour, 1 contre (M. Franck NOEL-BARON), 8 abstentions (Mmes Gisèle RASPAIL (CRONCE), Chantal FARIGOLE et son pouvoir M. Michel BRUN et Lydie BERTONI, MM. Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER, Alain GARNIER et Yves ATTARD) et 4 n'ont pas pris part au vote (MM. René SOULIER et Gérard BELIN et son pouvoir Jean-Luc BRINGER, Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY).

**2023-02-13 : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2023 Auberge de Pays de Chanteuges**

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Section en fonctionnement dépenses : 254 867,27 €

Section en fonctionnement recettes : 254 867,27 €

Section en investissement dépenses : 121 100,75 €

Section en investissement recettes : 121 100,75 €

Mme Sandrine Roux a demandé si le fond de l'auberge serait acheté par les gérants. Il est répondu que le fond sera acheté à hauteur de 20 700€ dans le cadre d'un crédit-bail.

Cette délibération a été adoptée à 64 pour, 1 contre (M. Gilles RUAT), 7 abstentions (MM. Thierry ASTRUC, Jean-François BLANC, Serge ROCHER (pouvoir donné à Gilles RUAT), Daniel JOURDE, Yves ATTARD et Jean-Marc CUBIZOLLES, Mme Karine CROS) et 3 n'ont pas pris part au vote (Mme Nathalie BOUDOUL, MM. Gérard BELIN et son pouvoir Jean-Luc BRINGER).

**2023-02-14 : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2023 Photovoltaïque Pépinière de Chanteuges**

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Section en fonctionnement dépenses : 13 419,03 €

Section en fonctionnement recettes : 40 317,57 €

Section en investissement dépenses : 8 993,19 €

Section en investissement recettes : 20 675,92 €

Cette délibération a été adoptée à 73 pour, 1 contre (Mme Lydie BERTONI) et 1 n'a pas pris part au vote (Mme Claudine POTIN).

**2023-02-15 : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2023 SCI Base Camp**

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Section en fonctionnement dépenses : 19 769,60 €

Section en fonctionnement recettes : 19 769,60 €

Section en investissement dépenses : 12 740,76 €

Section en investissement recettes : 14 995,74 €

Cette délibération a été adoptée à 62 pour, 5 contre (MM. Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER, Alain GARNIER, Jérôme SAUVANT et Yves ATTARD), 2 abstentions (Mme Karine CROS et M. Jean-Marc CUBIZOLLES) et 6 n'ont pas pris part au vote (Mme Lydie BERTONI, MM. Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Franck NOEL-BARON, Jean-Pierre BOUET et Jean-Michel ALLIGNON).

**2023-02-16 : Présentation, débat et vote du Budget Annexe 2023 Centrale Hydroélectrique de Chanteuges**

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Après avoir motivé sa demande, Mme Sandrine ROUX a demandé que cette délibération soit votée au scrutin secret. 25 conseillers sur 67 présents se sont prononcés en faveur du vote à bulletin secret.

Cette délibération a donc été votée au scrutin secret.

Section en fonctionnement dépenses : 13 090,51 €

Section en fonctionnement recettes : 13 090,51 €

Section en investissement dépenses : 712 248,36 €

Section en investissement recettes : 712 250,00€

Cette délibération a été adoptée à 39 pour, 20 contre, 13 abstentions et 3 n'ont pas pris part au vote.

**2023-02-17 : Versement d'une avance remboursable du budget général vers le budget annexe de la microcentrale de Chanteuges**

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

## AR Prefecture

043-20007393-20231005-2023\_04\_04-DE  
Reçu le 19/10/2023

Le Président explique qu'afin de permettre l'équilibre du budget annexe 2023 de la microcentrale de Chanteuges, il prévoit une avance remboursable du budget général. Le versement de cette avance sera imputé tel que suit :

- Budget annexe recettes au chapitre 16, article 168751 d'un montant de 712 250 €
- Budget général : dépenses au chapitre 27, article 27638 d'un montant de 712 250 €

Le remboursement s'effectuera progressivement sur les exercices suivants selon l'échéancier suivant :

- 2024 à 2045 : 31 377 € par an (soit un total de 690 294 € sur la période)(cf tableau)
- 2046 : 21 956€ par an

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le versement d'une avance remboursable d'un montant de 712 250 € du budget général vers le budget annexe de la microcentrale de Chanteuges.
- **AUTORISE** le versement de cette avance sur l'exercice 2023 selon les écritures mentionnées ci-dessus.
- **AUTORISE** les modalités de remboursement de l'avance telles que décrites ci-dessus.

Cette délibération a été adoptée à 43 pour, 17 contre (Mmes Nathalie BOUDOUL, Sandrine ROUX, Gisèle PABIOU, Chantal FARIGOULE, Lydie BERTONI et Karine CROS et MM. Christophe BRUGEROLLE, Franck NOEL BARON, Jean-Pierre BOUET, Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Christian CHAZELLET, Jérôme SAUVANT, Yves ATTARD et Jean-Marc CUBIZOLLES), 13 abstentions (MM. Didier HANSMETZGER et son pouvoir Anne-Marie BRUN, Roland DEBERLE, Bernard CUBIZOLLES, Nicolas VIGIER, Jean-Michel ALLIGNON et Robert BESSE et Mmes Martine PAYS, Eliane CHANY, Magalie MISSONNIER, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES et son pouvoir Joël PLANTIN) et 2 n'ont pas pris part au vote (MM. Maurice LAC et Michel BRUN (pouvoir donné à Mme Chantal FARIGOULE)).

### 2023-02-18 : Demande de subvention Région - Centre aqualudique

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Vu la délibération 2015-01-20 du 27 février 2015 relative à l'inscription du centre aqualudique au contrat auvergne+,  
Vu la délibération 2015-05-09 du 3 juillet 2015 relative au plan de financement du centre aqualudique,  
Vu la compétence communautaire construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,  
Vu le compte rendu de la commission urbanisme et aménagement du 14 mars 2017 relatif au travail engagé sur la piscine par l'ancienne communauté de communes du Langeadois,  
Vu la présentation par le cabinet Octant sur des scénarii d'espace aquatiques lors du conseil communautaire du 10 novembre 2017 à Chilhac,  
Vu la présentation de tableaux comparatifs d'investissements et de fonctionnements d'espaces aqualudiques lors du comité des maires du 28 mars 2018 à Saugues,  
Vu l'avis du comité des maires sur la rénovation de la piscine tournesol lors du comité des maires du 16 mai 2018 à Langeac,  
Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement sur la réhabilitation de la piscine tournesol du 5 juin 2018,  
Vu l'avis du comité des maires sur le financement du déficit de fonctionnement du futur espace aqualudique du 17 octobre 2018 à Paulhaguet,  
Vu la délibération n° 2018-7-31 du 10 juillet 2018 relative au lancement et engagement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de centre aqualudique,  
Vu la délibération n° 2018-11-50 du 27 novembre 2018 relative à l'autorisation du lancement d'une maîtrise d'œuvre en procédure concurrentielle avec négociation pour le projet de réhabilitation de la piscine tournesol en espace aqualudique à Langeac,  
Vu la délibération n° 2019-01-10 du 12 mars 2019 relative à la validation du plan de financement du Centre aqualudique à Langeac,  
Vu la délibération n° 2019-03-18 du 4 juin 2019 relative au lancement d'une nouvelle procédure concurrentielle avec négociation pour le projet de réhabilitation de la piscine tournesol en centre aqualudique dans le cas d'une résiliation du marché de maîtrise d'œuvre du projet de centre aqualudique en cours,  
Vu la délibération n° 2019-04-1 du 24 septembre 2019 relative à la validation du choix d'une nouvelle maîtrise d'œuvre pour le projet de centre aqualudique,  
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres le 5 septembre 2019,  
Vu la délibération n° 2019-05-1 du 24 septembre 2019 relative à la validation du choix du prestataire pour la mission d'Ordonnancement, Pilotage et de Coordination (OPC) pour le projet du centre aqualudique à Langeac.  
Vu la délibération n° 2019-06-19 du 22 novembre 2019 relative à la validation de l'APS et du plan de financement du projet du centre aqua ludique à Langeac  
Vu la délibération n° 2019-06-20 du 22 novembre 2019 relative à la cession à la CCRHA de la piscine municipale de Langeac et du terrain nécessaire au projet de centre aqualudique  
Vu la délibération n° 2020-01-63 du 28 février 2020 approuvant l'APD du centre aqua ludique  
Vu la délibération n° 2020-07-26 du 15 décembre 2020 relative à la demande de DETR 2021 pour le Centre aqualudique  
Vu le choix de la commission d'Appel d'Offres du 12 juillet 2021  
Vu la délibération n° 2021-05-05 du 20 juillet 2021 relative à l'attribution partielle du marché de travaux du Centre aqualudique : L'AQUADOME  
Vu le choix de la commission d'Appel d'Offres du 5 octobre 2021,  
Vu la délibération N°2021-06-13 du 12 octobre 2021 relative à l'attribution du marché de travaux du Centre aqualudique : L'AQUADOME  
Vu la délibération N°2021-07-32 du 16 décembre 2021 relative à la demande de fonds Leader sur équipements Sauna, Hammam et toboggan du Centre aqualudique : L'AQUADOME  
Vu la délibération N°2022-04-16 du 30 juin 2022 relative à la demande de validation des avenants 1 aux travaux et affermissement des options

043-200073393-2023-1005-2023-04-01-DE  
Reçu le 13/10/2023

## AR - Préfecture

Vu la délibération N° 2022-06-21 du 15 décembre 2022 relative à la validation des avenants 1, 2 et 3 aux travaux et affermissement des options pour le centre aqualudique à Langeac

Vu la délibération N° 2022-06-22 du 15 décembre 2022 relative à la signature d'une convention d'imprévision sur le contrat de travaux du lot 3 : gros œuvre concernant le marché de travaux du centre aqualudique à Langeac

Vu la délibération N° 2022-06-18 du 15 décembre 2022 relative à la création d'un poste (emploi permanent) de chef de bassin de l'Aquadôme à temps complet

Vu la délibération N° 2022-06-19 du 15 décembre 2022 relative à la création d'un poste (emploi permanent) de technicien de l'Aquadôme à temps complet

Le Président rappelle à l'assemblée la demande de subvention à la Région pour le centre aqualudique.

Il rappelle que la 1<sup>ère</sup> part de la subvention a déjà été attribuée.

Il convient aujourd'hui de valider la demande de la deuxième partie de la subvention Région.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses en euros HT	Recettes			
			%	
Travaux	3 591 784 €	Région 2023	1 500 000 €	41,76%
		Etat	433 360 €	12,07%
		Département	507 150 €	14,12%
		ANS	338 100 €	9,41%
		Autofinancement	813 174 €	22,64%
<b>TOTAL HT</b>	<b>3 591 784 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>3 591 784 €</b>	<b>100,00%</b>

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire :

- **VALIDE** le projet présenté,
- **VALIDE** le plan de financement proposé,
- **VALIDE** la demande de subventions telle que présentée,
- **AUTORISE** M. Le Président à signer cette demande et à faire toutes les démarches utiles à l'aboutissement de ce dossier.

Cette délibération a été adoptée à 62 pour, 2 contre (MM. Alain GARNIER et Jérôme SAUVANT), 4 abstentions (MM. Anne-Marie BRUN (pouvoir donné à M. Didier HANSMETZGER), Laurence CUBIZOLLES et son pouvoir Joël PLANTIN et M. Christian CHAZELLET) et 7 n'ont pas pris part au vote (Mmes Nathalie BOUDOUL, Chantal FARIGOULE et son pouvoir M. Michel BRUN, MM. Gérard BELIN et son pouvoir Jean-Luc BRINGER, José GALAN et Jean-Marc CUBIZOLLES).

### 2023-02-19 : Demande de subvention région - ZI Les Rives du Haut-Allier (Mazeyrat-d'Allier-Saint-Georges-d'Aurac)

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Vu la compétence communautaire dans le développement économique,

Vu la délibération 2018-11-09 du 27.11.2018 relative à la validation d'un plan de financement.

Vu la délibération 2019-02-86 du 12.04.2019 relative à la validation d'un plan de financement.

Vu la délibération 2019-05-34 du 24 septembre 2019 relative à l'autorisation pour la consultation et l'engagement d'un marché de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération N°2019-07-15 du 17 décembre 2019 relative à l'autorisation de l'emprise territoriale, à l'acquisition de l'ensemble des terrains et à engager la procédure de DUP,

Vu la délibération N°2021-02-49 du 30 mars 2021 relative à l'approbation de l'enquête parcellaire et de la DUP pour l'ensemble des propriétaires,

Vu le dossier de demande de subvention DETR/DSIL 2022,

Vu le projet de ZI Mazeyrat-d'Allier-Saint-Georges-d'Aurac,

Vu la délibération N° 2021-07-30 concernant la demande de DETR/DSIL 2022

Vu la délibération N° 2022-06.17 du 26 décembre 2022,

Le Président rappelle l'objectif principal du projet de la ZI rives du Haut-Allier (Mazeyrat-d'Allier-Saint-Georges-d'Aurac) qui est de pouvoir proposer des terrains à vendre aux entreprises qui souhaiteraient s'installer et ainsi développer des projets.

En effet, la Communauté de communes des rives du Haut-Allier est un territoire fragilisé où les risques suivants ont été identifiés :

- Risque démographique lié au vieillissement et à la diminution de population,
- Risque structurel de déséquilibre entre les territoires
- Risque économique de dépendance vis-à-vis de décisions extérieures au territoire

Les fragilités du territoire sont les suivantes :

- Le territoire est relativement éloigné de l'A75 et des principaux pôles économiques de la Région. Seul l'axe structurant la RN 102 permet de relier Langeac au Puy en Velay en 45 minutes et Langeac à Issoire en 50 minutes.
- Le territoire est placé entre 2 des 3 principaux pôles économiques du département Brioude et Le Puy, pôles qui ont eu ces dernières années, contrairement au territoire communautaire, une politique active en matière d'accueil d'entreprises.
- Le territoire est saturé depuis de nombreuses années : devant la pénurie de terrains à construire pour accueillir de nouvelles activités, les élus ont souhaité créer une nouvelle offre sur les communes de Mazeyrat d'Allier-Saint-Georges-d'Aurac.
- Les liaisons routières entre Langeac sont qualifiées de peu confortables.



Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier et la demande de foncier industriel est importante notamment par des entreprises endogènes. L'axe N102 qui relie Saint-Eugénie de Villeneuve à l'est, à La Chomette à l'ouest constitue la seule voie de désenclavement du territoire de la communauté de communes et les 10 000 véhicules/jour offre une belle visibilité à l'ancien site Céramique de Haute-Loire.

La Communauté de communes souhaite diviser le site avec notamment pour objectif :

- La mise à disposition des locaux principaux à une ou plusieurs entreprises
- Mettre en location une partie des hangars notamment à des entreprises ayant un besoin en stockage
- Procéder au désamiantage du toit et à l'installation d'une centrale solaire en toiture
- Céder la partie Est du site pour l'accueil d'un projet économique

Pour cela, plusieurs travaux doivent être réalisés et plus particulièrement :

- Mise en place d'une barrière pour la séparation du site en deux parties
- Désamiantage d'une partie des toitures
- Travaux de terrassement du site

#### PLANNING PREVISIONNEL :

Début 2023 : Début des travaux

Septembre 2023 : Fin des travaux

Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES en € HT		RECETTES EN € HT	
Acquisition + travaux	950 000€	ETAT DSIL 2023	460 000€
		Région 2023	300 000€
		Autofinancement CCRHA	190 000€
TOTAL HT	950 000€		950 000€

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le conseil communautaire :

- **VALIDE** le projet présenté,
- **VALIDE** le plan de financement présenté,
- **VALIDE** la demande de subvention telle que présentée,
- **AUTORISE** M. Le Président à signer cette demande et à faire toutes les démarches utiles à l'aboutissement de ce dossier.

La délibération a été adoptée à 65 pour, 2 contre (Mme Sandrine ROUX et M. Alain GARNIER), 7 abstentions (Mme Chantal FARIGOULE et son pouvoir M. Michel BRUN et Karine CROS et MM. Daniel JOURDE, Christian CHAZELLET, Yves ATTARD et Jean-Marc CUBIZOLLES) et 2 n'ont pas pris part au vote (M. Claude GINHAC et Mme Martine PAYS).

#### 2023-02-21 : Modification des représentants à l'organe délibérant du Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut Allier (SMAT)

Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L-5211-6 et L-2122-25,

Vu les statuts du SMAT du Haut-Allier et notamment son article 9,

Considérant que l'élection définitive appartient au Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier,

Vu la délibération du 9 mars 2023 de la Commune de Villeneuve d'Allier,

Considérant que le choix du conseil municipal peut porter sur tout citoyen remplissant les conditions requises pour être conseiller municipal ;

Le Président précise que, sur proposition des Communes, la Communauté de communes des rives du Haut-Allier doit élire un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune pour siéger au sein de l'organe délibérant du SMAT du Haut-Allier.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **ACCEPTE** les modifications
- **DIT** que les délégués Communautaires au SMAT du Haut-Allier se définissent comme suit :

COMMUNE	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
ALLY	Lidia ADMIRAL	Michèle MORIN
ARLET	Chantal TRON	Stéphane RAVERDY
AUBAZAT	Stéphane PLET	Marie-Christine GUITTAT
AUVERS	Sylviane MONNIER	René SOULIER
BERBEZIT	Sébastien DENIS	Marie-Christine CHALOT
BLASSAC	Stéphane GUITTARD	Iscia TRIPARD
CERZAT	Olivier VERDIER	Annie BEAUNE
CHANAILEILLES	Gérard ROUSSET	Christiane VAUSSELIN
CHANTEUGES	Véronique LEBRETON	Julien VIZADE
HAZELLES	Dominique SERVANT	Josiane BOYER
CHARRAIX	Christian PEYRELIER	Annie DURSAP

## AR Prefecture

043-200073393-20231005-2023\_04\_01-DE  
Reçu le 13/10/2023

CHASSANGES	Aurélie MERLINO	Jean-Pierre MARTIAL
CHASTEL	Sébastien CHOPART	Jean-Michel LACROIX
CHAVANCIAC-LAFAYETTE	Maurice LAC	Michel GARNIER
CHILHAC	Pierre-Jean GALLET	Gautier LAJOINIE
COLLAT	Emilie TRESS	Marie-Christine DELABRE
COUTEUGES	Alain BESSON	Jean-Marie MEYNIER
CRONCE	Delphine REGNIER	Valérie COUDERT
CUBELLES	Jean-Pierre MARIE	Olivier FAUDIN
DESGES	Pascal VISSAC	Jean-Paul BISCARRAT
DOMEYRAT	Christophe BRUGEROLLE	Laurent CHAUCHON
ESPLANTAS / VAZEILLES	Daniel CARLET	Sonia CHARDON
FERRUSSAC	Annie BERTHET	Nathalie VIZADE
GREZES	Noël COSTON	Jean-Marc CUBIZOLLES
JAX	Jean-François BLANC	Marie SEGONNE
JOSAT	Mickaël BARRY	Mickaël BELLUT
LA BESSEYRE-SAINT-MARY	Jean-Marc PAGES	Jean PASCAL
LA CHOMETTE	Marie-Andrée PERREY	Florence CHATEAUNEUF
LANGÉAC	Gérard BEAUD	Mathieu FLANDIN
LAVOUTE- CHILHAC	Christian DAUPHIN	Hélène VUARIN
MAZERAT-AUROUZE	Stéphanie RIAS	Lydie BERTONI
MAZEYRAT-D'ALLIER	Philippe MOLHERAT	Loïc TRONCHERE
MERCOEUR	Dominique VALLON	Gilles CHAUME
MONTCLARD	Danielle BAUDIN	Thierry FOUILLOUX
PAULHAGUET	Jacques FACY	Hubert DE VERNEUIL
PEBRAC	Clélie TRIPARD	Marie JOLIVET
PINOLS	Annie BAYOL	Mireille CROZEMARIE
PRADES	André DORIER	Monique BENOIST
SALZUIT	Noël ITIER	Bernard BON
SAUGUES	Gaston CHACORNAC	Jérôme SAUVANT
SAINT-ARCONS-D'ALLIER	François VEDRINE	Jean-Michel DURAND
SAINT-AUSTREMOINE	François-Xavier LAMBERT	Gilbert DELIVERT
SAINT-BERAIN	Valérie ROCHE	Admed MEHDEB
SAINT-CIRGUES	Corinne MOURONVAL	Lise DEPIEDS
SAINT-DIDIER-SUR-DOULON	Michel SALLE	Catherine POUGHON
SAINTE-EUGENIE-DE-VILLENEUVE	Sébastien GERENTON	Joffrey LOREAUX
SAINT-GEORGES-D'AURAC	Alain GARNIER	Christine PEGHAIRE
SAINT-JULIEN-DES-CHAZES	Alain MERLE	Brigitte LESPINASSE
SAINT-PAL-DE-SENOUIRE	Gilles VESSAYRE	Claude TISSEUR
SAINT-PREJET-ARMANDON	Paul-Georges LACROIX GILLES	BONY Alain
SAINT-PRIVAT-DU-DRAGON	Agnès JEAN	Michèle MÖSELER
SAINTE-MARGUERITE	Thierry GARNIER	Jean-Jacques LUDON
SIAUGUES-SAINTE-MARIE	André RICHARD	Gilles RUAT
TAILHAC	Sandrine BRUSTEL	Hélène SABATIER
THORAS	Marie-Claude COUFORT	Yvan CELLIER
VALS-LE-CHASTEL	Alice CUBIZOLLES	Régis DUHAMEL
VARENNES-SAINT-HONORAT	Robert BESSE	Bernard COUDERT
VENTEUGES	Philippe LAPLACE	Joëlle CUBIZOLLES
VILLENEUVE-D'ALLIER	Marcel FOURNIER	Jérôme FLANDIN
VISSAC-AUTEYRAC	Pascale BLAUGY	Cédric COMTE

La délibération a été adoptée à 72 pour, 1 abstention (M. Jean-Pierre BOUET) et 3 n'ont pas pris part au vote (MM. Alain BESSON, Thierry ASTRUC, Serge ROCHER (pouvoir donné à Gilles RUAT)).

### 2023-02-22 : Inventaire des Zones d'Activités – Loi climat et résilience

Rapporteur : M. Philippe MOLHERAT

Vu la compétence de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier en matière de développement économique,

Vu le bureau communautaire du 30/11/2022,

En vertu de la loi climat et résilience du 21 août 2021, la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier doit réaliser un inventaire des zones situées sur le territoire sur lequel elle exerce cette compétence (art. L. 318-8-2, code de l'urbanisme). La liste des zones du territoire est la suivante :

- Zone de LE GRAY à Saugues à destination artisanale et industrielle
- Zone de LACHAMPS à Saugues à destination artisanale et industrielle
- Zone de PECHAMP à Saugues à destination artisanale
- Zone LE MARCET à Salzuit à destination artisanale et industrielle
- Zone LA TUILERIE à Couteuges à destination industrielle
- Zone de la CHAUMASSE à Paulhaguet à destination artisanale
- Zone de BELLEMONT à Paulhaguet à destination commerciale
- Zone de la RIBEYRE à Lavoûte-Chilhac à destination artisanale ou industrielle
- Zone de COSTET à Mazeyrat d'Allier à destination artisanale ou industrielle

## AR Préfecture

- Zone de la MAZEYRAT - SAINT-GEORGES à destination Industrielle
- Zone de la MAZEYRAT - SAINT-GEORGES à destination Industrielle
- Zone LES PLATTES à Saugues à destination artisanale ou industrielle
- Zone de LA BOURZEDE à Langeac à destination commerciale ou artisanale

043-200073393-20231005-2023-04-01-DE  
Reçu le 13/10/2023

Pour ce faire, et pour chaque zone, diverses caractéristiques devront obligatoirement y figurer à savoir (art. L. 318-8-2 du code de l'urbanisme) :

1. Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
2. L'identification des occupants de la zone d'activité économique ;
3. Le taux de vacance de la zone d'activité économique, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone d'activité au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1447 du code général des impôts depuis au moins deux ans au 1er janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période.

Après consultation des propriétaires et occupants des zones d'activité économique pendant une période de trente jours, l'inventaire est arrêté par l'autorité compétente. Il est ensuite transmis à l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme ou de document en tenant lieu. Ce document est également transmis à l'autorité compétente en matière de programme local de l'habitat.

L'inventaire est actualisé au moins tous les six ans. À compter de la date d'engagement de la réalisation de cet inventaire, ce dernier devra être finalisé au plus tard dans un délai de 2 ans.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **ENGAGE** l'inventaire des zones d'activités au sens de la loi Climat et Résilience
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cet inventaire.

La délibération a été adoptée à 74 pour, 2 abstentions (M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Serge ROCHER)

### 2023-02-23 : Cession terrain Scierie LEBRAT - Zone de Lachamp à Saugues

Rapporteur : M. Gaston CHACORNAC

Vu la compétence de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier en matière de développement économique,

Vu la délibération du 4 décembre 2014 relative à la Fixation du prix de vente au mètre carré des lots de la Zone d'activités économiques de Lachamp à Saugues,

Vu la commission des finances en date du 28/03/2023,

Vu le bureau communautaire du 29/03/2023,

Dans le but d'assurer son développement, l'entreprise SCIERIE LEBRAT, implantées 295 route de Malzieu souhaite se porter acquéreuse d'une parcelle de terrain (parcelle P386) d'environ 2 ha sur la Zone de Lachamp sise à Saugues. Sur cette parcelle, la société prévoit environ 1,2 millions d'euros pour l'implantation de son futur site de production. Le prix de vente est fixé à 8€ HT/m<sup>2</sup>.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la cession d'une parcelle sur la zone de Lachamp à Saugues pour la somme de 8€ HT/m<sup>2</sup>.
- **VALIDE** la prise en charge par l'acheteur du terrassement ainsi que la gestion des eaux pluviales et ruissellement de la zone arrivant sur la parcelle.
- **VALIDE** le décapage de la terre végétale du terrain par l'acheteur, son stockage sur un terrain mitoyen et sa cession gratuite à la communauté de communes,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à la cession de ce terrain.

La délibération a été adoptée à 75 pour et 1 contre (M. Philippe MONPLOT).

### 2023-02-24 : Mise en œuvre d'une aide à l'immobilier d'entreprises en partenariat avec le Département de Haute-Loire

Rapporteur : M. Philippe MOLHERAT

Vu la compétence de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier en matière de développement économique,

Vu l'avis favorable de la commission économie du 6 décembre 2022

Vu la délibération N°2022-06-31 du 15 décembre 2022 concernant la mise en œuvre d'une aide à l'immobilier d'entreprises en partenariat avec le Département de Haute-Loire

Vu le bureau communautaire du 29/03/2023,

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, dite « loi NOTRe » a attribué aux communes, à la Métropole de Lyon et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre la compétence de définir les aides ou régimes d'aides et de décider l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.

Les EPCI peuvent cependant choisir de déléguer, par voie de convention, au Département la compétence d'octroi de tout ou partie de ces aides.

La Communauté de Communes des rives du Haut-Allier, consciente des enjeux économiques de son territoire, souhaite développer son attractivité et favoriser l'ancrage territorial des entreprises en accompagnant leurs projets immobiliers.

043-200073393-20231005-2023\_04\_01-DE  
 Reçu le 13/10/2023

AR. Préfecture  
 Pour cela, la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier propose la mise en place d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises telles qu'elles sont définies dans les règlements « Aide à l'immobilier d'entreprises d'au moins 250 m<sup>2</sup> », « Aide à l'hôtellerie de tourisme », « Aide à l'hôtellerie de plein air de tourisme » et a décidé de déléguer au Département la compétence d'octroyer cette/ ces aides aux entreprises qui peuvent en bénéficier sur son territoire.

L'aide mise en œuvre par la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier est fixée à hauteur de 1% des investissements subventionnables définis dans les règlements « Aide à l'immobilier d'entreprises d'au moins 250 m<sup>2</sup> », « Aide à l'hôtellerie de tourisme », « Aide à l'hôtellerie de plein air de tourisme » selon les modalités suivantes :

	Aide EPCI	Plancher minimal d'investissement	Plafond d'investissement subventionnable	Plafond subvention de l'EPCI
Aide à l'immobilier d'entreprises > 250 m <sup>2</sup>	1% de l'investissement immobilier hors taxe.  Jusqu'à 10% de manière dérogatoire pour les projets d'entreprises pourvoyeurs d'emplois.	45 000 € HT	550 000€	5 500 €  55 000 € de manière dérogatoire
Aide à l'Hôtellerie de Tourisme	1% de l'investissement immobilier (hors taxe lorsque le bénéficiaire récupère la TVA ou toutes taxes comprises si le bénéficiaire ne récupère pas la TVA)	35 000€ HT	550 000€	5 500 €
Aide à l'hôtellerie de plein air	1% de l'investissement immobilier (hors taxe lorsque le bénéficiaire récupère la TVA ou toutes taxes comprises si le bénéficiaire ne récupère pas la TVA)	35 000€ HT	550 000€	5 500 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** les dispositifs d'aides à l'immobilier d'entreprises intitulés « Aide à l'immobilier d'entreprises d'au moins 250 m<sup>2</sup> », « Aide à l'hôtellerie de tourisme » et « Aide à l'hôtellerie de plein air de tourisme » joints à la présente délibération ;
- **DELEGUE** au Département de la Haute-Loire la compétence intercommunale d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises jusqu'au 30 juin 2025 dans les conditions énoncées aux dispositifs précités, et dans le strict cadre de la convention jointe en annexe ;
- **APPROUVE** la convention portant délégation partielle d'aide à l'immobilier d'entreprises à conclure entre la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier et le Département de Haute-Loire, jointe à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention et ses avenants.

La délibération a été adoptée à 76 pour.

#### 2023-02-25 : Aquadôme : résiliation et attribution du lot 13 pour le centre aqualudique à Langeac

Rapporteur : M. Gérard BELIN

Vu la délibération 2015-01-20 du 27 février 2015 relative à l'inscription du centre aqualudique au contrat auvergne+,  
 Vu la délibération 2015-05-09 du 3 juillet 2015 relative au plan de financement du centre aqualudique,  
 Vu la compétence communautaire construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,  
 Vu le compte rendu de la commission urbanisme et aménagement du 14 mars 2017 relatif au travail engagé sur la piscine par l'ancienne communauté de communes du Langeadois,  
 Vu la présentation par le cabinet Octant sur des scénarii d'espace aquatiques lors du conseil communautaire du 10 novembre 2017 à Chilhac,  
 Vu la présentation de tableaux comparatifs d'investissements et de fonctionnements d'espaces aqualudiques lors du comité des maires du 28 mars 2018 à Saugues,  
 Vu l'avis du comité des maires sur la rénovation de la piscine tournesol lors du comité des maires du 16 mai 2018 à Langeac,  
 Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement sur la réhabilitation de la piscine tournesol du 5 juin 2018,  
 Vu l'avis du comité des maires sur le financement du déficit de fonctionnement du futur espace aqualudique du 17 octobre 2018 à Paulhaguet,  
 Vu la délibération n° 2018-7-31 du 10 juillet 2018 relative au lancement et engagement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de centre aqualudique,  
 Vu la délibération n° 2018-11-50 du 27 novembre 2018 relative à l'autorisation du lancement d'une maîtrise d'œuvre en procédure concurrentielle avec négociation pour le projet de réhabilitation de la piscine tournesol en espace aqualudique à Langeac,  
 Vu la délibération n° 2019-01-10 du 12 mars 2019 relative à la validation du plan de financement du Centre aqualudique à Langeac,  
 Vu la délibération n° 2019-03-18 du 4 juin 2019 relative au lancement d'une nouvelle procédure concurrentielle avec négociation pour le projet de réhabilitation de la piscine tournesol en centre aqualudique dans le cas d'une résiliation du marché de maîtrise d'œuvre du projet de centre aqualudique en cours,  
 Vu la délibération n° 2019-04-1 du 24 septembre 2019 relative à la validation du choix d'une nouvelle maîtrise d'œuvre pour le projet de centre aqualudique,

043-200073193-20231005-2023\_04\_01-DE  
Reçu le 13/10/2023

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres le 5 septembre 2019,

Vu la délibération n° 2019-05-1 du 24 septembre 2019 relative à la validation du choix du prestataire pour la mission d'Ordonnancement, Pilotage et de Coordination (OPC) pour le projet du centre aqualudique à Langeac.

Vu la délibération n° 2019-06-19 du 22 novembre 2019 relative à la validation de l'APS et du plan de financement du projet du centre aqualudique à Langeac

Vu la délibération n° 2019-06-20 du 22 novembre 2019 relative à la cession à la CCRHA de la piscine municipale de Langeac et du terrain nécessaire au projet de centre aqualudique

Vu la délibération n° 2020-01-63 du 28 février 2020 approuvant l'APD du centre aqualudique

Vu la délibération n° 2020-07-26 du 15 décembre 2020 relative à la demande de DETR 2021 pour le Centre aqualudique

Vu le choix de la commission d'Appel d'Offres du 12 juillet 2021

Vu la délibération n° 2021-05-05 du 20 juillet 2021 relative à l'attribution partielle du marché de travaux du Centre aqualudique : L'AQUADOME

Vu le choix de la commission d'Appel d'Offres du 5 octobre 2021,

Vu la délibération N°2021-06-13 du 12 octobre 2021 relative à l'attribution du marché de travaux du Centre aqualudique : L'AQUADOME

Vu la délibération N°2021-07-32 du 16 décembre 2021 relative à la demande de fonds Leader sur équipements Sauna, Hammam et toboggan du Centre aqualudique : L'AQUADOME

Vu la délibération N°2022-04-16 du 30 juin 2022 relative à la demande de validation des avenants 1 aux travaux et affermissement des options

Vu la délibération N°2022-06-21 du 15 décembre 2022 relative à la validation des avenants 1, 2 et 3 aux travaux et affermissement des options pour le centre aqualudique à Langeac

Vu la délibération N°2022-06-22 du 15 décembre 2022 relative à la signature d'une convention d'imprévision sur le contrat de travaux du lot 3 : gros œuvre concernant le marché de travaux du centre aqualudique à Langeac

Vu la délibération N° 2022-06-18 du 15 décembre 2022 relative à la création d'un poste (emploi permanent) de chef de bassin de l'Aquadôme à temps complet

Vu la délibération N° 2022-06-19 du 15 décembre 2022 relative à la création d'un poste (emploi permanent) de technicien de l'Aquadôme à temps complet

Vu la délibération N° 2023-02-18 du 5 avril 2023 relative à la demande de subvention Région - Centre aqualudique

Vu la délibération N° 2023-02-25 du 5 avril 2023 relative à la validation des avenants de l'Aquadôme,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres le 5 avril 2023

Le Vice-Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de communes des rives du Haut-Allier a engagé le 5 novembre 2021 le marché de travaux pour le lot 13 avec la société AC2P SADIRA domiciliée au 17 route de Clermont 63 360 Gerzat pour un montant de 144 760 € HT.

Or la société AC2P a adressé le 03.03.2023 une demande de résiliation du marché à cause du décalage de son intervention et de l'impact financier de cette situation et du contexte économique actuel sur son entreprise. Le titulaire du marché ne demande pas d'indemnité. La résiliation du marché est matérialisée par un EXE 15.

Une nouvelle consultation des entreprises a été lancée le 17 mars 2023 pour une remise des offres le lundi 3 avril 2023 à 12 heures. 2 entreprises ont déposé une offre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 5 avril 2023 à 17h30 après l'analyse des offres, l'avis de la commission d'appel d'offres se traduit comme suit :

LOT 13	PLATR . PLAFO ND	Entreprise Peretti - Saint-Germain- Laprade (43)	Marché de base :  51 067.79 € HT	Option : baffles acoustiq ues  17 254.56 € HT	Option s sauna hamma m :  7 696.79 € HT

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** la signature de l'EXE 15,
- **VALIDE** l'attribution du lot 13 à l'entreprise Peretti du Puy-en-Velay pour un montant de 76 019.14 € HT.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché de travaux.

La délibération a été adoptée à 68 pour, 3 contre (MM. Alain GARNIER, Christian CHAZELLET et Jérôme SAUVANT), 4 abstentions (Mmes Anne-Marie BRUN (pouvoir donné à M. Didier HANSMETZGER), Laurence CUBIZOLLES et son pouvoir Joël PLANTIN et M. José GALAN) et 1 n'a pas pris part au vote (M. Jean-Marc CUBIZOLLES).

### **2023-02-26 : Aquadôme : Validation des avenants pour le centre aqualudique à Langeac**

Rapporteur : M. Gérard BELIN

Vu la délibération 2015-01-20 du 27 février 2015 relative à l'inscription du centre aqualudique au contrat auvergne+,

Vu la délibération 2015-05-09 du 3 juillet 2015 relative au plan de financement du centre aqualudique,

Vu la compétence communautaire construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,

Vu le compte rendu de la commission urbanisme et aménagement du 14 mars 2017 relatif au travail engagé sur la piscine par l'ancienne communauté de communes du Langeadois,

Vu la présentation par le cabinet Octant sur des scénarii d'espace aquatiques lors du conseil communautaire du 10 novembre 2017 à Chilhac,

AR. Prefecture  
Vu la présentation de tableaux comparatifs d'investissements et de fonctionnements d'espaces aquatiques lors du  
comité des maires du 28 mars 2018 à Saugues

043-20007331-202310072023\_04\_01-15  
Reçu le 13/04/2023

Vu l'avis du comité des maires sur la rénovation de la piscine tournesol lors du comité des maires du 16 mai 2018 à Langeac,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement sur la réhabilitation de la piscine tournesol du 5 juin 2018,

Vu l'avis du comité des maires sur le financement du déficit de fonctionnement du futur espace aquatique du 17 octobre 2018 à Paulhaguet,

Vu la délibération n° 2018-7-31 du 10 juillet 2018 relative au lancement et engagement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de centre aquatique,

Vu la délibération n° 2018-11-50 du 27 novembre 2018 relative à l'autorisation du lancement d'une maîtrise d'œuvre en procédure concurrentielle avec négociation pour le projet de réhabilitation de la piscine tournesol en espace aquatique à Langeac,

Vu la délibération n° 2019-01-10 du 12 mars 2019 relative à la validation du plan de financement du Centre aquatique à Langeac,

Vu la délibération n° 2019-03-18 du 4 juin 2019 relative au lancement d'une nouvelle procédure concurrentielle avec négociation pour le projet de réhabilitation de la piscine tournesol en centre aquatique dans le cas d'une résiliation du marché de maîtrise d'œuvre du projet de centre aquatique en cours,

Vu la délibération n° 2019-04-1 du 24 septembre 2019 relative à la validation du choix d'une nouvelle maîtrise d'œuvre pour le projet de centre aquatique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres le 5 septembre 2019,

Vu la délibération n° 2019-05-1 du 24 septembre 2019 relative à la validation du choix du prestataire pour la mission d'Ordonnancement, Pilotage et de Coordination (OPC) pour le projet du centre aquatique à Langeac.

Vu la délibération n° 2019-06-19 du 22 novembre 2019 relative à la validation de l'APS et du plan de financement du projet du centre aquatique à Langeac

Vu la délibération n° 2019-06-20 du 22 novembre 2019 relative à la cession à la CCRHA de la piscine municipale de Langeac et du terrain nécessaire au projet de centre aquatique

Vu la délibération n° 2020-01-63 du 28 février 2020 approuvant l'APD du centre aquatique

Vu la délibération n° 2020-07-26 du 15 décembre 2020 relative à la demande de DETR 2021 pour le Centre aquatique

Vu le choix de la commission d'Appel d'Offres du 12 juillet 2021

Vu la délibération n° 2021-05-05 du 20 juillet 2021 relative à l'attribution partielle du marché de travaux du Centre aquatique : L'AQUADOME

Vu le choix de la commission d'Appel d'Offres du 5 octobre 2021,

Vu la délibération N°2021-06-13 du 12 octobre 2021 relative à l'attribution du marché de travaux du Centre aquatique : L'AQUADOME

Vu la délibération N°2021-07-32 du 16 décembre 2021 relative à la demande de fonds Leader sur équipements Sauna, Hammam et toboggan du Centre aquatique : L'AQUADOME

Vu la délibération N°2022-04-16 du 30 juin 2022 relative à la demande de validation des avenants 1 aux travaux et affermissement des options

Vu la délibération N°2022-06-21 du 15 décembre 2022 relative à la validation des avenants 1, 2 et 3 aux travaux et affermissement des options pour le centre aquatique à Langeac

Vu la délibération N°2022-06-22 du 15 décembre 2022 relative à la signature d'une convention d'imprévision sur le contrat de travaux du lot 3 : gros œuvre concernant le marché de travaux du centre aquatique à Langeac

Vu la délibération N° 2022-06-18 du 15 décembre 2022 relative à la création d'un poste (emploi permanent) de chef de bassin de l'Aquadôme à temps complet

Vu la délibération N° 2022-06-19 du 15 décembre 2022 relative à la création d'un poste (emploi permanent) de technicien de l'Aquadôme à temps complet

Vu la délibération N° 2023-02-18 du 5 avril 2023 relative à la demande de subvention Région - Centre aquatique

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres le 5 avril 2023

Vu la délibération N° 2023-02-25 du 5 avril 2023 relative à l'attribution du lot 13,

Le Vice-Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de communes des rives du Haut-Allier a engagé le marché de travaux du centre aquatique à Langeac le 12 octobre 2021 pour un montant de travaux avec options et variantes de 5 887 706 € ht. Il conviendrait aujourd'hui d'affermir les options retenues et de valider les avenants aux travaux pour un montant total de 5 561 577.95 € ht.

Finalement l'option du plafond bois n'est pas retenue car cela nécessite un renforcement de charpente.

L'avenant 1 aux travaux concerne les lots :

Lot 8 : déplacement de réseaux, rehausse acrotère local technique existant eaux pluviales,

Lot 11: suppression profil pont thermique des portes des locaux techniques et plus-value support métallique cloison vitrée,

Lot 18: plan résine lavabo,

Lot 19 : modification débit 180m<sup>3</sup>/h, modification débit nage à contre-courant à 360 m<sup>3</sup>/h, banquette massante immergée, lit massant immergé, plaque à bulle d'air et col de cygne, rajout réseau futur toboggan, pièces à sceller pataugeoire et buses de massage eau air,

Lot 20 : contrôle d'accès,

Lot 21 : enlèvement cuve fuel, aménagement du patio intérieur et récupération des eaux pluviales,

Lot 22 : contrôle d'accès et mobiliers,

Lot 25 : modification débit 180m<sup>3</sup>/h,

L'avenant 2 aux travaux concerne les lots :

Lot 9 : mur rideau de la cour technique, modification porte sortie nord douche femme, fondation supplémentaire toboggan,

Lot 23 : coulage béton aux abords du toboggan,

L'avenant aux travaux concerne les lots :

Lot 3 : plus-value reprises circulation pédiuve, bardage seuil cour technique,  
 Lot 7 : modification poteau, modification mur rideau cote cour technique,  
 Reçu le 15/10/2021

Les avenants aux options 1 et 2 :

Lot 9 : réduction des baies de la colonne escalier et du sauna hammam,

Les montants détaillés et retenus sont en bleu dans le tableau ci-après :

	Entreprises retenues	BASE HT €	AVENANT 1	AVENANT 2	AVENANT 3	INFLATION	OPTION 1 : TOBOGGAN	OPTION 2 : SAUNA/HAMMAM	OPTION 3 : DECHLORAMUV	OPTION 7 : PLAFOND BOIS/BAFFLES ACOUSTIQUE	OPTION 7 : PLAFOND BOIS	OPTION 9 : ALARME	OPTION 10 : ECLAIRAGE BASSIN	Option Equip. vestiaires	
LOT 01	DESAMIANTAGE	STOP AMIANTE 30	77 818,14												
LOT 02	CURAGE DEMOL.	LES ATELIERS DE LA BRUYERE 43	12 852,09												
LOT 03	GROS ŒUVRE	DUMEZ AUVERGNE 63	980 000,00	39 317,12	2 070,19	2 790,36	30 720,00			61 277,34					
LOT 04	FACADES	BF43	59 369,83	3 790,00						13 449,90					
LOT 05	DEPOSE COUV.	LES ATELIERS DE LA BRUYERE 43	22 381,15												
LOT 06	SYST. DE MANOEUV.	BAUDINCHATEAUNEUF 69	106 300,00												
LOT 07	STR. MET. COUV.	BAUDINCHATEAUNEUF 69	725 608,79	50 096,00	98 120,00	12 862,00		75 340,52							
LOT 08	ETANCHEITE	EGGE43	78 214,10	8 270,30						8 682,81					
LOT 09	MEN. ALU	GAUTHIER 43	312 207,02	-186 383,28	-64 182,77			7 087,26		34 091,50					
LOT 10	VERRIERE	BAUDINCHATEAUNEUF 69	137 870,00												
LOT 11	METAL. SERRUR.	ATELIER DE METALLERIE DE L'ARZON 43	128 357,13	-234,30				7 514,00							
LOT 12	MEN. INT. BOIS	VALENTIN 43	51 550,08					4 671,20		77 378,38	-77 178,34				
LOT 13	PLATR. PLAFOND	PERETTI 43	51 087,78					7 636,73		17 254,56					
LOT 14	PEINTURE	PERETTI 43	30 975,87							629,39					
LOT 15	CARREL. FAIENCE	BRUNHES JAMMES 15	301 141,22							25 326,83					
LOT 16	BASSIN INOX	BC INOXEO 45	580 115,00	8 277,85	-2 650,00								16 700,00		
LOT 17	CHAUFF. VENTIL.	GIGNAC 43	318 234,64				2 018,55	605,90							
LOT 18	PLOMBERIE SANT.	CHAPIUS 43	82 400,30	2 282,30				2 595,00						2 359,50	
LOT 19	TRAITEMENT EAU	SCOPHYDRO 32	320 076,20	18 363,40			9 429,80								
LOT 20	ELECTRICITE	CHOPY 43	171 133,00	11 638,90				3 163,00				5 632,00			
LOT 21	VRD	SARL DELORME TRAMONTIN / JARDINATURE 43	224 102,94	7 422,90											
LOT 22	MOB. EQUIP. VEST.	NAVIC 74	128 009,00	-4 284,90				4 677,00							
LOT 23	TOBOGGAN	SCOPHYDRO 32	156 652,50	-8 152,50	2 830,00										
LOT 24	SAUNA HAMMAM	SCOPHYDRO 32	76 854,90	21 445,90											
LOT 25	DECHLORAMINATEUR	SCOPHYDRO 32	22 618,86	214,90					2 724,00						
LOT 26	RADIATEURS	GIGNAC 43	25 600,90												
	TOTAL HT €		5 151 310,29	-33 934,81	85 177,42	15 365,30	30 720,00	93 864,15	174 585,56	2 724,00	94 630,94	-77 378,34	5 632,00	16 700,00	2 359,50
	TOTAL HT AVENANT + OPTIONS RETENUES		5 117 375,48												
	CONSEIL 12 OCTOBRE 2021		5 887 706												

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** les options non retenues
- **VALIDE** les avenants aux travaux des lots 8,11,18,19,20, 21, 22, 25, 9, 23, 3, 7 et 9
- **AUTORISE** le Président à signer les ordres de services et les avenants correspondants et à signer toutes les pièces relatives à ce marché de travaux.

La délibération a été adoptée à 63 pour, 2 contre (MM. Alain GARNIER et Jérôme SAUVANT), 10 abstentions (Mmes Nathalie BOUDOUL, Anne-Marie BRUN (pouvoir donné à M. Didier HANSMETZGER), Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES et son pouvoir Joël PLANTIN, Marie-Claude COUFORT et MM. Mickael VACHER, Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER et Christian CHAZELLET) et 1 n'a pas pris part au vote (M. Jean-Marc CUBIZOLLES).

### 2023-02-27 : : Mise aux normes de la déchetterie et de la construction d'un bâtiment à la déchetterie à Saugues

Rapporteur : M. Claude Ginhac

Vu l'arrêté du 26 mars 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2710-2 (installations de collecte de déchets non dangereux apportés par leur producteur initial) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et sa version consolidée au 28 juillet 2017,

Vu l'arrêté du permis de construire PC 043 234 16 B0013 en date du 6 mars 2017 pour la construction d'un bâtiment sur la zone d'activité de Lachamp aux abords de la déchetterie de Saugues,

Vu la délibération du 26 septembre 2017 N°2017-10-22 relative à l'autorisation pour la consultation et l'engagement des marchés de travaux pour la mise aux normes et la construction d'un bâtiment à la déchetterie de Saugues,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 22 septembre 2020,

Vu la délibération du 3 novembre 2020 N° 2020.06.14 relative à l'attribution du marché de travaux,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 10 février 2021,

Vu la délibération du 26 février 2021 N°2021-01-14 relative à l'attribution du marché de travaux du lot serrurerie

Vu la délibération du 20 juillet 2021 N°2021-05-03 relative à la demande de DSIL 2021 pour la mise aux normes et de la construction d'un bâtiment à la déchetterie à Saugues

Rappel : la communauté de communes des Rives du Haut-Allier gère en régie la collecte des déchets et la gestion de la déchetterie sur le territoire de l'ex-communauté de communes du Pays de Saugues.

Selon la législation en vigueur, il convient de sécuriser le site de la déchetterie et notamment de mettre un dispositif anti chute pour assurer la sécurité des usagers et des agents. D'autre part, il est nécessaire de disposer d'un local adapté pour le personnel du service des ordures ménagères et de revoir la signalétique.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée au cabinet Boudon du Puy-en-Velay jusqu'au dépôt du permis de construire.

L'opération se termine et il conviendrait de régulariser le marché avec la signature des avenants suivants notés en rouge dans le tableau ci-dessous :

L'avenant 1 aux travaux concerne les lots :

Lot 5 : bavette et guide berce non retenues,

**AP : Préfecture**  
**Lot 10 : voirie et place surface modifiée**

043-200073393-20231005-2023 04 01-DE  
 Reçu le 15/10/23  
 L'avenant 2 aux travaux concerne les lots :

Lot 2 : carottage pour fixation barrière en haut de quai et béton supplémentaire pour dallage des bennes,

Lot n°	Objet	Montant en euros HT	Entreprises	Avenant 1 en euros HT	Avenant 2 en euros HT
Lot 1	Terrassement	96 156.80	GALTIER TP - Saugues	1 116,00 €	-1 116,00 €
Lot 2	Maçonnerie	68 635.40	GAILLARD - Saugues	6 274,00 €	1 200,00 €
Lot 3	Charpente	78 900.50	CMF Structure- Massiac		
Lot 4	Menuiserie	20 195	LR ALU - Saugues		
Lot 5	Serrurerie	54 091	LR ALU - Saugues	-8 266,32 €	
Lot 6	Electricité	10 705	BLANC J.D. - Saugues		
Lot 7	Plâtrerie	16 890.80	CHARLES ET VIGOUROUX - Langeac		
Lot 8	Plomberie	3 360	BLANC J.D. - Saugues	320,00 €	
Lot 9	Carrelage	3 050	Exbrayat Romain - Le Puy-En-Velay	1 032,00 €	
Lot 10	Goudron	48 324	Cubizolles - Saugues	4 683,75€	
Total en euros HT		400 308.50	Total avenant	5 159,43 €	84,00 €

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** les avenants aux travaux des lots 2,5 et 10
- **AUTORISE** le Président à signer les ordres de services et les avenants correspondants et à signer toutes les pièces relatives à ce marché de travaux.

La délibération a été adoptée à 70 pour, 2 abstentions (MM. Christian CHAZELLET et Yves ATTARD) et 4 n'ont pas pris part au vote (MM. Bernard VISSAC, Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER et Robert BESSE).

**2023-02-28 : Construction d'un bâtiment pour les chantiers d'insertion à Paulhaguet : validation des avenants**

Rapporteur : M. Gérard BELIN

Vu la compétence sociale de la Communauté de communes notamment en matière de Chantier d'Insertion,  
 Vu Le dossier de demande de subvention DETR/DSIL 2022,  
 Vu le projet de construction d'un garage à destination de l'Atelier Chantier d'Insertion de la Communauté de communes,  
 Vu la délibération N°2021-07-29 du 16 décembre 2021 relative à l'adoption du plan de financement sur la construction d'un garage pour les Ateliers des Chantiers d'Insertion de la Communauté de communes à Paulhaguet,  
 Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du mercredi 11 mai 2022,  
 Vu la délibération N°2022-03-15 du 24 mai 2022 relatif à l'attribution du marché de travaux pour création garage pour les Chantiers d'Insertion à Paulhaguet

Le Président rappelle que le projet présenté concerne la construction d'un nouveau bâtiment de 375 m2 sur le site des chantiers d'insertion à Paulhaguet afin d'en faire un garage pour l'ensemble des véhicules. Ces derniers sont aujourd'hui garés à l'extérieur et sont peu sécurisés.

La construction de ce nouveau garage permettra :

- De garer à l'intérieur l'ensemble des véhicules, remorques, tracteurs et autres matériels
- De sécuriser l'ensemble du matériel
- De libérer une partie du local actuel pour le transformer en bureaux et en atelier

L'opération de travaux est en cours et il conviendrait de régulariser le marché avec la signature des avenants suivants  
 L'avenant 1 aux travaux concerne les lots :

Lot 2 : fondations spéciales car sol argileux,

Lot 3 : renforcement de la charpente pour panneaux photovoltaïques

Lots	INTITULE LOT	ENTREPRISES RETENUES	Montant Marchés initiaux			Avenant 1
			€ HT	TVA 20,00%	TTC	€ HT
1	TERRASSEMENT VRD	CHAMBON PAULHAGUET	55 824,00	11 164,80 €	66 988,80 €	
2	MACONNERIE	MISSONNIER BRIOUDE	39 247,50	7 849,50 €	47 097,00 €	4 567,42 €
3	CHARPENTE COUVERTURE	STBB BEAUZAC	84 790,00	16 958,00 €	101 748,00 €	3 050,00 €
4	MENUISERIES EXTERIEURES	SOFERBAT CLERMONT	11 434,00	2 286,80 €	13 720,80 €	
5	ELECTRICITE	COURTEIX BRIOUDE	10 277,93	2 055,59 €	12 333,52 €	
6	PLOMBERIE	GIGNAC LANGEAC	3 713,50	742,70 €	4 456,20 €	
<b>Total</b>			<b>205 286,93 €</b>	<b>41 057,39 €</b>	<b>246 344,32 €</b>	<b>7 617,42 €</b>

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** les avenants aux travaux des lots 2 et 3
- **AUTORISE** le Président à signer les ordres de services et les avenants correspondants et à signer toutes les pièces relatives à ce marché de travaux.

La délibération a été adoptée à 73 pour et 3 n'ont pas pris part au vote (MM. Jean-François BLANC, Nicolas VIGIER et

Gilles RUAT).

043-200073393-20231005-2023\_04\_01-DE

Reçu le 13/10/2023

**2023-02-29 : Signature convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) avec la Compagnie L'Envolante dans le cadre d'une résidence artistique départementale**

Rapporteur : Mme Florence BELLUT

Vu les compétences culturelles exercées par la Communauté de communes des rives du Haut-Allier,  
Vu les propositions de la commission Communication, Culture-Loisirs-Sport, Tourisme du 24 mars 2023,  
Vu les propositions du bureau du 29 mars 2023,

**La Communauté de communes est sollicitée pour mettre en place une résidence artistique départementale avec la compagnie L'Envolante Théâtre et sons, basée au Monastier-sur-Gazelle. Ce projet se décline avec le soutien de la DRAC et du Département de la Haute-Loire sur deux territoires : La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la Communauté de communes des rives du Haut-Allier.**

**La résidence départementale a pour objectifs principaux la création, la recherche, la diffusion de spectacles de la compagnie et la mise en place d'actions culturelles et de médiation à destination de publics variés, déterminés avec les partenaires de la résidence : les adultes, les publics empêchés et les scolaires.**

**La compagnie L'Envolante se propose de mener en premier lieu un travail d'investigation et de mémoire sur le thème de l'enfance, à travers des collectages et des rencontres. Elle entend ainsi tisser un maillage territorial entre rural et urbain. Son travail s'appuiera sur l'univers sonore, illustratif et théâtral. La compagnie souhaite également travailler autour de la perception sonore et du handicap de la surdité.**

**Pour rappel, un des axes du projet culturel de territoire 2022-2025 des rives du Haut-Allier est de permettre aux habitants de s'approprier des éléments de leur patrimoine sur l'axe « art/santé-humanités solidaires/enfances » ce qui rejoint le projet de la compagnie L'Envolante. Les témoignages d'enfants et d'adultes ayant fréquenté le Préventorium de Chavaniac-Lafayette seront la base d'un travail enregistré, photographié, dessiné et restitué auprès des différents publics dès la première année de résidence.**

**Valoriser l'histoire, le passé du territoire en le liant à des expériences artistiques multiples, ateliers ou pratiques improvisées, lectures, etc..., c'est vouloir toucher des personnes peu habituées à entrer dans une salle de spectacle et plus spécialement au Théâtre. Pour les interventions sur le territoire, les actions de médiation culturelle se dérouleront donc en lien avec les services culture-lecture, enfance-jeunesse et santé-social-solidarités territoriales, et en recherche de proximité avec les publics : la rue, la place du village, le marché, le café, l'épicerie, l'école, le réseau des bibliothèques /médiathèques du territoire, les crèches, RPE, accueils de loisirs, les petites salles ou tiers lieux associatifs culturels. Mais aussi les Maisons d'enfants à caractère social (St Georges d'Aurac), les IME, le Centre de demandeurs d'asile ou l'ESAT de Langeac, les Maisons relais.**

**La Communauté de communes des rives du Haut-Allier apportera son soutien à la compagnie L'Envolante en l'accompagnant au mieux dans la mise en œuvre de son projet artistique. Cette entraide regroupe l'accueil, la logistique et l'aide à la coordination des acteurs locaux en identifiant les personnes et lieux ressources. Enfin, il est important que les spectacles déjà créés par la compagnie soit diffusés auprès des habitants et que les créations réalisées sur le territoire permettent de développer sa notoriété et celle de la compagnie L'Envolante en rayonnant au sein du Département mais aussi au niveau des réseaux de diffusion régionaux et nationaux.**

**Dans le cadre de cette résidence départementale 2023-2024-2025, il est donc proposé d'établir une convention pluriannuelle d'objectifs de 3 ans avec tous les partenaires financeurs.**

**La DRAC interviendra à hauteur de 7 000 € par an soit 21 000 € sur la période et le Département à hauteur de 10 000 € par an soit 30 000 € sur les 3 ans. L'aide de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay sera de 13 200 € sur les 3 ans, avec des préachats supplémentaires en diffusion des spectacles de la compagnie dans le cadre de sa saison culturelle. L'aide proposée par la Communauté de communes des rives du Haut-Allier serait :**

- 2023 : 2000 € d'action culturelle pour la résidence départementale (médiation) + 1500 € d'aide à la création
- 2024 : 3000 € d'action culturelle pour la résidence départementale (médiation) + 2000 € d'aide à la création
- 2025 : 3500 € d'action culturelle pour la résidence départementale (médiation) + 1500 € d'aide à la création

**Avec en aides supplémentaires sur la période 2023-2025 :**

- Une proposition de résidence dans les équipements culturels du territoire communautaire notamment au Centre culturel de Langeac, en accord avec le régisseur, pour le travail technique de plateau, répétitions
- Des préachats en diffusion de spectacles dans le cadre de la programmation culturelle de territoire : (ex Gaspard des Montagnes, Novecento : Pianiste) 4500 €

**Soit un total de 13 500 + 4 500 = 18 000 € de la part de la collectivité sur la période de conventionnement.**

La Communauté de communes désigne un ou des représentants élus pour suivre le bon déroulement du projet interservices ; le coordinateur technique de la convention étant réputé être le responsable du service culturel.

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil :

- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention **pluriannuelle d'objectifs avec la Compagnie L'Envolante dans le cadre d'une résidence artistique départementale** pour un montant de 18 000€ pour 3 ans
- **DESIGNE** un(e) Vice-Président(e) pour suivre ce projet culturel interservices
- **AUTORISE** le Président à régler les dépenses des actions inscrites dans le cadre de cette convention.

La délibération a été adoptée à 68 pour, 1 contre (M. Guy LAFOND), 4 abstentions (MM. Alain TAVENARD DEPHIX, Roland DEBERLE, Thierry ASTRUC et Robert BESSE) et 3 n'ont pas pris part au vote (MM. Claude GINHAC, Gérard BELIN et Gilles RUAT).

**2023-02-30 : Convention pour la gestion et l'entretien ménager de la Halle des sports « Pierre Chany » à Langeac**

Rapporteur : M. Jacky DELIVERT

## AR Prefecture

043-200073393-20231005-2023-04-01-DE  
Reçu le 13/10/2023

Vu les compétences exercées par la Communauté de communes en matière de gestion d'équipements sportifs,  
Vu les propositions de la commission Communication-Culture-Loisirs-Sport-Tourisme en date du 24/03/2023,  
Vu les propositions du bureau en date du 29/03/2023,

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que La Communauté de communes est propriétaire de la Halle des sports « Pierre Chany » à Langeac, accolée au gymnase « Pierre Chany ». Depuis l'origine de la construction de la Halle des sports, la gestion des deux équipements est coordonnée compte tenu de leur forte interaction, en termes de proximité mais aussi de planning des activités et des manifestations sportives qui s'y déroulent.

En avril 2022, la Communauté de communes a souhaité continuer à confier la gestion du fonctionnement de la Halle des sports en prestations de service à la Commune de Langeac, qui assure déjà l'exploitation du gymnase, pour 3 ans. Un changement d'organisation de la collectivité oblige à revoir la convention et à proposer que les agents communaux effectuent un nombre d'heures égal à 17h50 hebdomadaires représentant 760 h par an pour la gestion et l'entretien ménager des locaux.

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil :

- **VALIDE** ces dispositions,
- **AUTORISE** Mme Marie-Christine DELABRE, 1<sup>ère</sup> vice-présidente, à signer les conventions s'y rapportant.

La délibération a été adoptée à 67 pour, 1 abstention (M. Jean-Marc CUBIZOLLES) et 8 n'ont pas pris part au vote (MM. Franck NOEL-BARON, Gérard BELIN et son pouvoir Jean-Luc BRINGER, Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER et Mmes Chantal FARIGOULE et son pouvoir M. Michel BRUN et Eliane CHANY).

### 2023-02-31 : Mise en œuvre d'une aide financière au bénéfice des familles dans le cadre de séjours de vacances

Rapporteur : Mme Gisèle RASPAIL

Vu la délibération N°2018.09.06 relative à la définition des compétences d'intérêt communautaire, notamment dans le champ de l'action sociale, intégrant le volet "Petite-enfance, enfance et jeunesse".

Vu la délibération N°2018.12.10 relative au lancement de la consultation et la signature du marché pour l'organisation, la gestion et l'animation de séjours itinérants sur le territoire communautaire durant les étés 2019, 2020 et 2021 pour les enfants et les adolescents.

Vu la décision N°0038.2022, relative à la signature d'une convention d'objectifs dans le cadre de l'Appel à Contribution "Séjours Itinérants 2022".

Vu la proposition de la commission "Enfance-Jeunesse & Transports Scolaires" en date du 8 mars 2023,

Vu la validation en bureau communautaire en date du 29 mars 2023,

Le Président rappelle aux membres du conseil que la Communauté de Communes encourage depuis de nombreuses années les familles du territoire à inscrire leurs enfants auprès d'une offre locale de séjours de vacances (mini-camps, bivouacs, itinérances avec nuitées, etc).

Il apparaît à ce jour opportun de repenser le dispositif afin de laisser davantage de possibilité aux familles de choisir l'offre de séjour qui leur conviendrait le mieux.

A cette fin, il est proposé qu'une aide financière soit directement versée au prestataire du séjour retenu et ce afin de générer une "réduction" du prix à la journée au bénéfice de la famille.

Cela concerne les enfants et les jeunes âgés de 3 à 17 ans et résidant sur une des 60 communes de la CCRHA.

Le montant de l'aide est accordé dans la limite d'un séjour par enfant et par an. Il prend la forme d'un taux de réduction par QF (Quotient familial) défini selon le tableau suivant :

Quotients familiaux par tranches	% de réduction
Moins de 300 € (plancher)	50 %
de 301 à 600 €	45%
de 601 € à 900 €	40%
de 901 € à 1200 €	35%
de 1201 € à 1500 €	25%
Plus de 1501 € (plafond)	10%

Il est également proposé que l'aide de 50 % soit appliquée pour les enfants en situation de handicap et les enfants issus d'un établissement médico-social (MECS, Foyers de Vie, CADA...) ou de tous les dispositifs et de toutes les structures relevant de l'aide sociale à l'enfance (notamment les assistantes familiales) implantés sur le territoire.

Cette aide est destinée à des séjours de vacances :

- organisés par un prestataire implanté sur le territoire (siège administratif)
- proposant une destination locale : Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Cantal et Lozère
- déclarés auprès des services de l'Etat (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sport).

Un règlement intérieur est proposé aux organisateurs partenaires avec une fiche navette à remplir par séjour et à renvoyer à la CCRHA 10 jours avant le début de l'action. Et ce afin de recueillir l'accord préalable de prise en charge de la Communauté de Communes.

Le montant de ce dispositif est de 10 000€ (enveloppe historiquement dédiée à cette action).

Après en avoir délibéré sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

043-200073393-20231005-2023-04-01-DE  
Reçu le 13/10/2023

**VALIDE** le principe de ce nouveau dispositif en direction des familles à hauteur de 10 00 euros,  
**AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents/conventions relatifs à ce dossier.

La délibération a été adoptée à 72 pour, 2 abstentions (M. Christian CHAZELLET et Mme Marie Claude COUFORT) et 2 n'ont pas pris part au vote (Mme Lydie BERTONI et M. Denis GAILLARD)

**2023-03-02 : Décision modificative n°1 : Budget Annexe ZI Des Rives Du Haut-Allier**

**Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL**

<b>DECISION MODIFICATIVE - BUDGET ANNEXE ZI DES RIVES DU HAUT-ALLIER</b>	<b>DM N°01</b>
--	----------------

FONCTIONNEMENT DEPENSES					
CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2023	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
					- €
					- €
					- €
Total FONCTIONNEMENT			- €	- €	- €

FONCTIONNEMENT RECETTES					
CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2023	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
					- €
					- €
					- €
Total FONCTIONNEMENT			- €	- €	- €

INVESTISSEMENT DEPENSES					
CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2023	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
001	001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	20 545,00 €	- 20 545,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT			20 545,00 €	- 20 545,00 €	- €

INVESTISSEMENT RECETTES					
CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2023	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
					- €
					- €
					- €
Total INVESTISSEMENT			- €	- €	- €

La délibération a été votée à 67 pour et 2 n'ont pas pris part au vote (Mme Magalie MISSONNIER et son pouvoir Mme Pascale NOEL).

**2023-03-03 : Décision modificative n°1 : Budget Annexe Photovoltaïque Pépinière**

**Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL**



AR Prefecture  
Le CFU sera un document comptable conjoint et se substituera au compte administratif et au compte de gestion, et constituera un document de synthèse, représentant les informations essentielles figurant actuellement soit dans le compte administratif, soit dans le compte de gestion.  
043-200073393-2023-005-2023-04-01-DE  
Reçu le 13/11/2023

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre ordonnateur et comptable public, sans remettre en cause leurs prérogatives.

Un CFU sera produit par budget : budget principal et budgets annexes (ZI des Rives du Haut-Allier, Centrale hydroélectrique, Toiture Photovoltaïque, Auberge de Chanteuges, Ordures ménagères pays de Saugues, ZAE Lachamp-Saugues, MARPA-Lavoute Chilhac, AR Boulangerie-Ally, Pôle Artisanat d'art Saint Ilpize, AR Multiple Rural-Villeuneuve d'Allier, ZAE Chambaret grand Sud-Langeac/Chanteuges).

Pour ce faire, une convention doit être signée entre l'État et la collectivité.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

- **DÉCIDE** d'acter la candidature de la collectivité à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) sur les comptes 2023 pour le budget général et les budgets annexes.
- **AUTORISE** la signature de la convention avec les services de l'État.

Cette délibération a été votée à 67 pour et 2 n'ont pas pris part au vote (M. Jacky DELIVERT et son pouvoir Mme Anne-Lise JAMON).

### **2023-03-06 : Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité**

**Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL**

Le Président rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutive.

Compte tenu de l'ouverture du centre aqua ludique, une formation de recyclage BEESAN doit être effectuée par un maître-nageur sauveteur au CREPS de Vichy fin juin 2023 ; il convient de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité de maître-nageur sauveteur à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique.

Le Président propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS) relevant de la catégorie hiérarchique B pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'une semaine à compter du 25 juin 2023, à temps complet de 35 h.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le Président est chargé de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget général.

Cette délibération a été votée à 61 pour, 2 contre (Mme Chantal FARIGOULE et son pouvoir M. Michel BRUN), 4 abstentions (Mme Agnès JEAN et son pouvoir M. Franck NOEL-BARON, M. Hervé ROMAGON et Mme Laurence CUBIZOLLES) et 2 n'ont pas pris part au vote (Mme Nathalie BOUDOUL et M. Jean-Marc CUBIZOLLES).

### **2023-03-07 : Création d'un poste (emploi permanent) de Maître-Nageur Sauveteur à l'Aquadôme à temps complet**

**Rapporteur : M. Jean-Louis PORTAL**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L.331-1 et L332-8,

Vu l'avis favorable du bureau en date du 12 juin 2023,

Le Président rappelle au Conseil communautaire que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'ouverture prochaine du centre aqualudique l'Aquadôme à Langeac ;

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes :

## AR Préfecture

Surveillance et encadrement :

043-200073393-20231005-2023\_04\_01-DE  
Reçu le 13/10/2023

Assurer la sécurité, la surveillance et le sauvetage des publics de l'établissement.  
Enseigner la natation scolaire et encadrer les activités aquatiques municipales.

### Gestion du fonctionnement des bassins et de l'équipe :

- Être garant du respect du règlement intérieur, des règles d'hygiène et de sécurité conformément à la réglementation en vigueur, à l'application du POSS
- Assurer la bonne tenue des registres, des formulaires et des documents utilisés pendant le service
- Planifier les exercices de sécurité et de secours au sein de son équipe
- Vérifier les matériels de secours, de communication et de l'infirmerie

### Participation à l'élaboration et la mise en œuvre du projet de service :

- Établir la programmation annuelle des activités et planifier l'utilisation de l'établissement
- Élaborer et mettre en place des actions en direction des différents publics (projets pédagogiques et sportifs, évènementiels, animations).
- Assurer la gestion administrative des activités : rédaction de rapports, bilans, évaluations, inscriptions...
- Participer à la coordination des animations

### Gestion et administration générale du centre aqualudique en l'absence du chef de bassin :

- Organiser et suivre les plannings
- Manager l'équipe
- En lien avec le régisseur titulaire, veiller à la bonne exécution de la régie de recettes et de facturation

### Missions et activités transversales :

- Assurer, lorsque cela est nécessaire, l'ouverture et la fermeture de l'établissement (week-end, période estivale...).
- Représenter la direction en cas d'absence auprès des usagers.

Le Président propose au Conseil communautaire la création d'un emploi de Maître-Nageur Sauveteurs à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour assurer les fonctions détaillées ci-dessus.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, grade ETAPS principal de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie B.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L332-8 1<sup>o</sup> Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
- L332-8 2<sup>o</sup> Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront fixés en fonction des grilles indiciaires des ETAPS.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le recrutement d'un Maître-Nageur Sauveteur relevant du grade d'éducateur territorial principal des activités physiques et sportives 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;
- **AUTORISE** le Président à modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- **AUTORISE** l'inscription des crédits prévus à cet effet au budget général.

Cette délibération a été votée à 60 pour, 2 contre (MM. Hervé ROMAGON et Alain GARNIER), 3 abstentions (Mmes Anne-Marie BRUN et Laurence CUBIZOLLES et M. Yves ATTARD) et 4 n'ont pas pris part au vote (Mmes Nathalie BOUDOUL, Chantal FARIGOULE et son pouvoir Michel BRUN et M. Jean-Marc CUBIZOLLES).

## 2023-03-08 : Convention départementale « boisements gênants »

Rapporteur : M. Gaston CHACORNAC

Vu la compétence de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier en matière de développement durable,  
Vu l'avis favorable de la commission économie datée du 06/06/2023,  
Vu l'avis du bureau daté du 12/06/2023.

Depuis 2007, le Département de la Haute-Loire porte un dispositif visant à aider la suppression des boisements gênants et des friches dans les communes disposant d'une réglementation des boisements et reboisements est en vigueur.

Cette aide est mise en œuvre par convention avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de la Haute-Loire. Elle s'inscrit dans le cadre général des interventions du Département en matière d'aménagement foncier rural et consiste en une subvention à la reconquête agricole, à la préservation des milieux naturels et à l'amélioration paysagère autour des zones habitées par la remise en culture de parcelles boisées ou enfrichées.

En 2018, le dispositif a été modifié lors de l'adoption de la nouvelle délibération-cadre du Département portant dispositions réglementaires applicables à la réglementation des boisements et reboisements. Ainsi, seules les parcelles situées sur une commune de Haute-Loire disposant d'une réglementation de boisement en cours de validité et situées dans un des périmètres suivants sont éligibles :

- en périmètre réglementé (hors sous-périmètre réglementé bois pâturé),
- en périmètre interdit,
- en sous-périmètre libre « à reconquérir pour l'agriculture »

AR Prefecture  
Les montants plafonnés et de dépenses sont plafonnés depuis 2007.

043-200071302-2023-005-001-01-03  
Reçu le 13/10/2023  
**L'augmentation constatée des coûts des travaux de dessouchage et débroussaillage remet en cause le caractère incitatif du dispositif. Aussi, dans le cadre de la définition de la démarche CAP 2030 actée le 21 mars 2022 par l'Assemblée départementale, l'adaptation du dispositif a été prévue en lien avec le défi n°7 « Préserver et partager les patrimoines de la Haute-Loire » et l'objectif n°14 « Préserver nos richesses patrimoniales (paysage, bâtis) ».**

Le 3 avril 2023, la Commission départementale a voté les nouvelles modalités financières du dispositif.

<b>Aide au dessouchage</b>	<b>Aide au débroussaillage :</b>
50 % du montant HT des travaux pour une dépense plafonnée à 3 600 € / ha	50 % du montant HT des travaux pour une dépense plafonnée à 2 000 € / ha
Surface minimale de la demande : 0,20 ha (surface graphique)	Surface minimale de la demande : 0,30 ha (Surface graphique)
Montant d'aide maximum : 1 800 € / ha	Montant d'aide maximum : 1 000 € / ha

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le projet sus-présenté,
- **APPROUVE** la convention annexée relative programme départemental de suppression des boisements gênants et des friches sur son territoire
- **AUTORISE** le Président à lancer toutes les démarches utiles nécessaire y afférents.

Cette délibération a été votée à 68 pour et 1 abstention (M. Michel AUBAZAC).

### **2023-03-09 : Cession du fonds de commerce de l'auberge de Chanteuges et signature d'un bail commercial et d'un bail immobilier locatif**

**Rapporteur : M. Philippe MOLHERAT**

Vu la compétence de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier en matière de développement économique,

Vu l'avis favorable de la commission économie datée du 06/06/2023,

Vu l'avis du bureau daté du 12/06/2023.

Madame Jouffroy et Monsieur Millet exploitent depuis mai 2021 l'auberge de Chanteuges. Dans le but d'assurer leur développement, les gérants souhaitent acquérir le fonds de commerce de l'auberge pour un montant de 20 700 €, payable à terme sur une durée de 4 ans.

En parallèle, seront signés un bail commercial pour l'auberge et un bail immobilier locatif pour le logement.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le projet sus-présenté,
- **AUTORISE** la cession du fonds de commerce pour la somme de 20 700€ payable à terme sur une durée de 4 ans,
- **AUTORISE** la signature de l'acte de cession du fonds de commerce auprès d'un notaire,
- **AUTORISE** la signature d'un bail commercial et d'un bail locatif pour le logement avec les gérants,
- **AUTORISE** le Président à lancer toutes les démarches utiles nécessaire y afférents.

Cette délibération a été votée à 67 pour et 2 abstentions (Mme Anne-Marie BRUN et M. Robert BESSE).

### **2023-03-10 : Signature d'une convention avec l'association Soleil Sur Les Toits (SSLT) pour le conseil aux communes à l'installation de photovoltaïque en toiture**

**Rapporteur : M. Gaston CHACORNAC**

Vu la compétence de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier en matière de développement durable,

Vu l'avis favorable de la commission économie datée du 06/06/2023,

Vu l'avis du bureau daté du 12/06/2023.

SOLEIL Sur Les TOITS (SSLT) est une association loi 1901 créée en 2022 à Siaugues-Sainte-Marie dont les principaux objectifs sont :

- Favoriser le partage et la diffusion d'informations sur l'énergie photovoltaïque en toiture à destination du public sur le territoire des Rives du Haut Allier
- Accompagner les particuliers, entreprises et collectivités voulant développer des projets photovoltaïques en toiture en priorisant les projets en autoconsommation de manière à rendre le territoire plus autonome et plus résilient vis-à-vis de ses besoins en électricité
- Estimer le potentiel de développement du photovoltaïque en établissant progressivement un cadastre solaire pour les principales toitures
- Promouvoir auprès des particuliers et des collectivités locales la création de structures d'autoconsommation collective et de coopératives de production d'électricité photovoltaïques citoyennes
- Valoriser l'image de notre territoire en développant une énergie renouvelable bien acceptée au profit de nos concitoyens

L'objet de la présente convention est de faire bénéficier la CCRHA de l'engagement de SSLT pour développer des projets photovoltaïques en toiture.

Les objectifs poursuivis, au travers de cette convention sont :

- Aide apportée par SSLT aux communes de la CCRHA à estimer le potentiel photovoltaïque de leurs toitures

## AR Préfecture

043-200073393-20231005-2023\_04\_01-DE  
Reçu le 15/10/2023

de prendre des décisions d'investissement pour des projets photovoltaïques sur leurs toitures

Pour chaque étude réalisée, la communauté de communes devra verser une somme forfaitaire de 50€ par projet.  
La commune intéressée prendra à sa charge les frais de déplacement à hauteur de 0,4€/km.

M. Loïc Tronchère remarque que les communes ne sont pas toutes à même distance et elles auraient pu prendre en charge les frais de déplacement. C'est ce qu'avait proposé la commission économie.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le projet sus-présenté,
- **AUTORISE** le Président à verser une somme forfaitaire de 50€ par projet,
- **AUTORISE** le Président à lancer toutes les démarches utiles nécessaire y afférents,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Cette délibération a été votée à 66 pour et 3 abstentions (MM. Alain CHATEAUNEUF et son pouvoir Thierry ASTRUC et Jean-Jacques LUDON).

### 2023-03-11 : Attribution d'une subvention à l'association Initiative Issoire Brioude Sancy

Rapporteur : M. Gaston CHACORNAC

Vu la compétence de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier en matière de développement économique,

Vu l'avis favorable de la commission économie datée du 06/06/2023,

Vu l'avis du bureau daté du 12/06/2023.

La plateforme INITIATIVE ISSOIRE-BRIOUDE-SANCY est une association fondée en 1987 dont l'objet est d'accompagner les porteurs de projets, créateurs et repreneurs d'entreprises au travers de plusieurs aides à savoir :

- L'information et l'accompagnement dans toutes les phases de la mise en place et de la finalisation des projets (y compris ceux des bénéficiaires des minima sociaux).
- L'octroi de prêts d'honneur à 0% pour des montants pouvant atteindre 25 000 € pour une durée pouvant aller jusqu'à 6 ans.
- Un suivi post création des porteurs de projets par des contacts réguliers et des actions de parrainage.

En 2022, la plateforme a accompagné 2 porteurs de projets sur le territoire pour un montant total prêté de 25 000€ pour la création de 8 emplois.

INITIATIVE ISSOIRE-BRIOUDE-SANCY sollicite le conseil communautaire dans le but de bénéficier d'une subvention équivalente à 0,25 centimes / habitants pour son investissement et 0,25 centimes / habitants pour son fonctionnement soit 9 000 €.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le projet sus-présenté,
- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention de 9 000 € à l'association Initiative Issoire Brioude Sancy,
- **AUTORISE** le Président à lancer toutes les démarches utiles nécessaire y afférents.

Cette délibération a été votée à 68 pour et 1 n'a pas pris part au vote (M. Jean-Michel DURAND (pouvoir donné à M. Jean-Louis PORTAL).

### 2023-03-12 : Cession de terrain - Zone de la Tuilerie à Paulhaguet - Entreprise BEAUREGARD

Rapporteur : M. Philippe MOLHERAT

Vu la compétence communautaire dans le domaine du développement économique ;

Vu la délibération 2022-05-2019 portant sur la mise en place d'un cahier des charges de vente de lots ;

Vu l'avis favorable de la Commission Économique en date du 06/06/2023 ;

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 12/06/2023 ;

L'entreprise BEAUREGARD souhaite se porter acquéreur d'une parcelle d'une surface d'environ 2,7 hectares située sur la zone de la Tuilerie à Paulhaguet.

La société porte un projet de création d'un bâtiment d'une surface de 2 000 m<sup>2</sup> dédié à la production industrielle de produits d'horlogerie.

Les investissements prévus par l'entreprise s'élèvent à 5 millions d'euros hors acquisition de foncier et engendreront la création d'une trentaine d'emplois sur les 3 ans à venir.

Le prix de vente a été fixé à 240 000€ HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le projet tel que présenté ci-dessus au prix forfaitaire de 240 000€ HT.
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte de vente et à faire toutes les démarches utiles à l'aboutissement de ce dossier.

Cette délibération a été votée à 69 pour.

### 2023-03-13 : Transfert Terrain - Budget Annexe Déchetterie - Zone de Lachamp à Saugues

La déchetterie de Saugues se situe au lieu-dit Védrières sur la commune de Saugues. Cet équipement est sur la zone d'activité de Lachamp.

Le projet d'investissement de la mise aux normes et de la construction d'un bâtiment à la déchetterie de Saugues dont la réception des travaux est imminente, a nécessité une surface de terrain de 4000 m<sup>2</sup> environ sur la zone d'activité de Lachamp pour accueillir tous les équipements. Cette extension servira à la création d'une plateforme de gestion des déchets pour les entreprises.

Un document d'arpentage précisera la superficie requise à la fin des travaux.

Pour ce faire, il est nécessaire de valider cette transaction foncière et financière du budget annexe de la Zone d'Activité de Lachamp (budget de stock) au budget annexe des Ordures Ménagères : SPIC (Service Public Industriel et Commercial).

Le prix de vente est fixé à 10€ HT/m<sup>2</sup>.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la transaction foncière et financière du budget annexe de la Zone d'Activité de Lachamp au budget annexe des Ordures Ménagères pour la somme de 10€ HT/m<sup>2</sup>
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire au transfert de ce terrain.

Cette délibération a été votée à 67 pour et 2 abstentions (MM. Philippe MONPLOT et Yves ATTARD).

### 2023-03-14 : Cession de terrain - Zone de Bellemont Sud à Paulhaguet

**Rapporteur : M. Philippe MOLHERAT**

Vu la compétence communautaire dans le domaine du développement économique ;

Vu la délibération 2022-05-2019 portant sur la mise en place d'un cahier des charges de vente de lots ;

Monsieur Jean-Luc de BALMAN, restaurateur de profession, souhaite se porter acquéreur du bâtiment ex-INFONET situé sur la zone commerciale de Bellemont Sud à Paulhaguet pour la création d'une Brasserie-Pizzeria.

Monsieur de BALMAN souhaiterait aussi acquérir un terrain d'environ 100 m<sup>2</sup> sur la partie voirie (domaine privé de la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier) de la zone d'activité pour la réalisation d'une terrasse.

Le lot sus-mentionné comprenant l'immobilier et la terrasse porte le n° AD 366 sur le plan cadastral.

Le prix de vente a été fixé à 10 000€ HT et 12 €/m<sup>2</sup> pour la terrasse.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le projet tel que présenté et la cession du bâtiment pour un tarif forfaitaire de 10 000€ HT
- **VALIDE** le projet tel que présenté et la cession du terrain à 12€ HT/m<sup>2</sup>
- **VALIDE** la cession du lot cadastré n° AD 366
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte de vente et à faire toutes les démarches utiles à l'aboutissement de ce dossier

Cette délibération a été votée à 61 pour, 1 contre (M. Gilles RUAT) et 7 abstentions (MM. René SOULIER, Alain CHATEAUNEUF et son pouvoir Thierry ASTRUC, Maurice LAC, Christian DAUPHIN, Denis GAILLARD et Robert BESSE).

### 2023-03-15 : Affectation de subventions aux organismes de droit privé et aux associations (session 1)

**Rapporteur : M. Jacky DELIVERT**

Vu les propositions de la commission Communication Culture-Loisirs-Sports Tourisme des 17, 24/04, 15/05 et 05/06/2023,

Vu les propositions du bureau en date du 12 juin 2023,

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que des demandes de subventions ont été déposées au siège de la Communauté de communes pour une première tranche d'attributions.

La commission s'est réunie quatre fois et a reçu les organisations demandant une somme supérieure à 1 000€ ainsi que les nouvelles organisations et a proposé d'attribuer un montant (aide à l'activité ou à la manifestation) validé par le bureau, dans la limite de l'enveloppe budgétaire inscrite au BP :

Associations ou organisations : 35	Montant de la subvention en euros pour 2023
<b>CULTURE</b>	
<i>Aide manifestation</i>	
Six cordes au fil de l'Allier (festival de guitare de Chanteuges + 1 journée supplémentaire)	2 000
Festival en Gévaudan (15 <sup>e</sup> édition au marché couvert de Saugues)	8 000
Belle Journée (fêtes Lafayette à Langeac, accueil troupes professionnelles)	6 000
Les Pieds à terre (nouveau festival jeunes « Festeen art » à Chilhac)	1 000
Festival des Arts foreziers (soutien création contemporaine à Chavaniac-Lafayette + aide montage/démontage)	1 000 + aide logistique

043-200073  
Reçu le 13/02/2023

Domeyrat (relance action communication /nouvelle visite)	2 000
Collectif Morge-Minutes (festival itinérant type « cabaret » à Siaugues-Ste-Marie, Charraix, Pébrac, Langeac, Chilhac)	1 500
Club Lafayette (expo, conférences et concert à Chavaniac-Lafayette)	400
Harmonie de Paulhaquet (relance animation estivale avec organisation concert folk-rock)	1 200
Un écran des étoiles (3 dates festival ciné plein air à Lavoûte-Chilhac, Domeyrat, Chavaniac-Lafayette)	1 000
Collectif Chapeau Claque (journée restitution chant 5 classes/festival chant du Dragon + aide déplacements)	650 + aide logistique
Moniales dominicaines de Langeac (aide exceptionnelle organisation colloque historique 400 ans Monastère)	1 500
Fable-Lab (animation sonore « caches-cachés » parc château Chavaniac et médiathèque Langeac, nouvelle association à Chavaniac-Lafayette)	1 000
Contes de traverse (contes itinérants bilingues franco-occitan sur 3 jours dont 1 à Chilhac, nouvelle association)	500
Comité des fêtes de Blassac (mini festival nouvelles cultures Lumières andalouses)	500
<b>Aide activité</b>	
Panpa Haut-Allier (animations, expos, goûters-découverte Maison des oiseaux et de la nature à Lavoûte-Chilhac)	1 500
Musikenjeu (pratique collective chorale /orchestre à Paulhaquet, Chilhac, Chanteuges, Saugues)	1 000

Associations ou organisations : 34	Montant de la subvention en euros pour 2023
<b>SPORT</b>	
<b>Aide manifestation</b>	
JSP Gévaudan (organisation Saugues fire color run course familiale / aide section JSP)	1 000
Comité d'animation Chanteuges (communication randonnée des Feuilles mortes 2000 marcheurs)	1 000
Ingrizor (festival de bloc / escalade « Des boules et des croix » à Charraix)	2 000
La Gévaudane (course pédestre à Saugues)	400
La Foulée langeadoise (course pédestre à Langeac)	500
VSB (Trophée des Grimpeurs 2 épreuves sur territoire à Prades et Lavoûte-Chilhac - finale)	800
Association sportive collège Haut-Allier de Langeac (déplacement qualification Minimés filles Championnats de France UNSS Football du 30 mai au 2 juin 2023 à Bourges)	500
<b>Aide activité</b>	
Groupement foot GL2S (programme éducatif et sportif sur Langeac-Siaugues-Saugues / déclenchement aide 2 <sup>ème</sup> poste)	7 000 (5300€ + 1700€ pour 2 <sup>ème</sup> emploi)
Hand Langeac (projet éducatif/écoles territoire et soutien classe hand + déplacements)	6 000
Qwan ki do (stage découverte pour les jeunes, nouvelle association à Saugues)	600
Pleine nature Haut-Allier (aide activité gym santé seniors à Pinols, Saugues, Langeac)	1 000
Judo club Saugues (aide nouveau poste mutualisé /déplacements et formation)	2 000
Arc-en-ciel (formation encadrants promotion activité escalade sur territoire)	500
<b>AUTRES LOISIRS FOIRES FETES NATURE TOURISME</b>	
<b>Aide manifestation</b>	
Jardins fruités (fête des plantes à Chavaniac-Lafayette)	2 500
Senois (programmation culturelle 5 dates et résidence artistique à St Austremoine, Chilhac, Langeac)	2 500
Au plus près (organisation 9 animations / marché de La Chomette)	1 000
Comité d'animation Lavoûte-Chilhac (organisation accueil Mad Jacques canoë)	500
<b>Aide activité</b>	
Grainaille (mise en place ateliers et conférences gratuits récolte graines et production locale + kit de semences/livret)	1 000
<b>TOTAL</b>	<b>61 550</b>

Mme Cubizolles a demandé si les subventions de la commune et de la communauté de communes pouvaient se cumuler. Il conviendra de vérifier la question juridique mais M. Le Président estime que le complément des deux est souvent déterminant pour les associations.

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** l'affectation de subventions et actions complémentaires comme définie ci-dessus.

Cas de Préfecture votée à 67 pour, 0 contre, 1 abstention (M. Jean-Pierre BOUET) et 1 n'a pas pris part au vote (M. André DORIER).

043-200073393-20231005-2023\_04\_01-DE

Reçu le 13/10/2023

## **2023-03-16 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment pour louer à l'entreprise électrique sur la zone d'activité de Chambaret à Langeac**

**Rapporteur : M. Gérard BELIN**

Vu la compétence de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier en matière de développement économique,

Vu l'avis de la commission développement économique du 06/06/2023

Vu l'avis de la CAO du 31 mai 2023,

Vu la décision du bureau communautaire du 12/06/2023,

L'entreprise électrique a le souhait de déménager les locaux actuels situés avenue de l'Europe à Langeac, appartenant à deux propriétaires bailleurs privés pour intégrer un nouveau bâtiment adapté à leurs besoins d'aujourd'hui : à savoir 250 m<sup>2</sup> de bureaux, 800 m<sup>2</sup> de bureaux et 4 000 m<sup>2</sup> de surface extérieure. Les dirigeants de la société se sont rapprochés de la collectivité pour trouver des bâtiments existants remplissant ces conditions. Or, aucun bâtiment déjà construit aujourd'hui ne leur conviendrait.

Aussi, l'entreprise électrique veut rester locataire, ne veut pas devenir propriétaire mais s'engagerait sur une location de 10 ans minimum. C'est pourquoi, la CCRHA propose de construire un bâtiment correspondant à leur besoin sur la zone d'activités de Chambaret à Langeac sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de travaux de 600 000 euros HT.

Une mise en concurrence de maîtrise d'œuvre a été lancée pour une remise des offres le 26 avril 2023. 2 offres sont parvenues. L'avis de la CAO propose de retenir le cabinet BERGER-GRANIER du Puy-en-Velay avec 7 % d'honoraires. Le contrat de maîtrise d'œuvre s'établirait jusqu'à la réception des travaux avec une tranche ferme jusqu'au stade Avant-projet- détaillé et des phases optionnelles jusqu'à la réception des travaux. Un engagement de l'entreprise électrique sera demandé à la phase APD sur le montant du loyer et la durée du bail. Les délais de réception des travaux seraient pour septembre 2024.

M. Garnier indique que l'entreprise Electrique appartient au groupe Vinci et que de ce fait la Communauté de communes investit pour ce groupe.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** l'avis de la commission d'appel d'offres,
- **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet BERGER-GRANIER du Puy-en-Velay avec des honoraires de 7 %,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec ce cabinet et toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

Cette délibération a été votée à 66 pour, 1 contre (M. Gilles RUAT), 1 abstention (M. Philippe MONPLOT) et 1 n'a pas pris part au vote (M. Bernard VISSAC).

## **2023-03-17 : Attribution du marché de prestations d'audit énergétique sur les bâtiments communautaires**

**Rapporteur : M. Gérard BELIN**

Vu l'avis de la CAO du 31 mai 2023,

Vu la décision du bureau communautaire du 12/06/2023,

La réalisation d'audit énergétique a pour objectif de permettre à la collectivité d'identifier les gisements d'économie d'énergie et de mettre en œuvre rapidement des actions de maîtrise des consommations d'énergie rentables économiquement en intégrant la dynamique potentielle d'évolution des prix des énergies sur le moyen terme.

Ces audits énergétiques s'inscrivent dans une volonté de maîtriser et de réduire les dépenses énergétiques de la collectivité pour atteindre un niveau de Territoire à Energie Positive (TEPOS) et sont le préalable pour être éligibles au fonds vert.

L'étude se déroule en 4 phases :

Phase 1 : État des lieux

Phase 2 : Bilan énergétique et préconisations

Phase 3 : Programmes d'améliorations

Phase 4 : Analyse financière

Une consultation a été lancée pour une remise des offres le 14 avril 2023. 7 offres sont parvenues. L'avis de la CAO propose de retenir le cabinet ENERA de Besançon pour 48 500 euros HT pour auditer 24 bâtiments. La phase ferme de l'étude concernerait 10 bâtiments et s'élèverait à 20 700 euros HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** l'avis de la commission d'appel d'offres,
- **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet ENERA de Besançon pour un prix global de 48 900 euros HT,
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte d'engagement avec ce cabinet et toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

CAO de la Communauté de Communes de la Vallée de la Risle votée à 62 pour, 4 abstentions et 3 n'a pas pris part au vote (MM. André DORIER et Gilles

RUAT

043-200071893-20231005-2023\_04\_01-DE  
Reçu le 13/10/2023

## 2023-03-19 : Attribution du marché de prestations intellectuelles sur l'étude préalable au transfert de compétence Eau et Assainissement

Rapporteur : M. Gérard BEAUD

Vu la loi NOTRe relative au transfert obligatoire de la compétence Eau et Assainissement aux communautés de communes au plus tard au 1er janvier 2026

Vu la délibération N°2022-06-23 du 15 décembre 2022 relative au lancement d'une étude préalable au transfert de compétence Eaux et Assainissement,

Vu l'avis de la CAO du 31 mai 2023,

Vu la décision du bureau communautaire du 12 juin 2023,

La CCRHA souhaite éclairer tous les élus sur le fonctionnement actuel de la compétence Eau et Assainissement sur son territoire, sur une prospective des fonctionnements à venir possibles et sur les investissements.

La CCRHA a pris les services du Département notamment Ingénierie 43 en qualité d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

L'étude a pour objet de définir les modalités et les conséquences financières, techniques et juridiques d'un transfert de la compétence eau potable/assainissement à la CCRHA regroupant 60 communes.

La présente étude sera passée sous la forme d'un marché à tranches comportant une tranche ferme et une tranche optionnelle (CCTP joint).

### Tranche ferme :

Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic des services

Phase 2 : Situation des collectivités au regard de l'objectif de qualité du service type et mise à niveau des services

Phase 3 : Etude des scénarii de transfert de compétence

### Tranche optionnelle :

Phase 4 : Accompagnement technique, juridique, administratif et financier de la mise en œuvre du transfert

Une consultation a été lancée pour une remise des offres le 2 mars 2023 et une remise des offres négociées le 26 mai 2023. 5 offres sont parvenues. L'avis de la CAO propose de retenir les cabinets KPMG- IATE-MAILLAND respectivement de Lyon-Aubenas-Voirion pour un montant de 157 050 euros HT pour 171 jours dédiés à l'étude. Le montant de la phase ferme s'élève à 130 500 € HT et la phase optionnelle s'élève à 26 550 € HT.

Le Président rappelle que la compétence est obligatoirement transférée et qu'il n'y aura pas lieu de délibérer. L'objet de l'étude est de collecter des données à l'instant T et de se donner la possibilité de choisir comment exercer cette compétence sur le territoire de la communauté de communes.

*Le sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine Conférence des Maires.*

*Gilles Ruat a précisé qu'il fallait s'appuyer un maximum sur le recueil des données des communes.*

*Mme Brun a insisté sur la crise climatique qui induit la protection de la ressource en eau. Une structure plus grande que la commune type syndicat est plus à même de gérer cette ressource.*

*M. Garnier explique qu'il votera contre cette délibération car il est se place contre le transfert de la compétence eau et assainissement.*

*M. Châteauneuf explique également que le transfert sera une catastrophe pour la gestion de ce service : quid de la proximité de la gestion de la ressource, explosion des prix,*

*Il propose de prendre une motion lors du prochain conseil afin de s'opposer contre transfert.*

*M. Beaud indique qu'il est également contre ce transfert et que la motion sera à l'ordre du jour du prochain conseil.*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** l'avis de la commission d'appel d'offres,
- **ATTRIBUE** le marché de prestations intellectuelles aux cabinets KPMG-IATE-MAILLAND respectivement de Lyon-Aubenas-Voirion pour un montant de 157 050 euros HT pour 171 jours dédiés à l'étude,
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte d'engagement avec ces cabinets et toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

Cette délibération a été votée à 47 pour, 16 contre (Mmes Nathalie BOUDOUL, Chantal FARIGOULE et son pouvoir Michel BRUN, Lydie BERTONI et Karine CROS, MM. René SOULIER, Alain CHATEAUNEUF et son pouvoir Thierry ASTRUC, Philippe MONPLOT, Maurice LAC, Jean-François BLANC, Patrick FLINOIS, Hervé ROMAGON, Alain GARNIER, Jean-Marc CUBIZOLLES et Robert BESSE), 5 abstentions (Mmes Agnès JEAN, Laurence CUBIZOLLES et Marie-Claude COUFORT et MM. Alain TAVENARD DEPHIX et Didier HANSMETZGER) et 1 n'a pas pris part au vote (Mme Gisèle RASPAIL (CRONCE)).

## 2023-03-19 : Validation du plan de financement de l'étude préalable au transfert de compétence Eau et Assainissement

Rapporteur : M. Gérard BEAUD

Vu la loi NOTRe relative au transfert obligatoire de la compétence Eau et assainissement aux communautés de communes au plus tard au 1er janvier 2026

Vu la délibération N°2022-06-23 du 15 décembre 2022 relative au lancement d'une étude préalable au transfert de compétence Eau et Assainissement,

Vu la délibération n° 2023-03-19 du 19 juin 2023 relative à l'attribution du marché de prestations intellectuelles de l'étude préalable au transfert de compétence Eau et Assainissement,

043-200073393-20231005-2023\_04\_01-DE  
Reçu le 13/10/2023

La CCRHA souhaite éclairer tous les élus sur le fonctionnement actuel de la compétence Eau et Assainissement sur son territoire, sur une prospective des fonctionnements à venir possibles et sur les investissements.

L'étude a pour objet de définir les modalités et les conséquences financières, techniques et juridiques d'un transfert de la compétence eau potable/assainissement à la CCRHA regroupant 60 communes.

**Tranche ferme :**

Phase 1 : État des lieux et diagnostic des services

Phase 2 : Situation des collectivités au regard de l'objectif de qualité du service type et mise à niveau des services

Phase 3 : Étude des scénarii de transfert de compétence

**Tranche optionnelle :**

Phase 4 : Accompagnement technique, juridique, administratif et financier de la mise en œuvre du transfert.

La CCRHA a retenu les cabinets KPMG- IAT-MAILLAND respectivement de Lyon-Aubenas-Voirion pour un montant de 157 050 euros HT pour 171 jours dédiés à l'étude. Le montant de la phase ferme s'élève à 130 500 € HT et la phase optionnelle s'élève à 26 550 € HT.

Il conviendrait de valider le plan de financement suivant :

Dépenses en euros HT		Recettes en euros HT		
				%
Phase ferme	130 500 €	Etat DSIL DETR	47 115 €	30,00%
Phase optionnelle	26 550 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	78 525 €	50,00%
		Autofinancement	31 410 €	20,00%
<b>TOTAL HT</b>	<b>157 050 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>157 050 €</b>	<b>100,00%</b>

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus,
- **DEMANDE** 78 525 € à l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- **DEMANDE** 47 115 € à l'État,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les demandes d'aides et toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

Cette délibération a été votée à 48 pour, 8 contre (Mme Nathalie BOUDOUL et MM. René SOULIER, Alain CHATEAUNEUF et son pouvoir Thierry ASTRUC, Philippe MONPLOT, Alain GARNIER, Jean-Marc CUBIZOLLES et Robert BESSE), 6 abstentions (Mme Laurence CUBIZOLLES, MM. Alain TAVENARD DEPHIX, Didier HANSMETZGER, Jean-François BLANC, Hervé ROMAGON et Yves ATTARD) et 7 n'ont pas pris part au vote (Mmes Gisèle RASPAIL (CRONCE), Chantal FARIGOULE et son pouvoir Michel BRUN, Lydie BERTONI et Karine CROS et M. Jean-Pierre BOUET et son pouvoir Mme Gisèle PABIOU).

**2023-03-20 : Règlement intérieur et convention de partenariat avec le Département relatifs au logement d'urgence**

**Rapporteur : Mme Nathalie RAMBOURDIN**

Vu les statuts de la Communauté de communes des rives du Haut-Allier en matière sociale, santé et Solidarité Territoriale, notamment la compétence « politique du logement social d'intérêt communautaire, et actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur des personnes défavorisées ».

Vu les délibérations du conseil communautaire n° 2012-07-08 en date du 8 octobre 2012 pour la création et la gestion d'un logement d'urgence et n° 2013-07-10 en date du 14 octobre 2013 en définissant les modalités de gestion,

Vu les propositions de la commission "Santé, Social et Solidarité Territoriale" en date du 25 mai 2023,

Vu la proposition du bureau en date du 12 juin 2023,

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que la Communauté de communes loue un logement auprès de l'OPAC de la Haute-Loire destiné aux personnes en situation d'urgence. Dans ce cadre, le règlement intérieur de la Communauté de communes des rives du Haut-Allier ainsi que la convention de partenariat avec les services sociaux du Département fixant les modalités de gestion et le suivi social des usagers doivent être actualisés.

Ainsi, il est proposé aux conseillers communautaires les modifications suivantes :

• **Public accueilli :**

Pas d'accueil de Sans Domicile Fixe

Priorisation du public accueilli :

1. Violences conjugales
2. Évènement particulier (incendie, dégât des eaux...)
3. Rupture familiale (divorce, la séparation de corps et le décès d'un parent)

• **Modalités d'hébergement**

- 1 mois renouvelable 1 fois avec, à l'issue du 1<sup>er</sup> mois le paiement des fluides consommés

- durée minimum d'accueil d'une semaine

**AR Préfecture**

043-200073393-20231005-2023\_04\_01-DE  
 Reçu le 13/10/2023  
 -115  
 Assistantes sociales de secteur  
 - Mairies / CCAS

Les autres modalités restent inchangées.

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** le règlement intérieur de la Communauté de Communes,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération,
- **AUTORISE** le Président à établir une convention de partenariat avec le Département de la Haute-Loire.

Cette délibération a été votée à 67 pour et 2 n'ont pas pris part au vote (M. Jean-Pierre BOUET et son pouvoir Mme Gisèle PABIOU).

**2023-03-21 : Attribution de subventions sociales - 1<sup>ère</sup> tranche et actualisation des critères**

**Rapporteur : Mme Marie Christine DELABRE**

Vu la compétence de la Communauté de communes des rives du Haut-Allier en matière Sociale, Santé et de Solidarité Territoriale, selon la délibération n°2018-09-06 relative à la "Définition de l'intérêt communautaire des compétences" Vu la délibération n°2022-04-12, relative à "l'octroi de subventions dans le champ Social, Santé et Solidarité territoriale pour l'année 2022",

Vu les propositions des commissions "Santé, Social et Solidarité Territoriale" en date du 27 avril et du 25 mai 2023,

Vu la proposition du bureau en date du 12 juin 2023,

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que plusieurs associations ont demandé une subvention dans le cadre de la commission "Santé, Social et Solidarité Territoriale" (dite 3S).

Trois types de demandes existent :

- Demande d'aide ponctuelle pour une action ou un événement en direction d'un public défini
- Cotisation ou adhésion
- Demande de participation à des frais de fonctionnement ou investissement d'une association ou d'une structure/équipement

Concernant les aides ponctuelles pour une action ou événement de dimension intercommunale, le Président explique que les demandes sont soumises à certains critères adaptés à la thématique 3S, comme suit :

- **Organisation de manifestation sociale et/ou solidaire** d'envergure départementale, régionale, nationale ou **création de nouvelle manifestation** qui se déroule sur le territoire (conférences, commémorations nationales...)
- **Participation à la réinsertion professionnelle et le retour à l'emploi**
- **Contribution à la cohésion sociale** grâce à des actions fortes d'éducation, d'intégration, de santé publique ou de promotion du lien social
- **Accompagnement à l'autonomie** : insertion, accès aux démarches, conseils, ouverture de droits...

Les porteurs de projets pour des demandes supérieures à 800 € devront présenter leurs projets en commission.

Il est proposé aux conseillers communautaires les attributions suivantes :

Association	Objet	Montant de la subvention en euros
<b>Cotisation / adhésion</b>		
Les ateliers de la Bruyère	Prestation de services	27 500 €
Mission Locale	Cotisation annuelle	19 309 €
Banque alimentaire	Cotisation annuelle	100 €
<b>Participation exceptionnelle investissement / fonctionnement</b>		
ADMR Langeac	Soutien animations à la vie sociale	1 200 €
ADMR Paulhaguet	Aide Investissement local technique	2 000 €
À lait'Coute	Aide frais de fonctionnement	140 €
Interclub de Paulhaguet	Participation aux frais de fonctionnement de la salle	300 € dans le budget des ateliers numériques
<b>Soutien action / événement</b>		
Arbre à cœur	Marche au profit de la mucoviscidose au bénéfice des Virades de l'espoir	500 €
<b>TOTAL</b>		<b>51 049€</b>

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** les critères de subvention telles que présentées ci-dessus,
- **VALIDE** les demandes de subvention telles que présentées dans le tableau ci-dessus,
- **DELIBERE** pour attribuer les subventions telles que présentées,
- **AUTORISE** M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

M. Jean-Pierre BOUET se retire au moment du vote.

Cette délibération a été votée à 67 pour et 2 n'ont pas pris part au vote (M. Jean-Pierre BOUET et son pouvoir Mme Gisèle PABIOU).

## Ordre du jour

043-200073393-20231005-2023\_04\_01-DE  
Reçu le 13/10/2023

- M. Garnier demande si la prise en charge par la Communauté de communes de l'application Illiwap sera renouvelée. Le Président indique qu'une consultation est en cours.
- M. Chacornac indique qu'un médecin portugais vient visiter la Communauté de communes le week-end du 8 juillet avec pour objectif une installation sur les communes de Siaugues et/ou Saugues.
- Diffusion du film sur la vigne le jeudi 22 juin à 17h30 à la médiathèque de Langeac

La séance est levée à 12h30.

VOTE		
Nombre de votants	73	
Nombre de suffrages exprimés	69	
POUR	69	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	4	Mme Karine Cros MM. Christian NICOUX, Thierry GARNIER et Jérôme SAUVANT (pouvoir donné à Pascal CHASSEFEYRE)
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,

À Saugues, le 5 octobre 2023

Le Président, La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD

Nathalie RAMBOURDIN



L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre à 19 heures 00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



rives du  
Haut-Allier

Département  
de la HAUTE-LOIRE  
Arrondissement de  
BRIOUDE

Date du conseil :  
**5 octobre 2023**

Nombre de Membres :  
En exercice : **85**

Présents :  
**61 présents et 12 pouvoirs**

Oui ont pris part à la  
délibération :  
**60 présents et 12 pouvoirs**

Date de la Convocation :  
**28 septembre 2023**

**Présents** : Mmes Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Ellane CHANY, Karine CROS, Agnès JEAN, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle MALFANT.

MM. Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Lionel PAGES, Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Christian NICOUX, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Alain CUSSAC, André DORIER, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Denis GAILLARD, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Gérard TROSSET, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC

**Pouvoirs** : Mme Sandrine ROUX à M. Alain GARNIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Annie BOULARAND, Mme Magalie MISSONNIER à M. Gérard BELIN, M. Loïc TRONCHERE à M. Philippe MOLHERAT, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, Mme Sandrine PAULET à Mme Laurence CUBIZOLLES, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC, M. Jérôme SAUVANT à M. Pascal CHASSEFEYRE, M. Yves ATTARD à Mme Agnès JEAN

**Absents/Excusés** : Mmes Séverine EYNARD, Chantal FARIGOULE et Sylvie MICHEL et Nathalie BOUDOUL  
MM. Gérard GOUDARD, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Luc BRINGER, Jean-Paul FAGHEON et Michel BRUN et Alain FOUILLIT

**Secrétaire de séance** : Mme Nathalie RAMBOURDIN

## **Objet : Modification des représentants à l'organe délibérant du Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut Allier (SMAT)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L-5211-6 et L-2122-25,  
Vu les statuts du SMAT du Haut-Allier et notamment son article 9,

Considérant que l'élection définitive appartient au Conseil Communautaire de la Communauté de communes des rives du Haut-Allier,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président précise que, sur proposition des communes, la Communauté de communes des rives du Haut-Allier doit élire un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune pour siéger au sein de l'organe délibérant du SMAT du Haut-Allier.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

- **ACCEPTE** les modifications
- **DIT** que les délégués Communautaires au SMAT du Haut-Allier se définissent comme suit :

COMMUNE	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
ALLY	Lidia ADMIRAL	Michèle MORIN
ARLET	Chantal TRON	Stéphane RAVERDY
AUBAZAT	Stéphane PLET	Marie-Christine GUITTAT
AUVERS	Sylviane MONNIER	René SOULIER
BERBEZIT	Sébastien DENIS	Marie-Christine CHALOT
BLASSAC	Stéphane GUITTARD	Iscia TRIPARD
CERZAT	Olivier VERDIER	Annie BEAUNE
CHANAELLES	Gérard ROUSSET	Christiane VAUSSELIN
CHANTEUGES	Véronique LEBRETON	Julien VIZADE
CHAZELLES	Dominique SERVANT	Josiane BOYER
CHARRAIX	Christian PEYRELIER	Annie DURSAP
CHASSAGNES	Aurélien MERLINO	Jean-Pierre MARTIAL

AR Préfecture  
CHAVANAC-LAFAYETTE

043-200073393-20231005 CHILHAC 04 02-DE  
Reçu le 13/10/2023

CHILHAC  
COLLAT  
COUTEUGES

CRONCE	Sébastien CHOPART	Jean-Michel LACROIX
CUBELLES	Maurice LAC	Michel GARNIER
DESGES	Pierre-Jean GALLET	Gautier LAJOINIE
DOMEYRAT	Emilie TRESS	Marie-Christine DELABRE
ESPLANTAS / VAZEILLES	Alain BESSON	Jean-Marie MEYNIER
FERRUSSAC	Delphine REGNIER	Valérie COUDERT
GREZES	Jean-Pierre MARIE	Olivier FAUDIN
JAX	Pascal VISSAC	Jean-Paul BISCARRAT
JOSAT	Christophe BRUGEROLLE	Laurent CHAUCHON
LA BESSEYRE-SAINT-MARY	Daniel CARLET	Sonia CHARDON
LA CHOMETTE	Annie BERTHET	Nathalie VIZADE
LANGEAC	Noël COSTON	Jean-Marc CUBIZOLLES
LAVOUTE CHILHAC	Jean-François BLANC	Marie SEGONNE
MAZERAT-AUROUZE	Mickaël BARRY	Mickaël BELLUT
MAZEYRAT-D'ALLIER	Jean-Marc PAGES	Jean PASCAL
MERCOEUR	Marie-Andrée PERREY	Florence CHATEAUNEUF
MONTCLARD	Gérard BEAUD	Mathieu FLANDIN
PAULHAGUET	Christian DAUPHIN	Hélène VUARIN
PEBRAC	<b>Lydie BERTONI</b>	<b>Véronique MAJKSNER</b>
PINOLS	Phillippe MOLHERAT	Loïc TRONCHERE
PRADES	Dominique VALLON	Gilles CHAUME
SALZUIT	Danielle BAUDIN	Thierry FOUILLOUX
SAUGUES	Jacques FACY	Hubert DE VERNEUIL
SAINT-ARCONS-D'ALLIER	Clélie TRIPARD	Marie JOLIVET
SAINT-AUSTREMOINE	Annie BAYOL	Mireille CROZEMARIE
SAINT-BERAIN	André DORIER	Monique BENOIST
SAINT-CIRGUES	Noël ITIER	Bernard BON
SAINT-DIDIER-SUR-DOULON	Gaston CHACORNAC	Jérôme SAUVANT
SAINT-EUGENIE-DE-VILLENEUVE	François VEDRINE	Jean-Michel DURAND
SAINT-GEORGES-D'AURAC	François-Xavier LAMBERT	Gilbert DELIVERT
SAINT-JULIEN-DES-CHAZES	Valérie ROCHE	Admed MEHDEB
SAINT-PAL DE SENOUIRE	Corinne MOURONVAL	Lise DEPIEDS
SAINT-PREJET-ARMANDON	Michel SALLE	Catherine POUGHON
SAINT-PRIVAT-DU-DRAGON	Sébastien GERENTON	Joffrey LOREAU
SAINTE-MARGUERITE	Alain GARNIER	Christine PEGHAIRE
SIAUGUES SAINTE MARIE	Alain MERLE	Brigitte LESPINASSE
TAILHAC	Gilles VESSAYRE	Claude TISSEUR
THORAS	Paul-Georges LACROIX GILLES	BONY Alain
VALS LE CHASTEL	Agnès JEAN	Michèle MÖSELER
VARENNES SAINT HONORAT	Thierry GARNIER	Jean-Jacques LUDON
VENTEUGES	André RICHARD	Gilles RUAT
VILLENEUVE D'ALLIER	Sandrine BRUSTEL	Hélène SABATIER
VISSAC-AUTEYRAC	Marie-Claude COUFORT	Yvan CELLIER
	Alice CUBIZOLLES	Régis DUHAMEL
	Robert BESSE	Bernard COUDERT
	<b>Joëlle CUBIZOLLES</b>	<b>Julie CHARBONNIER</b>
	Marcel FOURNIER	Jérôme FLANDIN
	Pascale BLAUGY	Cédric COMTE

VOTE		
Nombre de votants	73	
Nombre de suffrages exprimés	72	
POUR	72	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	1	Mme Marie Andrée PERREY

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,

À Saugues, le 5 octobre 2023

Le Président La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD Nathalie RAMBOURDIN



L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre à 19 heures 00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département  
de la HAUTE-LOIRE  
Arrondissement de  
BRIOUDE

Date du conseil :

**5 octobre 2023**

Nombre de Membres :

**En exercice : 85**

Présents :

**61 présents et 12 pouvoirs**

Qui ont pris part à la  
délibération :

**61 présents et 12 pouvoirs**

Date de la Convocation :

**28 septembre 2023**

**Présents :** Mmes Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Karine CROS, Agnès JEAN, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle MALFANT.

**MM.** Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Lionel PAGES, Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Christian NICOUX, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Alain CUSSAC, André DORIER, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Denis GAILLARD, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Gérard TROSSET, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC

**Pouvoirs :** Mme Sandrine ROUX à M. Alain GARNIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Annie BOULARAND, Mme Magalie MISSONNIER à M. Gérard BELIN, M. Loïc TRONCHERE à M. Philippe MOLHERAT, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, Mme Sandrine PAULET à Mme Laurence CUBIZOLLES, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC, M. Jérôme SAUVANT à M. Pascal CHASSEFEYRE, M. Yves ATTARD à Mme Agnès JEAN

**Absents/Excusés :** Mmes Séverine EYNARD, Chantal FARIGOULE, Sylvie MICHEL et Nathalie BOUDOUL

**MM.** Gérard GOUDARD, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Luc BRINGER, Jean-Paul FAGHEON et Michel BRUN et Alain FOULLIT

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie RAMBOURDIN

### **Objet : Dissolution du SICTOM des Monts du Forez au 31/12/2023 et accord sur le projet de convention (Répartition des agents et des biens et organisation de la période transitoire)**

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe ;

Vu les dispositions de l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales, précisant que les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice (...);

Vu les dispositions de l'article L. 5211-18 - II, du code général des collectivités territoriales, précisant que le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L. 1321-1, et des deux premiers alinéas de l'article L. 1321-2 et des articles L. 1321-3, L. 1321-4 et L. 1321-5 du même code ;

Vu les articles L. 5211-25-1 et L. 5211-26 du code général des collectivités territoriales, organisant la répartition des biens et moyens humains, applicables au SICTOM des Monts du Forez, par renvoi des articles L. 5212-33 et L. 5711-1 du même code ;

Vu la délibération n° 2023-25 du 30/06/2023 actant un accord de principe visant la dissolution du SICTOM des Monts du Forez au 31/12/2023 (qui sera effectivement prononcée à l'issue du vote du dernier compte administratif et du dernier compte de gestion de l'année 2023, en 2024) et posant le mode opératoire retenu pour la répartition du patrimoine entre ses membres ;

Vu la délibération n° 2020-08-04 portant attributions et délégations au Président de la Communauté de communes des rives du Haut-Allier;

## AR Prefecture

043-200073393-20231005-2023\_04\_03-DE  
Reçu le 19/10/2023

Considérant que les EPCI membres du SICTOM des Monts du Forez, dont la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier, ont participé à la mise en œuvre de la politique de collecte et de traitement des ordures ménagères, à la construction des déchèteries, à l'implantation des « Ecopoints »,... ; qu'ils ont pris le risque de soutenir et financer ces opérations, il est proposé le principe de liquidation et notamment la répartition des biens meubles et immeubles, de l'actif et du passif entre ces derniers de façon équitable.

Aussi, il y a lieu de définir plus précisément ces conditions de liquidation.

Les biens inscrits à l'actif, au cadastre et tout autre bien du budget principal du SICTOM des Monts du Forez sont transférés aux EPCI sur lesquels ils se situent, selon une clé de répartition et le principe d'une territorialisation des biens.

Tous les comptes liés à ces biens, notamment les subventions, sont également transférés selon les mêmes modalités que les biens.

Les autres comptes du budget principal, notamment les excédents sont transférés à l'ensemble des EPCI membres en prenant pour clé de répartition la méthodologie de calcul qui a été utilisée (au vu du compte de gestion 2022) pour déterminer la contribution des communes pour l'année 2023, dernière année d'appel de cotisations : la population DGF 2022.

Cette clé représente la part de chacun des membres dans les contributions apportées au SICTOM des Monts du Forez qui ont servi à financer son patrimoine.

Pour la répartition du compte de gestion 2023 (exercice de clôture), ce sera la population DGF du même exercice (2023) qui sera utilisée.

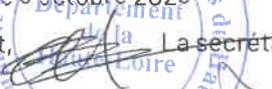
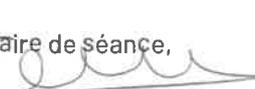
### L'assemblée délibérante après avoir entendu l'exposé du rapporteur :

- **ACTE** le principe de dissolution du SICTOM des Monts du Forez au 31/12/2023.
- **ACTE** le principe de territorialisation des biens implantés sur le territoire des EPCI membres (déchèteries et leurs bennes, colonnes Ecopoints et conteneurs OM).
- **ACTE** le principe du transfert de l'ensemble du personnel en exercice au SICTOM des Monts du Forez vers la communauté d'agglomération au 1er janvier 2024 pour l'exercice de sa compétence.
- **ACTE** le principe du transfert de l'ensemble de la flotte, matériels équipements, bâtiments,... dédiés à la collecte des ordures ménagères et à la gestion des flux issus des déchèteries vers la communauté d'agglomération au 1er janvier 2024 pour l'exercice de sa compétence.
- **ACTE** les principes de répartition de l'actif et du passif tels que précisés ci-dessous :  
Pour la communauté d'agglomération du Puy en Velay : 80,374 %  
Pour la Communauté de communes des Marches du Velay Rochebaron : 14,565 %  
Pour la Communauté de communes des Rives du Haut-Allier : 5,061 %.  
(Communes collectées : Berbezit, Collat, Jax, Montclard, Saint-Prejet-Armandon, Sainte-Eugénie-de-Villeneuve, Saint-Pal-de-Senouire, Varennes-Saint-Honorat).
- **APPROUVE**, en ce sens, le projet de convention de répartition des agents et biens du SICTOM des Monts du Forez et les principes d'organisation de la période transitoire tel que proposé ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte et mesures en découlant, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE		
Nombre de votants	73	
Nombre de suffrages exprimés	69	
POUR	69	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	4	Mme Karine CROS MM. Jean-Pierre BOUET, Jean-Marc CUBIZOLLES et Robert BESSE
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,

À Saugues, le 5 octobre 2023

Le Président,  La secrétaire de séance, 

Gérard BEAUD

Nathalie RAMBOURDIN

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre à 19 heures 00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département  
de la HAUTE-LOIRE  
Arrondissement de  
BRIOUDE

Date du conseil :

**5 octobre 2023**

Nombre de Membres :

**En exercice : 85**

Présents :

**61 présents et 12 pouvoirs**

Oui ont pris part à la

délibération :

**57 présents et 12 pouvoirs**

Date de la Convocation :

**28 septembre 2023**

**Présents :** Mmes Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Karine CROS, Agnès JEAN, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle MALFANT.

**MM.** Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Lionel PAGES, Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Christian NICOUX, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Alain CUSSAC, André DORIER, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Denis GAILLARD, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Gérard TROSSET, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC

**Pouvoirs :** Mme Sandrine ROUX à M. Alain GARNIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Annie BOULARAND, Mme Magalie MISSONNIER à M. Gérard BELIN, M. Loïc TRONCHERE à M. Philippe MOLHERAT, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, Mme Sandrine PAULET à Mme Laurence CUBIZOLLES, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC, M. Jérôme SAUVANT à M. Pascal CHASSEFEYRE, M. Yves ATTARD à Mme Agnès JEAN

**Absents/Excusés :** Mmes Séverine EYNARD, Chantal FARIGOULE, Sylvie MICHEL et Nathalie BOUDOUL

**MM.** Gérard GOUDARD, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Luc BRINGER, Jean-Paul FAGHEON et Michel BRUN et Alain FOUILLIT

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie RAMBOURDIN

### **Objet : Validation de la convention de prestation de services avec la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay (CAPEV)**

Vu la compétence Communautaire dans le domaine des déchets,

Vu les arrêtés préfectoraux à venir de la dissolution du SICTOM des Monts du Forez,

Vu la délibération adoptée par la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay relative à la validation de la dissolution du SICTOM des Monts du Forez,

Vu les avis favorables des commissions Administration-RH-finances et Technique du 19 septembre 2023,

Le Président rappelle aux conseillers communautaires que la Communauté de Communes des rives du Haut Allier a délégué la compétence de collecte des déchets au SICTOM des Monts du Forez pour les communes de BERBEZIT, COLLAT, JAX, MONTCLARD, SAINTE-EUGENIE-DE-VILLENEUVE, SAINT-PREJET-ARMANDON, VARENNES-SAINT-HONORAT et SAINT-PAL-DE-SENOUIRE.

Or, le SICTOM des Monts du Forez sera dissous au 31 décembre 2023. Afin d'assurer une continuité de service pour l'année 2024 sur ces communes et en accord avec la CAPEV, il conviendrait de confier en prestation de service la collecte à la CAPEV pour un montant de 102 090 € (base du montant 2023).

Une délibération sera prise en fin d'année pour fixer le montant de la redevance des ordures ménagères 2024 par foyer.

La convention passée entre les deux entités définit les modalités d'application de cette prestation. Elle est conclue pour une période de 1 an du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

- **ADOPTER** la convention avec la CAPEV,
- **AUTORISER** le président à la signer et à la mettre en œuvre.

**AR Prefecture**043-200073393-20231005-2023\_04\_04-DE  
Reçu le 16/10/2023

<b>VOTE</b>		
Nombre de votants	73	
Nombre de suffrages exprimés	63	
POUR	63	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	6	Mme Karine CROS MM. Jean-Pierre BOUET, Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER, Jean-Marc CUBIZOLLES et Robert BESSE
PAS PRIS PART AU VOTE	4	Mmes Nathalie VIZADE, Marie-André PERREY et Martine PAYS M. Michel AUBAZAC

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits

Et ont signé les membres présents,

À Saugues, le 5 octobre 2023

Le Président,

La secrétaire de séance,

  
Gérard BEAUD  
Nathalie RAMBOURDIN

**AR Pr** **Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes**  
**des Rives du Haut-Allier**  
**N°2023-04-05 B**

043-200073393-20231005-2023\_04\_05B-DE  
Reçu le 13/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre à 19 heures 00,  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues sous  
la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département  
de la HAUTE-LOIRE  
Arrondissement de  
BRIOUDE

Date du conseil :  
**5 octobre 2023**

Nombre de Membres :  
**En exercice : 85**

Présents :  
**62 présents et 13 pouvoirs**

Oui ont pris part à la  
délibération :  
**62 présents et 13 pouvoirs**

Date de la Convocation :  
**28 septembre 2023**

**Présents :** Mmes Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Karine CROS, Agnès JEAN, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle Malfant.

**MM.** Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Lionel PAGES, Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Christian NICOUX, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Alain CUSSAC, André DORIER, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Denis GAILLARD, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Gérard TROSSET, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE, Michel AUBAZAC et M. Alain FOULLIT (arrivé à 19h35).

**Pouvoirs :** Mme Sandrine ROUX à M. Alain GARNIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Annie BOULARAND, Mme Magalie MISSONNIER à M. Gérard BELIN, M. Loïc TRONCHERE à M. Philippe MOLHERAT, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, Mme Sandrine PAULET à Mme Laurence CUBIZOLLES, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC, M. Jérôme SAUVANT à M. Pascal CHASSEFEYRE, M. Yves ATTARD à Mme Agnès JEAN et Mme Nathalie BOUDOUL à M. Alain FOULLIT

**Absents/Excusés :** Mmes Séverine EYNARD, Chantal FARIGOULE et Sylvie MICHEL  
**MM.** Gérard GOUDARD, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Luc BRINGER, Jean-Paul FAGHEON et Michel BRUN

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie RAMBOURDIN

**Objet : Répartition 2023 du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) -Prélèvement**

Vu la notification du FPIC adressée par les services de l'État,  
Vu l'avis de la commission Administration Finances et RH du 19 septembre 2023  
Vu l'avis du bureau communautaire du 27 septembre 2023

L'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a institué le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Les prélèvements et les reversements du FPIC 2023 pour chaque ensemble intercommunal (ensemble constitué d'un EPCI et de ses communes membres au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de répartition) ont été calculés par la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales).

La répartition dite « de droit commun » du prélèvement et/ou du reversement concernant notre ensemble intercommunal est établie selon les dispositions des articles L.2336-3 et L.2336-5 du CGCT. Par dérogation, l'organe délibérant peut procéder à une répartition alternative du prélèvement et/ou du reversement dans un délai de deux mois à compter de la notification du FPIC.

Il appartient à notre EPCI et ses communes membres de se déterminer sur le mode de répartition possibles :

1. **Conserver la répartition « de droit commun »**, Aucune délibération n'est alors nécessaire dans ce cas.
2. **Opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 »** par délibération de l'organe délibérant de l'EPCI dans le délai de deux mois à compter de la notification.
  - Dans un premier temps, le prélèvement et / ou le reversement sont répartis entre l'EPCI et ses communes membres librement mais sans avoir pour effet de s'écarter de plus de 30 % de la répartition de droit commun.

**AR Prefecture**

043-200073393-2023-005-2023-04-05-55  
Reçu le 13/10/2023

Dans un second temps, la répartition entre les communes membres peut être établie en fonction au minimum des trois critères précisés par la loi :

- la population
- l'écart entre le revenu par habitant de ces communes et le revenu moyen par habitant de l'ensemble intercommunal
- le potentiel fiscal ou financier par habitant (ou insuffisance de potentiel fiscal/ financier par habitant s'il s'agit d'un reversement) de ces communes au regard du potentiel fiscal ou financier moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI.

D'autres critères de ressources ou de charges peuvent être choisis par le conseil communautaire. Le choix de la pondération de ces critères est libre. Toutefois ces modalités ne peuvent avoir pour effet ni de majorer de plus de 30 % la contribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun, ni de minorer de plus de 30 % l'attribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun.

3. **Opter pour une répartition « dérogatoire libre »** : aucune règle particulière n'étant prescrite, les critères de répartition sont totalement libres. Cependant, pour cette répartition, l'organe délibérant de l'EPCI doit :

- Soit délibérer à l'unanimité dans le délai de deux mois à compter de la présente information.
- Soit délibérer à la majorité des deux tiers dans ce même délai avec approbation de l'ensemble des conseils municipaux dans un délai de deux mois suivant la délibération de l'EPCI. À défaut de délibération dans ce délai, ils sont réputés l'avoir approuvée.

Sur proposition du bureau communautaire, le Président de la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier propose d'affecter le FPIC 2023 comme suit selon la répartition dérogatoire à la majorité des 2/3 pour le prélèvement :

**Prélèvement (annexe 1) :**

- Part EPCI : 21 665€
- Part des communes membres : 31 352€

La somme de 56 855 € prise sur la part des communes sera complétée du même montant par la Communauté de Communes afin d'affecter une somme (déduction faite de la part de prélèvement et d'un reversement d'attribution de compensation pour les communes dont le FPIC 2023 est inférieur au FPIC 2016) de 80 776 € pour le projet de territoire et notamment les projets portant sur les thèmes de l'enfance et jeunesse, Santé, social et solidarités territoriales.

La répartition du FPIC 2023 entre l'EPCI et ses communes membres s'établit comme suit :

**Répartition de droit commun pour le prélèvement et dérogatoire au 2/3 pour le reversement** (voir annexe 2)

**Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil communautaire :**

- **ADOPTE** la répartition dérogatoire au 2/3 pour le prélèvement et le reversement
- **AUTORISE** le Président à notifier cette décision aux services de l'État.

VOTE		
Nombre de votants	75	
Nombre de suffrages exprimés	75	
POUR	72	
CONTRE	3	Mme Lydie BERTONI M. Alain FOUILLIT et son pouvoir Mme Nathalie BOUDOUL
ABSTENTIONS	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

**Annule et remplace  
la délibération n° 2023-04-05  
suite à une erreur matérielle**

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,

À Saugues, le 5 octobre 2023

Le Président, La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD Nathalie RAMBOURDIN



## AR Prefecture

043-200073393-20231005-2023\_04\_05B-DE  
Reçu le 13/10/2023

## ANNEXE 1:

Nom Communes	Prélèvement	Reversement	Solde	Différence avec solde de droit commun	Différence avec FPIC 2016
ALLY	-601	1 297	696	-1 298	3 571
ARLET	-54	720	666	79	-331
AUBAZAT	-257	3 528	3 271	792	-285
VISSAC AUTEYRAC	-455	6 215	5 760	1 528	-325
AUVERS	-158	1 458	1 300	117	606
BERBEZIT	-142	858	716	-53	716
BESSEYRE ST MARY	-229	2 389	2 160	163	1 017
BLASSAC	-232	2 926	2 694	605	-661
CERZAT	-297	4 254	3 957	836	-362
CHANAILEILLES	-406	3 298	2 892	808	940
CHANTEUGES	-645	7 846	7 201	2 768	-212
CHARRAIX	-176	1 486	1 310	3	-1 264
CHASSAGNES	-260	2 910	2 650	304	1 905
CHASTEL	-294	2 217	1 923	-28	730
CHAVANCIAC LAFAYETTE	-463	4 641	4 178	1 126	-21
CHAZELLES	-60	887	827	47	-140
CHILHAC	-422	4 081	3 659	978	-1 714
CHOMETTE	-217	2 722	2 505	392	523
COLLAT	-180	1 409	1 229	104	367
COUTEUGES	-697	2 918	2 221	414	2 160
CRONCE	-154	1 823	1 669	-12	-483
CUBELLES	-289	2 403	2 114	454	1 383
DESGES	-151	1 458	1 307	-312	1 658
DOMEURAT	-270	3 304	3 034	512	-544
ESPLANTAS VAZEILLES	-273	3 137	2 864	504	733
FERRUSSAC	-141	1 871	1 730	177	-25
GREZES	-332	5 109	4 777	1 108	1 329
JAX	-241	3 224	2 983	166	583
JOSAT	-200	1 427	1 227	179	463
LANGÉAC	-6083	42 660	36 577	11 935	28 699
LAVOUTE-CHILHAC	-595	4 328	3 733	1 318	-183
MAZERAT AUROUZE	-314	3 851	3 537	765	-249
MAZEYRAT D'ALLIER	-2377	18 038	15 661	7 500	9 005
MERCOEUR	-318	2 318	2 000	197	1 542
MONTCLARD	-78	906	828	-239	383
PAULHAGUET	-1327	12 929	11 602	4 412	243
PEBRAC	-226	3 984	3 758	-93	1 371
PINOLS	-412	4 244	3 832	467	1 676
PRADES	-186	2 005	1 819	858	-677
ST ARCONS D'ALLIER	-262	4 243	3 981	898	-28
ST AUSTREMOINE	-133	1 072	939	-107	315

ST BERAIN	Prefecture -180	2 123	1 943	359	29
ST CIRQUE	043-20231005-2023_2715B-DE	3 845	3 574	1 044	-472
ST DIDIER SUR DOULON	-473	5 110	4 637	-138	1 502
STE EUGENIE DE VILLENEUVE	-192	2 625	2 433	570	1 039
ST GEORGES D'AURAC	-670	7 488	6 818	2 397	-163
ST JULIEN DES CHAZES	-178	2 255	2 077	433	226
STE MARGUERITE	-121	811	690	-21	465
ST PAL DE SENOUIRE	-212	3 395	3 183	62	3 183
ST PREJET ARMANDON	-183	2 754	2 571	5	917
ST PRIVAT DU DRAGON	-307	3 249	2 942	180	662
SALZUIT	-548	4 661	4 113	1 572	38
SAUGUES	-3777	23 830	20 053	4 716	22 662
SIAUGUES STE MARIE	-1758	10 310	8 552	2 732	11 628
TAILHAC	-124	1 809	1 685	235	249
THORAS	-470	5 648	5 178	-459	2 854
VALS LE CHASTEL	-83	689	606	106	-179
VARENNES ST HONORAT	-118	705	587	-38	587
VENTEUGES	-550	7 622	7 072	986	1 928
VILLENEUVE D'ALLIER	-530	6 798	6 268	1 742	-2 949
<b>Sous-Total communes</b>	<b>-31 352</b>	<b>278 121</b>	<b>246 769</b>	<b>56 855</b>	

**AR. Pr** **Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
des Rives du Haut-Allier  
N°2023-04-06 B**

043-200073393-20231005-2023\_04\_06B-DE  
Reçu le 13/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre à 19 heures 00,  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues sous  
la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département  
de la HAUTE-LOIRE  
Arrondissement de  
BRIOUDE

Date du conseil :  
**5 octobre 2023**

Nombre de Membres :  
**En exercice : 85**

Présents :  
**62 présents et 13 pouvoirs**

Qui ont pris part à la  
délibération :  
**62 présents et 13 pouvoirs**

Date de la Convocation :  
**28 septembre 2023**

**Présents :** Mmes Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Karine CROS, Agnès JEAN, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle Malfant.

MM. Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Lionel PAGES, Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Christian NICOUX, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Alain CUSSAC, André DORIER, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Denis GAILLARD, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Gérard TROSSET, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC et M. Alain FOUILLIT (arrivé à 19h35).

**Pouvoirs :** Mme Sandrine ROUX à M. Alain GARNIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Annie BOULARAND, Mme Magalie MISSONNIER à M. Gérard BELIN, M. Loïc TRONCHERE à M. Philippe MOLHERAT, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, Mme Sandrine PAULET à Mme Laurence CUBIZOLLES, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC, M. Jérôme SAUVANT à M. Pascal CHASSEFEYRE, M. Yves ATTARD à Mme Agnès JEAN, Mme Nathalie BOUDOUL à M. Alain FOUILLIT

**Absents/Excusés :** Mmes Séverine EYNARD, Chantal FARIGOULE et Sylvie MICHEL  
MM. Gérard GOUDARD, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Luc BRINGER, Jean-Paul FAGHEON et Michel BRUN

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie RAMBOURDIN

**Objet : Répartition 2023 du FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) - Reversement**

Vu la notification du FPIC adressée par les services de l'Etat,  
Vu l'avis de la commission Administration Finances et Ressources du 19 septembre 2023  
Vu l'avis du bureau communautaire du 27 septembre 2023

L'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a institué le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Les prélèvements et les reversements du FPIC 2023 pour chaque ensemble intercommunal (ensemble constitué d'un EPCI et de ses communes membres au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de répartition) ont été calculés par la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales).

La répartition dite « de droit commun » du prélèvement et/ou du reversement concernant notre ensemble intercommunal est établie selon les dispositions des articles L.2336-3 et L.2336-5 du CGCT. Par dérogation, l'organe délibérant peut procéder à une répartition alternative du prélèvement et/ou du reversement dans un délai de deux mois à compter de la notification du FPIC.

Il appartient à notre EPCI et ses communes membres de se déterminer sur le mode de répartition possibles :

1. **Conserver la répartition « de droit commun ».** Aucune délibération n'est alors nécessaire dans ce cas.
2. **Opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 »** par délibération de l'organe délibérant de l'EPCI dans le délai de deux mois à compter de la notification.
  - Dans un premier temps, le prélèvement et / ou le reversement sont répartis entre l'EPCI et ses communes membres librement mais sans avoir pour effet de s'écarter de plus de 30 % de la répartition de droit commun.

Dans un second temps la répartition entre les communes membres peut être établie en fonction au minimum des trois critères précisés par la loi :

- la population
- l'écart entre le revenu par habitant de ces communes et le revenu moyen par habitant de l'ensemble intercommunal
- le potentiel fiscal ou financier par habitant (ou insuffisance de potentiel fiscal/ financier par habitant s'il s'agit d'un reversement) de ces communes au regard du potentiel fiscal ou financier moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI.

D'autres critères de ressources ou de charges peuvent être choisis par le conseil communautaire. Le choix de la pondération de ces critères est libre. Toutefois ces modalités ne peuvent avoir pour effet ni de majorer de plus de 30 % la contribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun, ni de minorer de plus de 30 % l'attribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun.

3. **Opter pour une répartition « dérogatoire libre »** : aucune règle particulière n'étant prescrite, les critères de répartition sont totalement libres. Cependant, pour cette répartition, l'organe délibérant de l'EPCI doit :

- Soit délibérer à l'unanimité dans le délai de deux mois à compter de la présente information.
- Soit délibérer à la majorité des deux tiers dans ce même délai avec approbation de l'ensemble des conseils municipaux dans un délai de deux mois suivant la délibération de l'EPCI. À défaut de délibération dans ce délai, ils sont réputés l'avoir approuvée.

Sur proposition du bureau communautaire, le Président de la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier propose d'affecter le FPIC 2023 comme suit selon la répartition dérogatoire à la majorité des 2/3 pour le reversement :

**Reversement (annexe 1) :**

- Part EPCI : 288 348€
- Part des communes membres : 278 121 €

La somme de 56 855 € prise sur la part des communes sera complétée du même montant par la Communauté de Communes afin d'affecter une somme (déduction faite de la part de prélèvement et d'un reversement d'attribution de compensation pour les communes dont le FPIC 2023 est inférieur au FPIC 2016) de 80 776 € pour le projet de territoire et notamment les projets portant sur les thèmes de l'enfance et jeunesse, Santé, social et solidarités territoriales.

La répartition du FPIC 2023 entre l'EPCI et ses communes membres s'établit comme suit :

**Répartition de droit commun pour le prélèvement et dérogatoire au 2/3 pour le reversement** (voir annexe 2)

**Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil communautaire :**

- **ADOpte** la répartition dérogatoire au 2/3 pour le prélèvement et le reversement
- **AUTORISE** le Président à notifier cette décision aux services de l'Etat.

VOTE		
Nombre de votants	75	
Nombre de suffrages exprimés	71	
POUR	71	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	4	M. Alain FOUILLIT et son pouvoir Mme Nathalie BOUDOUL M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Serge ROCHER
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

**Annule et remplace  
la délibération n° 2023-04-06  
suite à une erreur matérielle**

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,

À Saugues, le 5 octobre 2023

Le Président, La secrétaire de séance,

**Gérard BEAUD Nathalie RAMBOURDIN**

## AR Prefecture

043-200073393-20231005-2023\_04\_06B-DE  
Reçu le 13/10/2023

## ANNEXE 1:

Nom Communes	Prélèvement	Reversement	Solde	Différence avec solde de droit commun	Différence avec FPIC 2016
ALLY	-601	1 297	696	-1 298	3 571
ARLET	-54	720	666	79	-331
AUBAZAT	-257	3 528	3 271	792	-285
VISSAC AUTEYRAC	-455	6 215	5 760	1 528	-325
AUVERS	-158	1 458	1 300	117	606
BERBEZIT	-142	858	716	-53	716
BESSEYRE ST MARY	-229	2 389	2 160	163	1 017
BLASSAC	-232	2 926	2 694	605	-661
CERZAT	-297	4 254	3 957	836	-362
CHANAILEILLES	-406	3 298	2 892	808	940
CHANTEUGES	-645	7 846	7 201	2 768	-212
CHARRAIX	-176	1 486	1 310	3	-1 264
CHASSAGNES	-260	2 910	2 650	304	1 905
CHASTEL	-294	2 217	1 923	-28	730
CHAVANCIAC LAFAYETTE	-463	4 641	4 178	1 126	-21
CHAZELLES	-60	887	827	47	-140
CHILHAC	-422	4 081	3 659	978	-1 714
CHOMETTE	-217	2 722	2 505	392	523
COLLAT	-180	1 409	1 229	104	367
COUTEUGES	-697	2 918	2 221	414	2 160
CRONCE	-154	1 823	1 669	-12	-483
CUBELLES	-289	2 403	2 114	454	1 383
DESGES	-151	1 458	1 307	-312	1 658
DOMEURAT	-270	3 304	3 034	512	-544
ESPLANTAS VAZEILLES	-273	3 137	2 864	504	733
FERRUSSAC	-141	1 871	1 730	177	-25
GREZES	-332	5 109	4 777	1 108	1 329
JAX	-241	3 224	2 983	166	583
JOSAT	-200	1 427	1 227	179	463
LANGÉAC	-6083	42 660	36 577	11 935	28 699
LAVOUTE-CHILHAC	-595	4 328	3 733	1 318	-183
MAZERAT AUROUZE	-314	3 851	3 537	765	-249
MAZEYRAT D'ALLIER	-2377	18 038	15 661	7 500	9 005
MERCOEUR	-318	2 318	2 000	197	1 542
MONTCLARD	-78	906	828	-239	383
PAULHAGUET	-1327	12 929	11 602	4 412	243
PEBRAC	-226	3 984	3 758	-93	1 371
PINOLS	-412	4 244	3 832	467	1 676
PRADES	-186	2 005	1 819	858	-677
ST ARCONS D'ALLIER	-262	4 243	3 981	898	-28
ST AUSTREMOINE	-133	1 072	939	-107	315
ST BERAIN	-180	2 123	1 943	359	29
ST CIRGUES	-271	3 845	3 574	1 044	-472

AR Prefecture					
ST DIDIER SUR DOULON	-473	5 110	4 637	-138	1 502
STE EUGENIE DE VILLENEUVE	-192	2 625	2 433	570	1 039
ST GEORGES D'AURAC	-670	7 488	6 818	2 397	-163
ST JULIEN DES CHAZES	-178	2 255	2 077	433	226
STE MARGUERITE	-121	811	690	-21	465
ST PAL DE SENOUIRE	-212	3 395	3 183	62	3 183
ST PREJET ARMANDON	-183	2 754	2 571	5	917
ST PRIVAT DU DRAGON	-307	3 249	2 942	180	662
SALZUIT	-548	4 661	4 113	1 572	38
SAUGUES	-3777	23 830	20 053	4 716	22 662
SIAUGUES STE MARIE	-1758	10 310	8 552	2 732	11 628
TAILHAC	-124	1809	1 685	235	249
THORAS	-470	5648	5 178	-459	2 854
VALS LE CHASTEL	-83	689	606	106	-179
VARENNES ST HONORAT	-118	705	587	-38	587
VENTEUGES	-550	7 622	7 072	986	1 928
VILLENEUVE D'ALLIER	-530	6 798	6 268	1 742	-2 949
<b>Sous-Total communes</b>	<b>-31 352</b>	<b>278 121</b>	<b>246 769</b>	<b>56 855</b>	

## Fiche d'information FPIC 2023 (Métropole + DOM) : données nécessaires au calcul de la répartition de droit commun et au calcul des répartitions dérogatoires du FPIC

Exercice 2023

Département 43

Ensemble Intercommunal : 200073393 CC DES RIVES DU HAUT-ALLIER

### Données de référence

PFIA/hab moyen	678,44	PFIA/hab moyen DOM	486,74
Rev/hab moyen France	16 052,63	EFA moyen France	1,131781
Rev/hab moyen Métropole	16 193,43	Rang du dernier éligible Métropole	745
Rev/hab moyen DOM	11 163,74	Rang du dernier éligible DOM	10

### Données relatives à l'ensemble intercommunal (EI)

Population INSEE	17 054
Population DGF	20 932
Population DGF pondérée	26 048
PFIA	17 608 315
PFIA par habitant de l'EI	675,99
Potentiel fiscal/hab moyen des communes de l'EI	691,52
Potentiel financier/hab moyen des communes de l'EI	856,42
Revenu/hab moyen de l'EI	12 287,03
Effort fiscal agrégé (EFA)	1,067988
Indice synthétique de prélèvement de l'EI	0,021683
Indice synthétique de reversement de l'EI	1,180208
Rang de l'EI	289
CIF	0,408652

### Fiche d'information FPIC 2023 (Métropole + DOM) : données nécessaires au calcul de la répartition de droit commun et au calcul des répartitions dérogatoires du FPIC

Exercice 2023

Département 43

Ensemble intercommunal : 200073393 CC DES RIVES DU HAUT-ALLIER

#### Données relatives aux communes membres de l'EPCI

Code INSEE	Nom communes	Données pour répartition alternative du FPIC									
		Population DGF	Potentiel financier par habitant	Potentiel fiscal par habitant	Revenu par habitant de la commune	Prélèvement FSRIF 2022	Rang DSU 2022 la majorité	Rang DSR 2022	Montant dérogatoire maximal du prélèvement à la majorité des 2/3 (limite +30%)	Montant dérogatoire minimal du reversement à des 2/3 (limite -30%)	
43006	ALLY	183	1 880,31	1 730,60	12 274,32			33 075	-783	0	
43009	ARLET	43	718,65	540,67	8 583,00			9 474	-70	559	
43011	AUBAZAT	218	674,04	498,31	12 788,54			15 985	-334	3 024	
43013	VISSAC-AUTEYRAC	388	669,46	490,19	14 503,28			18 245	-590	5 419	
43015	AUVERS	103	873,98	616,44	11 203,78			22 172	-204	1 102	
43027	BERBEZIT	70	1 161,70	788,46	10 136,52			28 713	-185	564	
43029	BESSEYRE-SAINT-MARY	158	826,96	594,19	9 694,65			18 310	-298	1 786	
43031	BLASSAC	187	707,63	515,00	13 279,68			19 286	-300	2 471	
43044	CERZAT	254	666,74	478,86	12 641,21			14 534	-385	3 562	
43054	CHANAILEILLES	267	868,61	694,20	0,00			24 840	-528	2 874	
43056	CHANTEUGES	541	680,92	560,90	13 792,85			12 828	-837	7 429	
43060	CHARRAIX	106	950,99	638,96	10 527,10			28 172	-229	1 042	
43063	CHASSAGNES	189	785,52	541,28	11 888,65			20 690	-338	2 250	
43065	CHASTEL	166	1 012,96	708,55	9 713,30			24 865	-382	1 532	
43067	CHAVANAC-LAFAYETTE	338	782,91	600,25	13 868,89			25 164	-602	4 037	

**Fiche d'information FPIC 2023 (Métropole + DOM) : données nécessaires au calcul de la répartition de droit commun et au calcul des répartitions dérogatoires du FPIC**

Exercice 2023

Département

43

Ensemble intercommunal :

200073393 CC DES RIVES DU HAUT-ALLIER

**Données relatives aux communes membres de l'EPCI**

Code INSEE	Nom communes	Population DGF	Données pour répartition alternative du FPIC									
			Potentiel financier par habitant	Potentiel fiscal par habitant	Revenu par habitant de la commune	Prélèvement FSRIF 2022	Rang DSU 2022	Rang DSR 2022	Montant dérogatoire maximal du prélèvement à la majorité des 2/3 (limite +30%)	Montant dérogatoire minimal du reversement à la majorité des 2/3 (limite -30%)		
43068	CHAZELLES	49	700,45	481,22	8 800,09			14 708	-78	654		
43070	CHILHAC	302	797,51	603,07	14 697,97			25 199	-547	3 541		
43072	CHOMETTE	170	729,23	545,06	9 899,99			14 612	-282	2 180		
43075	COLLAT	108	953,80	654,13	13 005,38			26 789	-234	1 059		
43079	COUTEUGES	315	1 263,14	1 255,55	10 000,57			30 234	-905	2 332		
43082	CRONCE	109	804,39	524,53	9 337,66			12 126	-199	1 267		
43083	CUBELLES	188	878,93	688,09	12 134,65			24 890	-376	2 000		
43085	DESGES	86	1 002,29	504,30	9 925,27			17 619	-196	802		
43086	DOMEYRAT	210	735,10	518,05	12 622,59			17 549	-351	2 671		
43090	ESPLANTAS-VAZEILLES	206	756,04	578,69	10 129,02			12 442	-354	2 548		
43094	FERRUSSAC	111	723,95	507,66	9 973,94			10 573	-183	1 434		
43104	GREZES	297	638,21	492,08	10 104,96			6 542	-430	4 351		
43106	JAX	187	736,94	489,16	10 202,56			14 000	-313	2 373		
43107	JOSAT	117	973,92	714,78	13 028,81			27 518	-259	1 124		
43112	LANGÉAC	3 768	922,07	779,22	13 586,60			13 970	-7 899	38 212		
43118	LAVOUTE-CHILHAC	379	896,80	756,12	14 324,77			28 263	-772	3 952		
43131	MAZEYRAT-AUROUZE	249	720,63	527,16	12 821,93			19 824	-408	3 231		
43132	MAZEYRAT-D'ALLIER	1 611	842,76	794,95	13 412,50			19 418	-3 086	17 875		
43133	MERCOEUR	185	982,64	729,81	11 192,14			28 222	-413	1 761		

### Fiche d'information FPIC 2023 (Métropole + DOM) : données nécessaires au calcul de la répartition de droit commun et au calcul des répartitions dérogatoires du FPIC

Exercice 2023	Département	43
Ensemble intercommunal : 200073393 CC DES RIVES DU HAUT-ALLIER		

#### Données relatives aux communes membres de l'EPCI

Code INSEE	Nom communes	Données pour répartition alternative du FPIC									
		Population DGF	financier par habitant	Poids de la commune	par habitant de la commune	Prélèvement FSRIF 2022	Rang DSU 2022 la majorité	Rang DSR 2022	Montant dérogatoire maximal du prélevement à la majorité des 2/3 (limite +30%)	Montant dérogatoire minimal du reversement à des 2/3 (limite -30%)	
43139	MONTCLARD	58	1 104,52	547,66	7 024,74			14 584	-146	491	
43148	PAULHAGUET	992	764,20	662,17	12 565,62			12 994	-1 724	12 138	
43149	PEBRAC	194	666,03	420,51	7 963,41			3 794	-294	2 724	
43151	PINOLS	288	816,78	570,13	12 092,06			23 155	-534	3 297	
43155	PRADES	151	704,55	579,17	19 427,10			24 190	-242	2 004	
43167	SAINTE-ARCONES-D'ALLIER	240	623,67	448,39	12 588,69			14 169	-341	3 599	
43169	SAINTE-AUSTREMOINE	74	1 023,85	543,61	15 829,98			32 455	-173	676	
43171	SAINTE-BERAIN	138	742,99	511,62	14 943,33			20 035	-233	1 737	
43175	SAINTE-CIRGUES	238	650,29	511,06	11 721,90			15 391	-352	3 422	
43178	SAINTE-DIDIER-SUR-DOULON	317	851,93	538,23	10 000,64			21 855	-614	3 480	
43183	SAINTE-EUGENIE-DE-VILLENEUVE	162	677,40	501,75	12 366,77			15 241	-250	2 237	
43188	SAINTE-GEORGES-D'AURAC	532	718,99	629,14	10 816,32			11 569	-870	6 919	
43202	SAINTE-JULIEN-DES-CHAZES	143	710,66	519,08	12 375,87			14 970	-231	1 882	
43208	SAINTE-MARGUERITE	64	1 081,61	735,94	0,00			27 915	-157	563	
43214	SAINTE-PAL-DE-SENOUIRE	177	684,04	412,91	11 640,76			10 914	-276	2 420	
43219	SAINTE-PREJET-ARMANDON	147	711,61	448,78	9 492,24			12 183	-238	1 931	
43222	SAINTE-PRIVAT-DU-DRAGON	212	826,07	553,64	11 257,50			22 953	-398	2 400	
43232	SALZUIT	382	818,78	738,63	11 920,06			22 926	-711	4 362	
43234	SAUGUES	2 147	1 004,85	836,33	12 204,40			18 819	-4 905	19 979	





## Répartition du FPIC entre communes membres

Code INSEE	Nom communes	Répartition du FPIC entre Communes membres					
		Montant prélevé de droit commun	Montant prélevé définitif	Montant reversé de droit commun	Montant reversé définitif	Solde de droit commun	Solde définitif
43006	ALLY	-602	-601	0	1297	-602	696
43009	ARLET	-54	-54	799	720	745	666
43011	AUBAZAT	-257	-257	4 320	3 528	4 063	3 271
43013	VISSAC-AUTEYRAC	-454	-455	7 742	6 215	7 288	5 760
43015	AUVERS	-157	-158	1 574	1 458	1 417	1 300
43027	BERBEZIT	-142	-142	805	858	663	716
43029	BESSEYRE-SAINT-MARY	-229	-229	2 552	2 389	2 323	2 160
43031	BLASSAC	-231	-232	3 530	2 926	3 299	2 694
43044	CERZAT	-296	-297	5 089	4 254	4 793	3 957
43054	CHANALEILLES	-406	-406	4 106	3 298	3 700	2 892
43056	CHANTEUGES	-644	-645	10 613	7 846	9 969	7 201
43060	CHARRAIX	-176	-176	1 489	1 486	1 313	1 310
43063	CHASSAGNES	-260	-260	3 214	2 910	2 954	2 650
43065	CHASTEL	-294	-294	2 189	2 217	1 895	1 923
43067	CHAVANCIAC-LAFAYETTE	-463	-463	5 767	4 641	5 304	4 178
43068	CHAZELLES	-60	-60	934	887	874	827
43070	CHILHAC	-421	-422	5 058	4 081	4 637	3 659
43072	CHOMETTE	-217	-217	3 114	2 722	2 897	2 505
43075	COLLAT	-180	-180	1 513	1 409	1 333	1 229
43079	COUTEUGES	-696	-697	3 331	2 918	2 635	2 221
43082	CRONCE	-153	-154	1 810	1 823	1 657	1 669
43083	CUBELLES	-289	-289	2 857	2 403	2 568	2 114

## AR Prefecture

043-200073393-20231005-2023\_04\_06B-DE  
Reçu le 13/10/2023

43085	DESGES	-151	-151	1 146	1 458	995	1 307
43086	DOMEYRAT	-270	-270	3 816	3 304	3 546	3 034
43090	ESPLANTAS-VAZEILLES	-272	-272	3 640	3 137	3 368	2 864
43094	FERRUSSAC	-141	-141	2 048	1 871	1 907	1 730
43104	GREZES	-332	-331	6 216	5 109	5 885	4 777
43106	JAX	-241	-241	3 390	3 224	3 149	2 983
43107	JOSAT	-200	-199	1 605	1 427	1 406	1 227
43112	LANGEAC	-6 083	-6 076	54 588	42 660	48 512	36 577
43118	LAVOUTE-CHILHAC	-595	-594	5 645	4 328	5 051	3 733
43131	MAZEYRAT-AUROUZE	-314	-314	4 616	3 851	4 302	3 537
43132	MAZEYRAT-D'ALLIER	-2 377	-2 374	25 535	18 038	23 161	15 661
43133	MERCOEUR	-318	-318	2 515	2 318	2 197	2 000
43139	MONTCLARD	-78	-112	701	906	589	828
43148	PAULHAGUET	-1 327	-1 326	17 340	12 929	16 014	11 602
43149	PEBRAC	-226	-226	3 891	3 984	3 665	3 758
43151	PINOLS	-412	-411	4 710	4 244	4 299	3 832
43155	PRADES	-186	-186	2 863	2 005	2 677	1 819
43167	SAINTE-ARCONS-D'ALLIER	-262	-262	5 141	4 243	4 879	3 981
43169	SAINTE-AUSTREMOINE	-133	-133	965	1 072	832	939
43171	SAINTE-BERAIN	-180	-179	2 481	2 123	2 302	1 943
43175	SAINTE-CIRGUES	-271	-271	4 889	3 845	4 618	3 574
43178	SAINTE-DIDIER-SUR-DOULON	-473	-472	4 971	5 110	4 499	4 637
43183	SAINTE-EUGENIE-DE-VILLENEUVE	-192	-192	3 195	2 625	3 003	2 433
43188	SAINTE-GEORGES-D'AURAC	-670	-669	9 884	7 488	9 215	6 818
43202	SAINTE-JULIEN-DES-CHAZES	-178	-178	2 688	2 255	2 510	2 077
43208	SAINTE-MARGUERITE	-121	-121	790	811	669	690
43214	SAINTE-PAL-DE-SENOUIRE	-212	-212	3 457	3 395	3 245	3 183
43219	SAINTE-REJET-ARMANDON	-183	-183	2 759	2 754	2 576	2 571
43222	SAINTE-PRIVAT-DU-DRAGON	-307	-306	3 428	3 249	3 122	2 942
43232	SALZUIT	-548	-547	6 232	4 661	5 685	4 113
43234	SAUGUES	-3 777	-3 773	28 542	23 830	24 769	20 053
43239	SAUGUES-SAINTE-MARIE	-1 758	-1 756	13 040	10 310	11 284	8 552
43242	TAILHAC	-124	-124	2 044	1 809	1 920	1 685
				5 648			

**AR Prefecture**

043-200073393-20231005-2023\_04\_06B-DE  
Reçu le 13/10/2023

43245	THORAS	-470	-470	5 189	5 648	4 719	5 178
43250	VALS-LE-CHASTEL	-83	-83	795	689	712	606
43252	VARENNES-SAINT-HONORAT	-118	-118	667	705	549	587
43256	VENTEUGES	-550	-550	8 608	7 622	8 058	7 072
43264	VILLENEUVE-D'ALLIER	-530	-530	8 540	6 798	8 010	6 268
	<b>TOTAL</b>	<b>-31 352</b>	<b>-31 352</b>	<b>334 976</b>	<b>278 121</b>	<b>303 624</b>	<b>246769</b>

**Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
des Rives du Haut-Ailier  
N°2023-04-07**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre à 19 heures 00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Ailier s'est réuni à Saugues sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



rives du  
Haut-Ailier  
communauté de communes

Département  
de la HAUTE-LOIRE  
Arrondissement de BRIOUDE

**Présents :** Mmes Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Karine CROS, Agnès JEAN, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle MALFANT.

**MM.** Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Lionel PAGES, Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Christian NICOUX, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Alain CUSSAC, André DORIER, Danfel JOURDE, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Denis GAILLARD, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Gérard TROSSET, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC, Alain FOUILLIT (arrivé à 19h35) et Loïc TRONCHERE (arrivé à 19h45).

Date du conseil :

**5 octobre 2023**

Nombre de Membres :

**En exercice : 85**

Présents :

**63 présents et 12 pouvoirs**

Qui ont pris part à la délibération :

**63 présents et 12 pouvoirs**

Date de la Convocation :

**28 septembre 2023**

**Absents/Excusés :** Mmes Séverine EYNARD, Chantal FARIGOULE et Sylvie MICHEL

**MM.** Gérard GOUDARD, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Luc BRINGER, Jean-Paul FAGHEON et Michel BRUN

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie RAMBOURDIN

**Objet : Adoption de la Redevance des ordures Ménagères (REOM) 2024 pour les communes collectées par le SIB**

Vu l'arrêté préfectoral n° DIPPAL/B3/2016/256 en date du 27 décembre 2016, portant statuts de la communauté de communes des rives du Haut-Ailier, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence obligatoire « Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés »,

Vu la délibération 2023-01-53 du 2 mars 2023 relative à l'harmonisation du mode de financement du service de collecte des déchets,

Il convient de fixer le montant de la REOM pour l'année 2024 pour les communes collectées par le SICTOM ISSOIRE-BRIOUDE.

Le Président rappelle que le montant de la redevance doit être voté avant le 31 décembre de l'année pour sa perception au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante. Le lancement de la facturation de cette redevance s'effectuera au premier trimestre de l'année 2024 pour percevoir au plus tôt le produit nécessaire au fonctionnement du service par le SIB.

043-200073393 / 20231005-2023-04-07-DE  
 Les commissaires ont travaillé sur l'indexation  
 Recueil des délibérations de la manière suivante :

du montant REOM 2024 sur le nombre de passage de collecte par an. Les montants de la REOM se déclinent de la

	Foyer avec collecte 1 fois par semaine pour Ordures Ménagères (OM) et TRI	Foyer avec collecte 1 fois par semaine pour OM et 1 fois par quinzaine pour le TRI l'été et une fois tous les 15 jours le reste de l'année	Foyer avec collecte 1 fois par quinzaine pour OM et TRI	Foyer avec point de collecte à plus de 1 km pour OM et TRI
<b>REOM 2024</b>				
<b>Résidences principale et secondaire</b>	200,00 €	174,00 €	162,00 €	152,00 €
<b>Résidence de tourisme locative forfait + montant par place/emplacement plafonné à 50 places et plus</b>	100 € + 20 € x nbr place/emplacement	90 € + 20 € x nbr place/emplacement	80 € + 20 € x nbr place/emplacement	75 € + 20 € x nbr place/emplacement
<b>REOM 2024 pour les activités Professionnelles (hors location de tourisme)</b>	Activité professionnelle avec collecte 1 fois par semaine pour OM et TRI	Activité professionnelle avec collecte 1 fois par semaine pour OM et 1 fois par quinzaine pour le TRI	Activité professionnelle avec collecte 1 fois par quinzaine pour OM et TRI	Activité professionnelle avec point de collecte à plus de 1 km pour OM et TRI
<b>Activité professionnelle avec salariés</b>	200,00 €	174,00 €	162,00 €	152,00 €
<b>Activité professionnelle sans salarié</b>	100,00 €	90,00 €	80,00 €	75,00 €

#### Le Conseil Communautaire, après avoir entendu les propositions de REOM 2024 présentées :

- **ADOPTER** les tarifs 2024 de la REOM selon les propositions exposées ci-dessus,
- **AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à ces dispositions.

VOTE		
Nombre de votants	75	
Nombre de suffrages exprimés	67	
POUR	57	
CONTRE	10	MM. Alain GARNIER et son pouvoir Mme Sandrine ROUX, Jean-Pierre BOUET, Jean-Claude BAGES, Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER et Jean-Marc CUBIZOLLES
ABSTENTIONS	8	Mmes Gisèle PABIOU, Agnès JEAN et son pouvoir M. Yves ATTARD M. Alain FOUILLIT et son pouvoir Mme Nathalie BOUDOUL MM. Christophe BRUGEROLLE, Nicolas VIGIER, Daniel JOURDE, Thierry GARNIER et Robert BESSE Mme Karine CROS
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré le jour, mois et an sus-dits  
 Et ont signé les membres présents,

À Sauges, le 5 octobre 2023

Le Président  La secrétaire de séance,

**Gérard BEAUD**  **Nathalie RAMBOURDIN**



AR **Pré-Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
des Rives du Haut-Allier**  
N°2023-04-08

043-200073393-20231005-2023\_04\_08-DE  
Reçu le 13/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre à 19 heures 00,  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues sous  
la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département  
de la HAUTE-LOIRE  
Arrondissement de  
BRIOUDE

Date du conseil :  
**5 octobre 2023**

Nombre de Membres :  
**En exercice : 85**

Présents :  
**63 présents et 12 pouvoirs**

Qui ont pris part à la  
délibération :  
**62 présents et 11 pouvoirs**

Date de la Convocation :  
**28 septembre 2023**

**Présents :** Mmes Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Karine CROS, Agnès JEAN, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle Malfant.

**MM.** Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Lionel PAGES, Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Christian NICOUX, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Alain CUSSAC, André DORIER, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Denis GAILLARD, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Gérard TROSSET, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC, M. Alain FOUILLIT (arrivé à 19h35) et Loïc TRONCHERE (arrivé à 19h45).

**Pouvoirs :** Mme Sandrine ROUX à M. Alain GARNIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Annie BOULARAND, Mme Magalie MISSONNIER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, Mme Sandrine PAULET à Mme Laurence CUBIZOLLES, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC, M. Jérôme SAUVANT à M. Pascal CHASSEFEYRE, M. Yves ATTARD à Mme Agnès JEAN, Mme Nathalie BOUDOUL à M. Alain FOUILLIT

**Absents/Excusés :** Mmes Séverine EYNARD, Chantal FARIGOULE et Sylvie MICHEL  
**MM.** Gérard GOUDARD, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Luc BRINGER, Jean-Paul FAGHEON et Michel BRUN

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie RAMBOURDIN

**Objet : Décision Modificative n°1 : Budget annexe MARPA Régularisation emprunt**

043-20007333 20231005 2023\_04\_00 DE  
Reçu le 13/10/2023

## FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2023	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	17 837,95 €	2,53 €	17 840,48 €
					- €
					- €
Total FONCTIONNEMENT			17 837,95 €	2,53 €	17 840,48 €

## FONCTIONNEMENT RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2023	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
74	74751	PARTICIPATION GFP DE RATTACHEMENT	53 863,47 €	2,53 €	53 866,00 €
Total FONCTIONNEMENT			53 863,47 €	2,53 €	53 866,00 €

## INVESTISSEMENT DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2023	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
16	1641	EMPRUNTS EN EUROS	49 607,47 €	2,53 €	49 610,00 €
Total INVESTISSEMENT			49 607,47 €	2,53 €	49 610,00 €

## INVESTISSEMENT RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2023	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	17 837,95 €	2,53 €	17 840,48 €
					- €
Total INVESTISSEMENT			17 837,95 €	2,53 €	17 840,48 €

VOTE			
Nombre de votants	75		
Nombre de suffrages exprimés	73		
POUR	73		
CONTRE	0		
ABSTENTIONS	0		
PAS PRIS PART AU VOTE	2	M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Serge ROCHER	

Fait et délibéré le jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,

À Saugues, le 5 octobre 2023

Le Président, La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD

Nathalie RAMBOURDIN



**AR Pr** **Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes**  
**des Rives du Haut-Allier**  
**N°2023-04-09**

043-200073393-20231005-2023\_04\_09-DE  
Reçu le 13/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre à 19 heures 00,  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues sous  
la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département  
de la HAUTE-LOIRE  
Arrondissement de  
BRIOUDE

Date du conseil :  
**5 octobre 2023**

Nombre de Membres :  
**En exercice : 85**

Présents :  
**63 présents et 12 pouvoirs**

Qui ont pris part à la  
délibération :  
**61 présents et 11 pouvoirs**

Date de la Convocation :  
**28 septembre 2023**

**Présents :** Mmes Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Karine CROS, Agnès JEAN, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle MALFANT.

**MM.** Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Lionel PAGES, Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Christian NICOUX, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Alain CUSSAC, André DORIER, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Denis GAILLARD, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Gérard TROSSET, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC et Alain FOUILLIT (arrivé à 19h35).

**Pouvoirs :** Mme Sandrine ROUX à M. Alain GARNIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Annie BOULARAND, Mme Magalie MISSONNIER à M. Gérard BELIN, M. Loïc TRONCHERE à M. Philippe MOLHERAT, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, Mme Sandrine PAULET à Mme Laurence CUBIZOLLES, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC, M. Jérôme SAUVANT à M. Pascal CHASSEFEYRE, M. Yves ATTARD à Mme Agnès JEAN, Mme Nathalie BOUDOUL à M. Alain FOUILLIT

**Absents/Excusés :** Mmes Séverine EYNARD, Chantal FARIGOULE et Sylvie MICHEL  
**MM.** Gérard GOUDARD, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Luc BRINGER, Jean-Paul FAGHEON et Michel BRUN

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie RAMBOURDIN

**Objet : Décision Modificative n°1 : Budget annexe Boulangerie de Villeneuve d'Allier**

AR Prefecture DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE BOULANGERIE DE VILLENEUVE D'ALLIER

043-200073393-20231005-2023\_04\_09-DE  
Reçu le 10/10/2023

FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2023	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
					- €
					- €
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>			- €	- €	- €

FONCTIONNEMENT RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2023	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
					- €
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>			- €	- €	- €

INVESTISSEMENT DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2023	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
16	165	DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	0,00 €	600,00 €	600,00 €
21	2158	AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE	3 000,00 €	600,00 €	2 400,00 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>			3 000,00 €	- €	3 000,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2023	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<b>Total INVESTISSEMENT</b>			- €	- €	- €

VOTE		
Nombre de votants	75	
Nombre de suffrages exprimés	69	
POUR	69	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	3	Mmes Gisèle RASPAIL (CRONCE), Agnès JEAN et son pouvoir M. Yves ATTARD
PAS PRIS PART AU VOTE	3	Mmes Sandrine ROUX (pouvoir donné à M. Alain GARNIER) et Martine PAYS M. Jean-Claude BAGES

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,

À Saugues, le 5 octobre 2023

Le Président, La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD

Nathalie RAMBOURDIN



**AR Pr** **Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes**  
**des Rives du Haut-Allier**  
**N°2023-04-10**

043-200073393-20231005-2023\_04\_10-DE  
Reçu le 13/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre à 19 heures 00,  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues sous  
la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département  
de la HAUTE-LOIRE  
Arrondissement de  
BRIOUDE

Date du conseil :  
**5 octobre 2023**

Nombre de Membres :  
**En exercice : 85**

Présents :  
**63 présents et 12 pouvoirs**

Qui ont pris part à la  
délibération :  
**60 présents et 12 pouvoirs**

Date de la Convocation :  
**28 septembre 2023**

**Présents :** Mmes Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Karine CROS, Agnès JEAN, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle MALFANT.

**MM.** Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Lionel PAGES, Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Christian NICOUX, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Alain CUSSAC, André DORIER, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Denis GAILLARD, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Gérard TROSSET, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE Michel AUBAZAC, Alain FOUILLIT (arrivé à 19h35) et Loïc TRONCHERE (arrivé à 19h45).

**Pouvoirs :** Mme Sandrine ROUX à M. Alain GARNIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Annie BOULARAND, Mme Magalie MISSONNIER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, Mme Sandrine PAULET à Mme Laurence CUBIZOLLES, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC, M. Jérôme SAUVANT à M. Pascal CHASSEFEYRE, M. Yves ATTARD à Mme Agnès JEAN, Mme Nathalie BOUDOUL à M. Alain FOUILLIT

**Absents/Excusés :** Mmes Séverine EYNARD, Chantal FARIGOULE et Sylvie MICHEL  
**MM.** Gérard GOUDARD, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Luc BRINGER, Jean-Paul FAGHEON et Michel BRUN

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie RAMBOURDIN

**Objet : Décision Modificative n°1 : Budget annexe SCI BASE CAMP**

043-20007333-20231003-2023\_04\_10-DE  
Reçu le 15/10/2023

## FONCTIONNEMENT DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2023	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
					- €
Total FONCTIONNEMENT			- €	- €	- €

## FONCTIONNEMENT RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2023	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
Total FONCTIONNEMENT			- €	- €	- €

## INVESTISSEMENT DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2023	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
27	276351	Créances sur GFP de rattachement	12 740,76 €	12 740,76 €	0,00 €
16	168751	Autres dettes GFP de rattachement		12 740,76 €	12 740,76 €
Total INVESTISSEMENT			12 740,76 €	- €	12 740,76 €

## INVESTISSEMENT RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2023	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
Total INVESTISSEMENT			- €	- €	- €

VOTE				
Nombre de votants	75			
Nombre de suffrages exprimés	70			
POUR	67			
CONTRE	3	M. Alain GARNIER et son pouvoir Mme Sandrine ROUX M. Jérôme SAUVANT (pouvoir donné à M. Pascal CHASSEFEYRE)		
ABSTENTIONS	2	M. Serge ROCHER (pouvoir donné à Gilles RUAT) M. Jean-Marc CUBIZOLLES		
PAS PRIS PART AU VOTE	3	MM. Didier HANSMETZGER, Jean-Claude BAGES et Gilles RUAT		

Fait et délibéré le jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,

À Sauges, le 5 octobre 2023

Le Président, La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD

Nathalie RAMBOURDIN



AR **Pré-Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
des Rives du Haut-Allier**  
N°2023-04-11

043-200073393-20231005-2023\_04\_11-DE  
Reçu le 13/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre à 19 heures 00,  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues sous  
la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire



Département  
de la HAUTE-LOIRE  
Arrondissement de  
BRIOUDE

Date du conseil :  
**5 octobre 2023**

Nombre de Membres :  
**En exercice : 85**

Présents :  
**63 présents et 12 pouvoirs**

Qui ont pris part à la  
délibération :  
**63 présents et 12 pouvoirs**

Date de la Convocation :  
**28 septembre 2023**

**Présents : Mmes Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Karine CROS, Agnès JEAN, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle MALFANT.**

**MM. Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Lionel PAGES, Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Christian NICOUX, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Alain CUSSAC, André DORIER, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Denis GAILLARD, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Gérard TROSSET, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE, Michel AUBAZAC, Alain FOUILLIT (arrivé à 19h35) et Loïc TRONCHERE (arrivé à 19h45).**

**Pouvoirs : Mme Sandrine ROUX à M. Alain GARNIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Annie BOULARAND, Mme Magalie MISSONNIER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, Mme Sandrine PAULET à Mme Laurence CUBIZOLLES, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC, M. Jérôme SAUVANT à M. Pascal CHASSEFEYRE, M. Yves ATTARD à Mme Agnès JEAN, Mme Nathalie BOUDOUL à M. Alain FOUILLIT**

**Absents/Excusés : Mmes Séverine EYNARD, Chantal FARIGOULE et Sylvie MICHEL  
MM. Gérard GOUDARD, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Luc BRINGER, Jean-Paul FAGHEON et Michel BRUN**

**Secrétaire de séance : Mme Nathalie RAMBOURDIN**

**Objet : Budget Supplémentaire Centrale hydroélectrique de Chanteuges**

043-20007393-20231005-2023\_04\_11 DE  
Reçu le 15/10/2023

FONCTIONNEMENT DEPENSES			Montant des crédits ouverts BP 2023	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION			
002	2	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	- €	70 805,46 €	70 805,46 €
					- €
					- €
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>			- €	70 805,46 €	70 805,46 €

FONCTIONNEMENT RECETTES			Montant des crédits ouverts BP 2023	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION			
74	74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	13 085,51 €	70 805,46 €	83 890,97 €
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>			13 085,51 €	70 805,46 €	83 890,97 €

INVESTISSEMENT DEPENSES			Montant des crédits ouverts BP 2023	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION			
<b>Total INVESTISSEMENT</b>			- €	- €	0,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES			Montant des crédits ouverts BP 2023	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION			
001	001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €	120 808,43 €	120 808,43 €
16	1687	AUTRES DETTES	712 250,00 €	120 810,07 €	591 439,93 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>			712 250,00 €	1,64 €	712 248,36 €

VOTE			
Nombre de votants	75		
Nombre de suffrages exprimés	66		
POUR	55		
CONTRE	11	Mmes Marie Andrée PERREY, Lydie BERTONI et Karine CROS MM. Alain GARNIER et son pouvoir Mme Sandrine ROUX, Jean- Pierre BOUET, Nicolas VIGIER, Jérôme SAUVANT (pouvoir donné à Pascal CHASSEFEYRE), Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER et Jean-Marc CUBIZOLLES	
ABSTENTIONS	9	MM. Alain FOUILLIT et son pouvoir Mme Nathalie BOUDOUL, Didier HANSMETZGER, Michel BECKERT, Christophe BRUGEROLLE, Daniel JOURDE Mmes Gisèle RASPAIL (CRONCE), Gisèle PABIOU et Marie- Claude COUFORT	
PAS PRIS PART AU VOTE	0		

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,

À Saugues, le 5 octobre 2023

Le Président Le secrétaire de séance

Gérard BEAUD

Nathalie RAMBOURDIN



**AR Pr** **Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes**  
**des Rives du Haut-Allier**  
**N°2023-04-12**

043-200073393-20231005-2023\_04\_12-DE  
Reçu le 13/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre à 19 heures 00,  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues sous  
la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire



Département  
de la HAUTE-LOIRE  
Arrondissement de  
BRIOUDE

Date du conseil :  
**5 octobre 2023**

Nombre de Membres :  
**En exercice : 85**

Présents :  
**63 présents et 12 pouvoirs**

Qui ont pris part à la  
délibération :  
**62 présents et 12 pouvoirs**

Date de la Convocation :  
**28 septembre 2023**

**Présents :** Mmes Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Karine CROS, Agnès JEAN, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle MALFANT.

**MM.** Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Lionel PAGES, Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Christian NICOUX, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Alain CUSSAC, André DORIER, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Denis GAILLARD, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Gérard TROSSET, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE, Michel AUBAZAC, Alain FOUILLIT (arrivé à 19h35) et Loïc TRONCHERE (arrivé à 19h45).

**Pouvoirs :** Mme Sandrine ROUX à M. Alain GARNIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Annie BOULARAND, Mme Magalie MISSONNIER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, Mme Sandrine PAULET à Mme Laurence CUBIZOLLES, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC, M. Jérôme SAUVANT à M. Pascal CHASSEFEYRE, M. Yves ATTARD à Mme Agnès JEAN, Mme Nathalie BOUDOUL à M. Alain FOUILLIT

**Absents/Excusés :** Mmes Séverine EYNARD, Chantal FARIGOULE et Sylvie MICHEL  
**MM.** Gérard GOUDARD, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Luc BRINGER, Jean-Paul FAGHEON et Michel BRUN

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie RAMBOURDIN

**Objet : Modification du montant de l'avance remboursable du budget général vers le budget annexe de la microcentrale de Chanteuges**

Le Président rappelle aux Conseillers Communautaires la délibération n° 2023-02-17 qui autorisait le versement d'une avance remboursable du budget général vers le budget annexe de la microcentrale de Chanteuges pour un montant de 712 250 €.

Compte tenu du budget supplémentaire au budget annexe de la microcentrale qui reprend les résultats 2022, il convient de modifier le montant initial de l'avance remboursable et inscrire la somme de 591 439.93 € nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement.

Les inscriptions budgétaires sont les suivantes :

Budget annexe : recettes au compte 1687 d'un montant de 591 439.93 €

Budget général : dépense au compte 27638 d'un montant de 591 439.93 €

Le remboursement s'effectuera progressivement sur les exercices suivants selon l'échéancier ci-dessous :

- 2024 à 2045 : 26 083 € par an (soit un total de 573 826 €)
- 2046 : 17 613.93 €

**Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :**

- **AUTORISE** le versement d'une avance remboursable d'un montant de 591 439.93 € du budget général vers le budget annexe de la microcentrale de Chanteuges.
- **AUTORISE** le versement de cette avance sur l'exercice 2023 selon les écritures mentionnées ci-dessus.
- **AUTORISE** les modalités de remboursement de l'avance telles que décrites ci-dessus.

**AR Prefecture**043-200073393-20231005-2023\_04\_12-DE  
Reçu le 13/10/2023**VOTE**

Nombre de votants	75	
Nombre de suffrages exprimés	64	
POUR	57	
CONTRE	7	MM. Alain GARNIER et son pouvoir Mme Sandrine ROUX. Jean-Pierre BOUET, Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER, Jérôme SAUVANT (pouvoir donné à Pascal CHASSEFEYRE) Mme Karine CROS
ABSTENTIONS	10	MM. Michel BECKERT, Christophe BRUGEROLLE, Nicolas VIGIER et Daniel JOURDE Mmes Gisèle RASPAIL (CRONCE), Marie Andrée PERREY, Gisèle PABIOU, Agnès JEAN et son pouvoir Yves ATTARD et Marie-Claude COUFORT
PAS PRIS PART AU VOTE	1	M. Jean-Marc CUBIZOLLES

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits

Et ont signé les membres présents,

À Saugues, le 5 octobre 2023

Le Président,

La secrétaire de séance,

**Gérard BEAUD****Nathalie RAMBOURDIN**

**AR Pr** **Delibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier**  
**N°2023-04-13**

043-200073393-20231005-2023\_04\_13-DE  
Reçu le 13/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre à 19 heures 00,  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire



Département  
de la HAUTE-LOIRE  
Arrondissement de  
BRIOUDE

Date du conseil :  
**5 octobre 2023**

Nombre de Membres :

**En exercice : 85**

Présents :

**63 présents et 12 pouvoirs**

Qui ont pris part à la  
délibération :

**62 présents et 12 pouvoirs**

Date de la Convocation :

**28 septembre 2023**

**Présents :** Mmes Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Karine CROS, Agnès JEAN, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle MALFANT.

MM. Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Lionel PAGES, Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Christian NICOUX, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Alain CUSSAC, André DORIER, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Denis GAILLARD, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Gérard TROSSET, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE, Michel AUBAZAC, Alain FOUILLIT (arrivé à 19h35) et Loïc TRONCHERE (arrivé à 19h45).

**Pouvoirs :** Mme Sandrine ROUX à M. Alain GARNIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Annie BOULARAND, Mme Magalie MISSONNIER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, Mme Sandrine PAULET à Mme Laurence CUBIZOLLES, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC, M. Jérôme SAUVANT à M. Pascal CHASSEFEYRE, M. Yves ATTARD à Mme Agnès JEAN, Mme Nathalie BOUDOUL à M. Alain FOUILLIT

**Absents/Excusés :** Mmes Séverine EYNARD, Chantal FARIGOULE et Sylvie MICHEL  
MM. Gérard GOUDARD, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Luc BRINGER, Jean-Paul FAGHEON et Michel BRUN

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie RAMBOURDIN

**Objet : Décisions Modificatives n°1 du Budget Général**

FONCTIONNEMENT DEPENSES					
CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2023	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
65	657363	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ETS A CARACTERE ADMINISTRATIF	337 407,42 €	2,53 €	337 409,95 €
65	6573641	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX BA ET AUX REGIES EN AUTONOMIE FINANCIERE	- €	70 805,46 €	70 805,46 €
014	7398	REVERSEMENT RESTITUTION ET PRELEVEMENTS DIRECTS	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
	7498	AUTRES REVERSEMENTS SUR DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	€	4 000,00 €	4 000,00 €
011	611	PRESTATIONS DE SERVICES	4 643 009,67 €	72 977,99 €	4 570 031,68 €
					- €
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>			<b>4 980 417,09 €</b>	<b>21 830,00 €</b>	<b>5 002 247,09 €</b>

AR Prefecture			FONCTIONNEMENT RECETTES			
CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2023	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM	
73	7351	FRACTION COMPENSATOIRE DE LA CVAE	- €	639 503,00 €	639 503,00 €	
	7351	FRACTION COMPENS TFPE, THRP	2 845 550,00 €	- 639 503,00 €	2 206 047,00 €	
74	741124	DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	235 000,00 €	23 202,00 €	258 202,00 €	
	741126	DOTATION DE COMPENSATION	420 000,00 €	- 3 321,00 €	416 679,00 €	
74	747882	CONTRIBUTIONS POUR PERSONNEL PRIVE D'EMPLOI	393 000,00 €	- 393 000,00 €	- €	
	74718	PARTICIPATIONS ETAT AUTRES	124 560,00 €	463 000,00 €	587 560,00 €	
	74773	PARTICIPATION FEADER	- €	40 216,00 €	40 216,00 €	
	74771	PARTICIPATION FSE	263 000,00 €	- 171 267,00 €	91 733,00 €	
	74772	PARTICIPATION FEDER	- €	63 000,00 €	63 000,00 €	
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>			<b>4 281 110,00 €</b>	<b>21 830,00 €</b>	<b>4 302 940,00 €</b>	

INVESTISSEMENT DEPENSES					
CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2023	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
21	2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
27	27638	CREANCES SUR AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	712 250,00 €	- 120 810,07 €	591 439,93 €
	2745	AVANCES REMBOURSABLES	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
23	2313	PROVISIONS POUR INVEST FUTURS	1 627 496,75 €	108 810,07 €	-
041	2313	CONSTRUCTIONS	100 000,00 €	20 000,00 €	120 000,00 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>			<b>- €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>591 439,93 €</b>

INVESTISSEMENT RECETTES					
CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	Montant des crédits ouverts BP 2023	Proposition décision modificative	Montant des crédits BP+DM
041	238	CONSTRUCTIONS	100 000,00 €	20 000,00 €	120 000,00 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>			<b>- €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>120 000,00 €</b>

VOTE		
Nombre de votants	75	
Nombre de suffrages exprimés	68	
POUR	64	
CONTRE	4	M. Alain GARNIER et son pouvoir Mme Sandrine ROUX, M. Jérôme SAUVANT (pouvoir donné à M. Pascal CHASSEFEYRE) Mme Marie-Andrée PERREY
ABSTENTIONS	6	Mmes Lydie BERTONI, Gisèle PABIOU et Karine CROS MM. Jean-Pierre BOUET, Nicolas VIGIER et Jean-Marc CUBIZOLLES
PAS PRIS PART AU VOTE	1	M. Denis GAILLARD

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,

À Saugues, le 5 octobre 2023

Le Président, La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD

Nathalie RAMBOURDIN



**AR Préfecture**  
**Delibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes**  
**des Rives du Haut-Allier**  
**N°2023-04-14**

043-200073393-20231005-2023\_04\_14-DE  
Reçu le 13/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre à 19 heures 00,  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues sous  
la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département  
de la HAUTE-LOIRE  
Arrondissement de  
BRIOUDE

Date du conseil :  
**5 octobre 2023**

Nombre de Membres :

**En exercice : 85**

Présents :

**63 présents et 12 pouvoirs**

Qui ont pris part à la  
délibération :

**62 présents et 12 pouvoirs**

Date de la Convocation :

**28 septembre 2023**

**Présents :** Mmes Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Karine CROS, Agnès JEAN, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle Malfant.

MMM. Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Lionel PAGES, Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Christian NICOUX, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Alain CUSSAC, André DORIER, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Denis GAILLARD, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Gérard TROSSET, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE Michel AUBAZAC, Alain FOUILLIT (arrivé à 19h35) et Loïc TRONCHERE (arrivé à 19h45).

**Pouvoirs :** Mme Sandrine ROUX à M. Alain GARNIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Annie BOULARAND, Mme Magalie MISSONNIER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, Mme Sandrine PAULET à Mme Laurence CUBIZOLLES, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC, M. Jérôme SAUVANT à M. Pascal CHASSEFEYRE, M. Yves ATTARD à Mme Agnès JEAN et Mme Nathalie BOUDOUL à M. Alain FOUILLIT

**Absents/Excusés :** Mmes Séverine EYNARD, Chantal FARIGOULE et Sylvie MICHEL MM. Gérard GOUDARD, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Luc BRINGER, Jean-Paul FAGHEON et Michel BRUN

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie RAMBOURDIN

**Objet : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le cadre de l'expérimentation TZCLD**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-23,

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

**Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**Vu** l'avis favorable de la commission administration-finances-RH en date du 19 septembre 2023,

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient au conseil communautaire, de créer un emploi non permanent ou de modifier ou supprimer des emplois pour répondre à un besoin ou les adapter aux besoins de la collectivité.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application à l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique, cet emploi non permanents ne peut excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Le Président explique au conseil communautaire que, dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée et de l'ouverture de l'Entreprise à But d'Emploi prévue début 2024, il convient de recruter en amont un directeur de l'EBE afin d'assurer les missions suivantes :

- Déploiement de l'activité de l'EBE autour des pôles d'activités définis (conciergerie de territoire ; mobilité et tourisme ; fabrication d'objets en tissus ; recyclerie ; réemploi)

## AR Prefecture

043-200073393-2023-08-01-01-EBE (sous la

Reçu le 12/10/2023

gestion de l'EBE sous la forme juridique d'une SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif).  
La communauté de communes prendra à sa charge pendant 6 mois à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023 le poste du directeur de l'EBE ; le statut du directeur évoluera ensuite vers une fonction de dirigeant de l'EBE.

### Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel à temps complet sur l'emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'un directeur de l'EBE à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023 et pour une durée de 6 mois, renouvelable 1 fois.

La rémunération de l'agent sera calculée par rapport à la grille indiciaire des attachés territoriaux.

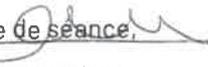
- **AUTORISE** le Président à modifier en conséquence le tableau des effectifs.
- **AUTORISE** l'inscription des crédits prévus à cet effet au budget général.

VOTE		
Nombre de votants	75	
Nombre de suffrages exprimés	66	
POUR	66	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	8	MM. Alain FOUILLIT et son pouvoir Mme Nathalie BOUDOUL, Jean-Michel LACROIX, Jean-Pierre BOUET, Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER Mmes Gisèle RASPAIL (CRONCE) et Lydie BERTONI
PAS PRIS PART AU VOTE	1	Mme Nathalie VIZADE

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits

Et ont signé les membres présents,

À Saugues, le 5 octobre 2023

Le Président,  La secrétaire de séance, 

**Gérard BEAUD**

**Nathalie RAMBOURDIN**



**AR Prefecture**  
**Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
des Rives du Haut-Allier**  
**N°2023-04-15**

043-200073393-20231005-2023\_04\_15-DE  
Reçu le 13/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre à 19 heures 00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



rives du  
Haut-Allier  
  
Département  
de la HAUTE-LOIRE  
Arrondissement de  
BRIOUDE

Date du conseil :  
**5 octobre 2023**

Nombre de Membres :  
**En exercice : 85**

Présents :  
**62 présents et 13 pouvoirs**

Qui ont pris part à la  
délibération :  
**60 présents et 12 pouvoirs**

Date de la Convocation :  
**28 septembre 2023**

**Présents :** Mmes Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Karine CROS, Agnès JEAN, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle Malfant.

**MM.** Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Lionel PAGES, Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Christian NICOUX, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Alain CUSSAC, André DORIER, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Denis GAILLARD, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Gérard TROSSET, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE, Michel AUBAZAC, Alain FOUILLIT (arrivé à 19h35) et Loïc TRONCHERE (arrivé à 19h45).

**Pouvoirs :** Mme Sandrine ROUX à M. Alain GARNIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Annie BOULARAND, Mme Magalie MISSONNIER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, Mme Sandrine PAULET à Mme Laurence CUBIZOLLES, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC, M. Jérôme SAUVANT à M. Pascal CHASSEFEYRE, M. Yves ATTARD à Mme Agnès JEAN et Mme Nathalie BOUDOUL à M. Alain FOUILLIT

**Absents/Excusés :** Mmes Séverine EYNARD, Chantal FARIGOULE et Sylvie MICHEL  
**MM.** Gérard GOUDARD, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Luc BRINGER, Jean-Paul FAGHEON et Michel BRUN

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie RAMBOURDIN

**Objet : Création d'un emploi non permanent et autorisant le recrutement d'un agent contractuel chef de projet « petite ville de demain »**

- Vu** la délibération 2021-03-25 du 12 avril 2021,
- Vu** la signature de la Convention d'adhésion en date du 10 juin 2021,
- Vu** la délibération 202104-05 du 30 juin 2021 créant le poste de chef de projet petite ville de demain pour une durée de 2 ans à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021,
- Vu** le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L313-1 et L332-24,
- Vu** l'avis favorable de la Commission Administration Finances-RH en date du 19 septembre 2023,

Le Président rappelle au Conseil communautaire que les articles L.332-24, L. 332-25 et L. 332-26 du code général de la fonction publique autorisent le recrutement d'agent contractuel pour un contrat à durée déterminée afin de mener à bien un projet ou une opération identifiée. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et d'une durée maximale de six ans. L'échéance du contrat est la réalisation de son objet, c'est-à-dire la réalisation du projet lui-même.

Le Président expose également au Conseil communautaire que, dans le cadre de la continuité du projet « petite ville demain » et de la signature en janvier 2023 de la convention opération de revitalisation de territoire OR, il convient de renouveler le poste de chef de projet petite ville de demain (missions détaillées dans la fiche de poste en annexe).

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, le Président propose au Conseil communautaire de créer, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, un emploi non permanent sur le grade rédacteur (catégorie B), cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, dont la durée hebdomadaire de service est de 35h et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 2 ans, renouvelable par décision expresse sous réserve de ne pas excéder une durée totale de six ans. Les services accomplis

043-200073393-20231005-2023\_04\_15-DE  
Reçu le 15/10/2023

AR Prefecture

dans le cadre du contrat de projet ne sont pas pris en compte dans la durée de 6 ans exigée pour bénéficier d'un renouvellement en CD.  
Le niveau de rémunération perçue est fixé par l'employeur en fonction de la qualification du signataire du contrat (selon la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux)

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

- **DECIDE** de recruter un contrat de projet sur le grade de rédacteur, cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (catégorie B) pour effectuer les missions de chef de projet petite ville de demain à temps complet de 35 h hebdomadaires à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023 et pour une durée de 2 ans, en vue de répondre au besoin temporaire de la collectivité afin de mener à bien le programme « Petite Ville de Demain »,
- **AUTORISE** le Président à déposer et recevoir la demande de subvention pour le recrutement,
- **AUTORISE** l'inscription des crédits prévus à cet effet au budget général,
- **AUTORISE** le Président à faire la publicité du poste et à recruter l'agent.

VOTE		
Nombre de votants	75	
Nombre de suffrages exprimés	70	
POUR	70	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	2	M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Serge ROCHER
PAS PRIS PART AU VOTE	3	M. Alain FOUILLIT et son pouvoir Mme Nathalie BOUDOUL et M. Jean-Marc CUBIZOLLES

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,

À Sauges, le 5 octobre 2023

Le Président, La secrétaire de séance,

Gérard BEAUB

Nathalie RAMBOURDIN



L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre à 19 heures 00,  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues sous  
la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département  
de la HAUTE-LOIRE  
Arrondissement de  
BRIOUDE

Date du conseil :  
**5 octobre 2023**

Nombre de Membres :  
**En exercice : 85**

Présents :  
**63 présents et 12 pouvoirs**

Qui ont pris part à la  
délibération :  
**62 présents et 12 pouvoirs**

Date de la Convocation :  
**28 septembre 2023**

**Présents :** Mmes Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Karine CROS, Agnès JEAN, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle Malfant.

**MM. Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Lionel PAGES, Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Christian NICOUX, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Alain CUSSAC, André DORIER, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Denis GAILLARD, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Gérard TROSSET, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE, Michel AUBAZAC, Alain FOUILLIT (arrivé à 19h35) et Loïc TRONCHERE (arrivé à 19h45).**

**Pouvoirs :** Mme Sandrine ROUX à M. Alain GARNIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Annie BOULARAND, Mme Magalie MISSONNIER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, Mme Sandrine PAULET à Mme Laurence CUBIZOLLES, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC, M. Jérôme SAUVANT à M. Pascal CHASSEFEYRE, M. Yves ATTARD à Mme Agnès JEAN et Mme Nathalie BOUDOUL à M. Alain FOUILLIT

**Absents/Excusés :** Mmes Séverine EYNARD, Chantal FARIGOULE et Sylvie MICHEL  
**MM. Gérard GOUDARD, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Luc BRINGER, Jean-Paul FAGHEON et Michel BRUN**

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie RAMBOURDIN

### **Objet : Création d'un emploi permanent de manager de commerce de centre-bourg**

- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 332-8.1<sup>er</sup> et L. 313-1 ;
- Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;
- Vu** l'avis favorable de la commission Administration - Finances - RH en date du 19 septembre 2023,

Le Président indique que la Communauté de Communes dispose d'un emploi de manager de commerce de centres-bourgs, qui arrive à son terme le 31 décembre 2023.

Les principales missions du poste s'articulent autour du développement économique (promotion économique, stratégie de maintien et d'évolution du commerce de proximité, accueil des porteurs de projets, animation du dispositif FAEL, animation de la démarche de coopération marqueurs de territoire) et de l'animation et la dynamisation des cœurs de bourg-centres.

## AR Prefecture

043-200073393-20231005-2023\_04\_16-DE  
Reçu le 13/10/2023

Cet emploi correspond au grade d'attaché territorial, cadre d'emplois des attachés territoriaux, catégorie A filières administrative. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 35 heures.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L. 332-8-2;

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'un niveau II ainsi que d'une expérience professionnelle correspondant au poste ; sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A par référence à l'indice brut 567 (IM 480) de la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux (grade attaché territorial).

Le Président précise que la nature des fonctions justifie particulièrement le recours à un agent contractuel. Le niveau de recrutement doit impérativement correspondre à un niveau II (Bac +3 ou 4).

Le Président propose au conseil communautaire de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

### Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de créer un emploi permanent de manager de commerce de centre-bourg de catégorie A, cadre d'emplois des attachés territoriaux, grade d'attaché, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et jusqu'au 14 septembre 2027.
- **AUTORISE** le Président à faire la publicité du poste et à recruter l'agent

VOTE		
Nombre de votants	75	
Nombre de suffrages exprimés	71	
POUR	71	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	3	
PAS PRIS PART AU VOTE	1	Mme Martine PAYS

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,

À Sauges, le 5 octobre 2023

Le Président, La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD Nathalie RAMBOURDIN



**Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
des Rives du Haut-Allier  
N°2023-04-17**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre à 19 heures 00,  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues sous  
la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département  
de la HAUTE-LOIRE  
Arrondissement de  
BRIOUDE

Date du conseil :

**5 octobre 2023**

Nombre de Membres :

**En exercice : 85**

Présents :

**63 présents et 12 pouvoirs**

Qui ont pris part à la  
délibération :

**61 présents et 12 pouvoirs**

Date de la Convocation :

**28 septembre 2023**

**Présents :** Mmes Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Karine CROS, Agnès JEAN, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle Malfant.

MM. Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Lionel PAGES, Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Christian NICOUX, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Alain CUSSAC, André DORIER, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Denis GAILLARD, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Gérard TROSSET, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE, Michel AUBAZAC, Alain FOULLIT (arrivé à 19h35) et Loïc TRONCHERE (arrivé à 19h45).

**Pouvoirs :** Mme Sandrine ROUX à M. Alain GARNIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Annie BOULARAND, Mme Magalie MISSONNIER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, Mme Sandrine PAULET à Mme Laurence CUBIZOLLES, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC, M. Jérôme SAUVANT à M. Pascal CHASSEFEYRE, M. Yves ATTARD à Mme Agnès JEAN et Mme Nathalie BOUDOUL à M. Alain FOULLIT

**Absents/Excusés :** Mmes Séverine EYNARD, Chantal FARIGOULE et Sylvie MICHEL  
MM. Gérard GOUDARD, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Luc BRINGER, Jean-Paul FAGHEON et Michel BRUN

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie RAMBOURDIN

**Objet : Création d'un emploi permanent non titulaire d'adjoint technique territorial à temps complet**

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée par la loi n° 87-529 du 13 juillet 1987 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84/53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission Administration-Finances-RH du 19 septembre 2023,

Le Président rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Le Président indique que la création de l'emploi d'encadrant technique pour le chantier d'insertion est justifiée dans le cadre de la convention de prestation de services entre la Communauté de

## AR Prefecture

043-200073393-20231005-2023\_04\_17-DE

Reçu le 13/10/2023

Communes des Rives du Haut-Allier et la SEML (Société d'Economie Mixte Locale) de gestion de la Maison d'Accueil de St-Odilon (MARPA) à Lavoûte-Chilhac.

La SEML s'engage à permettre à une équipe de salariés en insertion de la Communauté de communes de participer à l'activité de services à la personne. Cette équipe est encadrée par un encadrant technique présent sur site à raison de 35H hebdomadaires.

Il convient, afin de ne pas perturber le bon fonctionnement du service insertion, de créer un emploi supplémentaire. Cet emploi correspond au grade d'adjoint technique territorial, cadre d'emplois des adjoints techniques, catégorie C filière technique. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 35 heures.

Le Président rajoute que l'emploi peut être occupé par un agent non titulaire de droit public en application de l'article L332-8-2 du CGPF précitée qui autorise le recrutement d'un agent non titulaire de droit public lorsque la nature des fonctions ou les besoins de service le justifient.

Le Président précise que la nature des fonctions justifie particulièrement le recours à un agent contractuel.

La durée de l'engagement est fixée à 2 ans à partir du 1er janvier 2024.

Le Président propose au conseil communautaire de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

### Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint technique de catégorie C, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de deux ans.
- **AUTORISE** le Président à modifier en conséquence le tableau des effectifs
- **AUTORISE** l'inscription des crédits prévus à cet effet au budget général.

VOTE		
Nombre de votants	75	
Nombre de suffrages exprimés	72	
POUR	72	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	1	M. Jean-Michel LACROIX
PAS PRIS PART AU VOTE	2	MM. Christian DAUPHIN et André DORIER

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits

Et ont signé les membres présents,

À Saugues, le 5 octobre 2023

Le Président, La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD

Nathalie RAMBOURDIN

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre à 19 heures 00,  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues sous  
la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département  
de la HAUTE-LOIRE  
Arrondissement de  
BRIOUDE

Date du conseil :  
**5 octobre 2023**

Nombre de Membres :  
**En exercice : 85**

Présents :  
**63 présents et 12 pouvoirs**

Qui ont pris part à la  
délibération :  
**62 présents et 12 pouvoirs**

Date de la Convocation :  
**28 septembre 2023**

**Présents :** Mmes Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Karine CROS, Agnès JEAN, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle MALFANT.

**MM.** Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Lionel PAGES, Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Christian NICOUX, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Alain CUSSAC, André DORIER, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Alain, Denis GAILLARD, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Gérard TROSSET, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE, Michel AUBAZAC, Alain FOUILLIT (arrivé à 19h35) et Loïc TRONCHERE (arrivé à 19h45).

**Pouvoirs :** Mme Sandrine ROUX à M. Alain GARNIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Annie BOULARAND, Mme Magalie MISSONNIER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, Mme Sandrine PAULET à Mme Laurence CUBIZOLLES, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC, M. Jérôme SAUVANT à M. Pascal CHASSEFEYRE, M. Yves ATTARD à Mme Agnès JEAN et Mme Nathalie BOUDOUL à M. Alain FOUILLIT

**Absents/Excusés :** Mmes Séverine EYNARD, Chantal FARIGOULE et Sylvie MICHEL  
**MM.** Gérard GOUDARD, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Luc BRINGER, Jean-Paul FAGHEON et Michel BRUN

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie RAMBOURDIN

## **Objet : Création d'un emploi permanent de conseiller numérique**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'appel à manifestation d'intérêt du Secrétariat d'Etat chargé de la transition numérique et des communications électroniques pour les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3 II ;
- Vu** la délibération n° 2021-07-31 du 16 décembre 2021 créant l'emploi de conseiller numérique pour une durée de 2 ans à partir du 1<sup>er</sup> février 2022 ;
- Vu** l'avis favorable de la commission Administration-Finances -RH en date du 19 septembre 2023 ;

La Président explique que, dans le cadre du Plan de Relance, l'Etat a mis en place un dispositif Conseiller Numérique France Services, visant à recruter 4000 conseillers numériques chargés de proposer un accompagnement de qualité et de proximité aux usagers du numériques.

L'objectif de ce dispositif est de rendre le numérique accessible à tous les habitants du territoire et à leur transmettre les compétences numériques (protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, vérifier les sources d'information, faire son CV, vendre un objet, acheter en ligne, travailler à distance, consulter un médecin...)

Les activités du conseiller numérique sont réalisées gratuitement pour les usagers.

## AR Prefecture

043-200073393-20231005-2023\_04\_18-DE  
Reçu le 13/10/2023

La Communauté de communes souhaite renouveler le dispositif pour continuer à bénéficier du soutien financier de l'Etat d'un montant de 50 000 € sur 3 ans (42 500 € = 17 500 € la 1<sup>ère</sup> année + 12 500 € la 2<sup>ème</sup> année + 12 500 € la 3<sup>ème</sup> année) + une bonification pour les structures dont les Conseillers Numériques France Service interviennent en territoire prioritaire (ZRR : Zone de Revitalisation Rurale) de 2 500 € la 1<sup>ère</sup> année + 5 000 € la 2<sup>ème</sup> année (bonification totale de 7 500 €).

Le Président rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

La création de l'emploi de conseiller numérique est justifiée par le renouvellement du dispositif Conseiller Numérique France Services. Cet emploi correspond au grade d'adjoint administratif, cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux catégorie C, filière administrative. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 35 heures.

Le Président ajoute que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article L332-8 2<sup>o</sup> du code général de la fonction publique qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie A, B et C lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

Le Président précise que la nature des fonctions suivantes : accompagnement des usagers particuliers dans leurs démarches basiques accompagnement des usagers professionnels (TPE/PME), organisation et animation des ateliers thématiques et ateliers numériques justifie particulièrement le recours à un agent contractuel.

Le niveau de rémunération s'établit à l'indice majoré 397.

La durée de l'engagement est fixée à 3 ans.

### Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel à temps complet sur l'emploi permanent de conseiller numérique à partir du 1<sup>er</sup> février 2024 pour une durée de 3 ans,
- **AUTORISE** le Président à déposer et à recevoir la demande de subvention pour le recrutement,
- **AUTORISE** le Président à modifier en conséquence le tableau des effectifs,
- **AUTORISE** l'inscription des crédits prévus à cet effet au budget général.

VOTE		
Nombre de votants	75	
Nombre de suffrages exprimés	72	
POUR	72	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	2	M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Serge ROCHER
PAS PRIS PART AU VOTE	1	M. André DORIER

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,

À Saugues, le 5 octobre 2023

Le Président, La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD

Nathalie RAMBOURDIN



L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre à 19 heures 00,  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues sous  
la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département  
de la HAUTE-LOIRE  
Arrondissement de  
BRIOUDE

Date du conseil :

**5 octobre 2023**

Nombre de Membres :

**En exercice : 85**

Présents :

**63 présents et 12 pouvoirs**

Qui ont pris part à la

délibération :

**59 présents et 11 pouvoirs**

Date de la Convocation :

**28 septembre 2023**

**Présents :** Mmes Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Karine CROS, Agnès JEAN, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle Malfant.

MM. Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Lionel PAGES, Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Christian NICOUX, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Alain CUSSAC, André DORIER, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Denis GAILLARD, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Gérard TROSSET, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE, Michel AUBAZAC, Alain FOUILLIT (arrivé à 19h35) et Loïc TRONCHERE (arrivé à 19h45).

**Pouvoirs :** Mme Sandrine ROUX à M. Alain GARNIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Annie BOULARAND, Mme Magalie MISSONNIER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, Mme Sandrine PAULET à Mme Laurence CUBIZOLLES, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC, M. Jérôme SAUVANT à M. Pascal CHASSEFEYRE, M. Yves ATTARD à Mme Agnès JEAN et Mme Nathalie BOUDOUL à M. Alain FOUILLIT

**Absents/Excusés :** Mmes Séverine EYNARD, Chantal FARIGOULE et Sylvie MICHEL  
MM. Gérard GOUDARD, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Luc BRINGER, Jean-Paul FAGHEON et Michel BRUN

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie RAMBOURDIN

### **Objet : Création d'un emploi permanent de Maître-Nageur Sauveteur à temps non complet**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-8 2° ;

**Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**Vu** l'avis favorable de la commission Administration-Finances -RH en date du 19 septembre 2023 ;

Le Président rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Dans la cadre de l'ouverture du centre aquatique des gorges de l'Allier prévue en fin d'année, il convient de créer un emploi permanent de Maître-Nageur Sauveteur à temps non complet.

Cet emploi correspond au grade d'Educateur des Activités Physiques et Sportives, cadre d'emplois des Educateurs Territoriaux des Activités physiques et Sportives (ETAPS), catégorie B, filière sportive. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 28 heures.

## AR Prefecture

043-200073393-20231005-2023\_04\_19-DE  
Reçu le 17/10/2023

Le Président ajoute que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie A, B et C lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

L'agent contractuel sera alors recruté pour une durée de 1 an renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade des Educateurs des APS, cadre d'emploi des ETAPS. La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent contractuel ainsi que son expérience.

### Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel à temps non complet sur l'emploi permanent de Maître-Nageur Sauveteur à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023 pour une durée de un an,
- **AUTORISE** le Président à modifier en conséquence le tableau des effectifs,
- **AUTORISE** l'inscription des crédits prévus à cet effet au budget général.

VOTE		
Nombre de votants	75	
Nombre de suffrages exprimés	63	
POUR	61	
CONTRE	2	MM. Daniel JOURDE, Jérôme SAUVANT (pouvoir donné à M. Pascal CHASSEFEYRE)
ABSTENTIONS	7	MM. Alain FOUILLIT et son pouvoir Mme Nathalie BOUDOUL, Roland GALTIER, Alain GARNIER Mmes Laurence CUBIZOLLES et son pouvoir Sandrine PAULET, Marie-Claude COUFORT
PAS PRIS PART AU VOTE	5	Mme Eliane CHANY MM. André DORIER, Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER et Jean-Marc CUBIZOLLES

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,

À Saugues, le 5 octobre 2023

Le Président, La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD

Nathalie RAMBOURDIN



**AR Pr** **Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier**  
**N°2023-04-20**

043-200073393-20231005-2023\_04\_20-DE  
Reçu le 13/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre à 19 heures 00,  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département  
de la HAUTE-LOIRE  
Arrondissement de  
BRIOUDE

Date du conseil :  
**5 octobre 2023**

Nombre de Membres :  
**En exercice : 85**

Présents :  
**63 présents et 12 pouvoirs**

Qui ont pris part à la  
délibération :  
**62 présents et 11 pouvoirs**

Date de la Convocation :  
**28 septembre 2023**

**Présents :** Mmes Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Karine CROS, Agnès JEAN, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle MALFANT.

**MM. Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Lionel PAGES, Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Christian NICOUX, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Alain CUSSAC, André DORIER, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Denis GAILLARD, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Gérard TROSSET, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE, Michel AUBAZAC, Alain FOUILLIT (arrivé à 19h35) et Loïc TRONCHERE (arrivé à 19h45).**

**Pouvoirs :** Mme Sandrine ROUX à M. Alain GARNIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Annie BOULARAND, Mme Magalie MISSONNIER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, Mme Sandrine PAULET à Mme Laurence CUBIZOLLES, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC, M. Jérôme SAUVANT à M. Pascal CHASSEFEYRE, M. Yves ATTARD à Mme Agnès JEAN, Mme Nathalie BOUDOUL à M. Alain FOUILLIT

**Absents/Excusés :** Mmes Séverine EYNARD, Chantal FARIGOULE et Sylvie MICHEL  
**MM. Gérard GOUDARD, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Luc BRINGER, Jean-Paul FAGHEON et Michel BRUN**

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie RAMBOURDIN

**Objet : Création de 2 emplois permanents d'accueillants LAEP à temps non complet**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 332-8.1<sup>er</sup> et L. 313-1 ;  
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;  
Vu la délibération n°2022-05-02, relative à la signature de la Convention Territoriale Globale dite "CTG" avec la CAF de Haute-Loire dans le cadre d'un plan d'actions 2022-2026 ;  
Vu la délibération n°2022-05-03, relative à la signature de la Convention d'objectifs avec les services de la MSA 43 dans le cadre du dispositif Grandir en Milieu Rural, dit "GMR" ;  
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 27 septembre 2023.

Le Président indique que dans le cadre de l'axe parentalité de la "Convention Territoriale Globale" (CTG) et de "Grandir en Milieu Rural" (GMR), la communauté de communes des rives du Haut-Allier souhaite créer un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) sur 3 communes du territoire (Langeac, Saugues et Paulhaguet, dans les locaux des relais petite enfance.)

Le LAEP est un lieu d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans accompagnés de leur parent, permettant :

- des échanges et des rencontres entre parents et professionnels,
- un éveil et une socialisation des jeunes enfants,
- un soutien, une écoute et une orientation pour les familles.

AR Prefecture  
Le LAEP serait ouvert une demi-journée par semaine avec des intervenants (un binôme de 2 professionnels).

043-200073393-20231005-2023\_04\_20-DE

Reçu le 11/10/2023 Les postes sont subventionnés à hauteur de 30% du prix de l'heure d'intervention (soit une aide plafonnée à 26.26€/h d'intervention – selon le barème national CAF / 2023).

Ces emplois correspondent aux grades :

- 1) d'assistant socio-éducatif, cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs, catégorie A, filière sociale ;
- 2) de conseiller socio-éducatif CSE, cadre d'emploi des conseillers socio-éducatifs territoriaux, catégorie A, filière médico-sociale

La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 4 heures.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article L. 332-8-1<sup>o</sup> précité ;

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse.

La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'un niveau II ainsi que d'une expérience professionnelle correspondant au poste ; sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A par référence aux grilles indiciaires des cadres d'emploi des assistants territoriaux socio-éducatifs territoriaux (grade assistant socio-éducatif) et conseiller socio-éducatif CSE, cadre d'emploi des conseillers socio-éducatifs territoriaux (grade conseiller socio-éducatif).

Le Président précise que la nature des fonctions justifie particulièrement le recours à un agent contractuel. Le niveau de recrutement doit impérativement correspondre à un niveau II (Bac +3 ou 4).

Le Président propose au conseil communautaire de créer les emplois décrits ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

#### Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

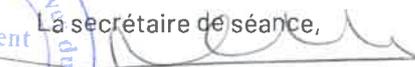
- **DECIDE** de créer 2 emplois permanents d'accueillants LAEP de catégorie A :
  - 1) d'assistant socio-éducatif, cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs, catégorie A, filière sociale ;
  - 2) de conseiller socio-éducatif CSE, cadre d'emploi des conseillers socio-éducatifs territoriaux, catégorie A, filière médico-sociale, à raison de 4 heures hebdomadaires, à compter du 9 octobre 2023.
- **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires.
- **AUTORISE** le Président à faire la publicité du poste et à recruter les agents, et ce, à compter du 9 octobre 2023.

VOTE		
Nombre de votants	75	
Nombre de suffrages exprimés	71	
POUR	71	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	1	M. Gilles RUAT
PAS PRIS PART AU VOTE	3	MM. René SOULIER, Thierry ASTRUC et Serge ROCHER (pouvoir donné à Gilles RUAT)

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits

Et ont signé les membres présents,

À Saugues, le 5 octobre 2023

Le Président,  La secrétaire de séance, 

**Gérard BEAUD**  **Nathalie RAMBOURDIN**

**Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
des Rives du Haut-Allier  
N°2023-04-21**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre à 19 heures 00,  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues sous  
la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département  
de la HAUTE-LOIRE  
Arrondissement de  
BRIOUDE

Date du conseil :  
**5 octobre 2023**

Nombre de Membres :  
**En exercice : 85**

Présents :  
**63 présents et 12 pouvoirs**

Qui ont pris part à la  
délibération :  
**61 présents et 11 pouvoirs**

Date de la Convocation :  
**28 septembre 2023**

**Présents :** Mmes Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Karine CROS, Agnès JEAN, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle MALFANT.

MM. Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Lionel PAGES, Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Christian NICOUX, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Alain CUSSAC, André DORIER, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Denis GAILLARD, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Gérard TROSSET, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE, Michel AUBAZAC, Alain FOULLIT (arrivé à 19h35) et Loïc TRONCHERE (arrivé à 19h45).

**Pouvoirs :** Mme Sandrine ROUX à M. Alain GARNIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Annie BOULARAND, Mme Magalie MISSONNIER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, Mme Sandrine PAULET à Mme Laurence CUBIZOLLES, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC, M. Jérôme SAUVANT à M. Pascal CHASSEFEYRE, M. Yves ATTARD à Mme Agnès JEAN et Mme Nathalie BOUDOUL à M. Alain FOULLIT

**Absents/Excusés :** Mmes Séverine EYNARD, Chantal FARIGOULE et Sylvie MICHEL  
MM. Gérard GOUDARD, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Luc BRINGER, Jean-Paul FAGHEON et Michel BRUN

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie RAMBOURDIN

**Objet : Création d'un emploi permanent d'agent France Services à temps non complet**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'appel à manifestation d'intérêt du Secrétariat d'Etat chargé de la transition numérique et des communications électroniques pour les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3 II ;
- Vu** les compétences de la Communauté de communes en matière de maison communautaire ;
- Vu** la délibération n° 2021-06-19 du 12 octobre 2021 portant création d'un espace France Services ;

En 2019, le Gouvernement a proposé, via le dispositif France Services, un nouveau modèle d'accès aux services publics pour permettre à chaque citoyen d'accéder aux services publics dans un lieu unique proche de l'endroit où il vit, et de bénéficier d'un accompagnement de qualité pour ses démarches administratives du quotidien.

Chaque France Services permet un accompagnement sur les démarches de 9 partenaires nationaux : La Poste, Pôle emploi, Caisse nationale des allocations familiales, Caisse nationale d'assurance maladie, Caisse nationale d'assurance vieillesse, Mutualité sociale agricole, ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques.

Les critères de labellisation sont définis dans la circulaire du Premier Ministre « Création France Services » du 1er juillet 2019 :

- Horaires et jours d'ouverture : chaque structure doit être ouverte au minimum 24h00 hebdomadaires sur 5 jours ouvrables,
- Présence de 2 agents pendant 24 heures hebdomadaires sur 5 jours,

## AR Prefecture

043-200073393-20231005-2023\_04\_21-DE

Reçu le 13/10/2023

Formation des agents,

- Aménagement d'un espace de confidentialité séparé et clos, équipé d'un ordinateur avec imprimante, scanner et webcam,

- Matériel en accès libre (imprimante, ordinateur, scanner)

- Accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Il convient de créer un poste d'agent d'accueil France Services à temps non complet de 24 h hebdomadaires.

Le Président rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

L'emploi d'agent d'accueil France Services correspond au grade d'adjoint administratif, cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux catégorie C, filière administrative.

La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 24 heures.

Le Président ajoute que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie A, B et C lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

Le Président précise que la nature des fonctions suivantes : accueil, accompagnement des usagers, gestion de l'accueil physique et téléphonique, gestion du planning (cf fiche de poste) ...justifie particulièrement le recours à un agent contractuel, recruté à durée déterminée pour une durée de 1 an renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Si, à l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent est reconduit, il l'est pour une durée indéterminée.

Le niveau de rémunération s'établit selon la grille indiciaire du grade des adjoints administratifs.

### Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel à temps non complet de 24h hebdomadaires sur l'emploi permanent d'agent d'accueil France Services pour une durée de 1 an renouvelable à compter du 15 octobre 2023,
- **AUTORISE** le Président à modifier en conséquence le tableau des effectifs,
- **AUTORISE** l'inscription des crédits prévus à cet effet au budget général.

VOTE		
Nombre de votants	75	
Nombre de suffrages exprimés	68	
POUR	66	
CONTRE	2	M. Gilles RUAT et son pouvoir M. Serge ROCHER
ABSTENTIONS	4	MM. Alain FOUILLIT et son pouvoir Mme Nathalie BOUDOUL, Jean-Michel LACROIX Mme Lydie BERTONI
PAS PRIS PART AU VOTE	3	MM. Jean-François BLANC, Gérard BELIN et son pouvoir Mme Magalie MISSONNIER

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits

Et ont signé les membres présents,

À Saugues, le 5 octobre 2023

Le Président, La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD Nathalie RAMBOURDIN



**Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
des Rives du Haut-Allier  
N°2023-04-22**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre à 19 heures 00,  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues sous  
la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département  
de la HAUTE-LOIRE  
Arrondissement de  
BRIOUDE

Date du conseil :  
**5 octobre 2023**

Nombre de Membres :

**En exercice : 85**

Présents :

**63 présents et 12 pouvoirs**

Oui ont pris part à la  
délibération :

**52 présents et 11 pouvoirs**

Date de la Convocation :

**28 septembre 2023**

**Présents :** Mmes Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Karine CROS, Agnès JEAN, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle Malfant.

MM. Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Lionel PAGES, Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Christian NICOUX, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Alain CUSSAC, André DORIER, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Denis GAILLARD, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Gérard TROSSET, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE, Michel AUBAZAC, Alain FOUILLIT (arrivé à 19h35) et Loïc TRONCHERE (arrivé à 19h45).

**Pouvoirs :** Mme Sandrine ROUX à M. Alain GARNIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Annie BOULARAND, Mme Magalie MISSONNIER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, Mme Sandrine PAULET à Mme Laurence CUBIZOLLES, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC, M. Jérôme SAUVANT à M. Pascal CHASSEFEYRE, M. Yves ATTARD à Mme Agnès JEAN et Mme Nathalie BOUDOUL à M. Alain FOUILLIT

**Absents/Excusés :** Mmes Séverine EYNARD, Chantal FARIGOULE et Sylvie MICHEL  
MM. Gérard GOUDARD, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Luc BRINGER, Jean-Paul FAGHEON et Michel BRUN

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie RAMBOURDIN

**Objet : RIFSEEP**

Le Président explique qu'avec l'évolution des décrets et de l'organigramme, il convient d'actualiser le régime du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) et de l'étendre à tous les cadres d'emplois concernés.

Cette délibération abrogera les précédentes délibérations (2018-07-03 du 10 juillet 2018 portant mise en place du RIFSEEP ; 2020-7-20 du 15 décembre 2020 portant élargissement du RIFSEEP aux cadres d'emplois des ingénieurs, EJE et auxiliaires de puériculture ; 2021-04-06 du 30 juin 2021 portant élargissement du RIFSEEP au cadre d'emploi des animateurs).

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

**Vu** le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

**Vu** le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

**Vu** le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

**Vu** le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

**Vu** la circulaire NOR : RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire aux agents de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2018-07-03 du 10 juillet 2018 portant mise en place du RIFSEEP,

Vu la délibération n° 2020-7-20 du 15 décembre 2020 portant élargissement du RIFSEEP aux cadres d'emplois des ingénieurs, éducateurs de jeunes enfants et auxiliaires de puériculture ;

Vu la délibération n° 2021-04-06 du 30 juin 2021 portant élargissement du RIFSEEP au cadre d'emploi des animateurs,

Vu le tableau des effectifs,

Le RIFSEEP se compose de deux éléments :

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle (IFSE),

Le complément indemnitaire (CI) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir : lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent. Le versement de ce complément est facultatif.

## 1 Mise en place de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise)

Cette indemnité est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires. Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au regard des critères professionnels suivants :

- Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- De la technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- Des sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

### Les bénéficiaires

L'IFSE est instauré dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat :

- Aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- Aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel recrutés sur des emplois permanents par l'EPCI pour une durée minimale continue d'un an.

L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères suivants :

- Critère 1 : fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
- Critère 2 : technicité, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions
- Critère 3 : sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel
- Critère 4 : expérience professionnelle

### Le réexamen du montant de l'I.F.S.E.

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen :

- En cas de changement de fonctions,
- Tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent,

### Les modalités de maintien ou de suspension de l'I.F.S.E.

- En cas de congé de maladie ordinaire y compris accident de service et maladie professionnelle, l'IFSE suivra le sort du traitement.
- Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, et en temps partiel thérapeutique, l'IFSE sera maintenue intégralement.
- En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie, l'IFSE sera suspendu.

### Périodicité de versement de l'IFSE

Le versement de l'IFSE sera mensuel.

Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.

### Clause de revalorisation l'I.F.S.E.

## AR Prefecture

043-200073393-20231005-2023\_04\_22-DE

Reçu le 13/10/2023

Les montants maxima évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

### 2 Mise en place du complément indemnitaire (C.I.)

Le complément indemnitaire est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent. Le versement de ce complément est facultatif.

#### Les bénéficiaires du C.I.

Le CI est instauré, dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat :

- Aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- Aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel recrutés sur des emplois permanents par l'EPCI pour une durée minimale continue d'un an

#### La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima du C.I.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds fixés dans la limite des plafonds applicables à la Fonction Publique d'Etat.

L'autorité territoriale arrêtera les montants individuels en tenant compte des critères d'évaluation et de l'appréciation obtenue par l'entretien professionnel.

#### Règle d'attribution :

L'agent est évalué en fonction des critères suivants :

- Critère 1 : Manière de servir et engagement professionnel
- Critère 2 : Atteinte des objectifs

#### La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima

Chaque part de l'I.F.S.E. et du CI correspondent à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds déterminés ci-dessous et applicables aux fonctionnaires.

Les montants réglementaires (en euros) s'appliquant aux cadres d'emplois éligibles sont les suivants :

#### • Catégories A

##### Attachés / secrétaires de mairie :

Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les attachés territoriaux et les secrétaires de mairie de catégorie A.

ATTACHES TERRITORIAUX ET SECRETAIRES DE MAIRIE		MONTANT ANNUEL REGLEMENTAIRE MAXIMUM	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	IFSE	CIA
Groupe 1	Direction Générale des Services, Direction Générale Adjointe	36 210 €	6 390 €
Groupe 2	Responsable de service, de commission	32 130 €	5 670 €
Groupe 3	Chargé de mission	25 500 €	4 500 €

##### Ingénieurs :

Arrêté du 5 novembre 2021 portant application au corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat et aux emplois d'ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat du 1er groupe et du 2e groupe des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

INGENIEURS TERRITORIAUX		MONTANT ANNUEL REGLEMENTAIRE MAXIMUM	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	IFSE	CIA

**AR Prefecture**

043-200073393-20231005-2023\_04\_22-DE

Reçu le 13/10/2023

Groupe 1	Direction Générale des Services, Direction Générale Adjointe	46 920 €	8 280 €
Groupe 2	Responsable de service, de commission	40 290 €	7 110 €
Groupe 3	Chargé de mission	36 000 €	6 350 €

Educateur de Jeunes Enfants :

Arrêté du 17 décembre 2018 pris pour l'application au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS		MONTANT ANNUEL REGLEMENTAIRE MAXIMUM	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	IFSE	CIA
Groupe 1	Coordinateur de service	14 000 €	1 680 €
Groupe 2	Directeur EAJE, animateur RPE	13 500 €	1 620 €

Assistants sociaux-éducatifs :

Arrêté du 23 décembre 2019 pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

ASSISTANTS SOCIAUX EDUCATIFS		MONTANT ANNUEL REGLEMENTAIRE MAXIMUM	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	IFSE	CIA
Groupe 1	Directeur d'une structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage	19 480 €	3 440 €

• **Catégories B**Rédacteurs :

Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des secrétaires administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les rédacteurs territoriaux.

REDACTEURS TERRITORIAUX		MONTANT ANNUEL REGLEMENTAIRE MAXIMUM	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	IFSE	CIA
Groupe 1	Coordinateur	17 480 €	2 380 €
Groupe 2	Poste d'instruction avec expertise, animation	16 015 €	2 185 €

Auxiliaires de puériculture :

Arrêté du 31 mai 2016 pris pour l'application à certains corps d'infirmiers relevant de la catégorie B des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

AUXILIAIRES DE PUERICULTURE		MONTANT ANNUEL REGLEMENTAIRE MAXIMUM	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	IFSE	CIA

**AR Prefecture**

043-200073393-20231005-2023\_04\_22-DE

Reçu le 13/10/2023

Groupe 1	Directeur de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Poste d'instruction avec expertise, animation	10 800 €	1 200 €

**Animateurs :**

Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les animateurs territoriaux.

ANIMATEURS		MONTANT ANNUEL REGLEMENTAIRE MAXIMUM	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	IFSE	CIA
Groupe 1	Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception	17 480 €	2 380 €
Groupe 2	Technicité, expertise, expérience nécessaire à l'exercice des fonctions	16 015 €	2 185 €
Groupe 3	Sujétions particulières	14 650 €	1 995 €

**Educateurs des APS :** Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps des secrétaires administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les activités physiques et sportives.

EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUE ET SPORTIVES		MONTANT ANNUEL REGLEMENTAIRE MAXIMUM	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	IFSE	CIA
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable de service...	17 480 €	2 380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chef de bassin...	16 015 €	2 185 €
Groupe 3	Encadrement de proximité, d'usagers...	14 650 €	1 995 €

**Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques :** Arrêté du 14 mai 2018 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat aux corps des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés et des magasiniers des bibliothèques

ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES		MONTANT ANNUEL REGLEMENTAIRE MAXIMUM	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	IFSE	CIA
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable de service...	16 720 €	2 280 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chef de bassin...	14 960 €	2 040 €

**• Catégories C**

**Adjoint administratifs territoriaux :** Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints administratifs territoriaux.

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANT ANNUEL REGLEMENTAIRE MAXIMUM	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	IFSE	CIA
Groupe 1	Gestionnaire administratif ou technique	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Agents d'exécution	10 800 €	1 200 €

Adjoints techniques et agents de maîtrise territoriaux : Arrêté du 16 juin 2017 pris pour l'application aux corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et des adjoints techniques de la police nationale des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

ADJOINTS TECHNIQUES ET AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX		MONTANT ANNUEL REGLEMENTAIRE MAXIMUM	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	IFSE	CIA
Groupe 1	Chef d'équipe technique	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Agents d'exécution	10 800 €	1 200 €

Agents sociaux territoriaux : Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les agents sociaux territoriaux.

AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX		MONTANT ANNUEL REGLEMENTAIRE MAXIMUM	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	IFSE	CIA
Groupe 2	Agents polyvalents petite enfance	10 800 €	1 200 €

Adjoints d'animation territoriaux : Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations d'Etat transposables aux adjoints territoriaux d'animation de la filière animation.

ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX		MONTANT ANNUEL REGLEMENTAIRE MAXIMUM	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	IFSE	CIA
Groupe 1	Encadrement de proximité	11 340 €	1 260 €

### 3 Les règles de cumul

L'I.F.S.E. et le C.I. sont exclusifs de tout autre régime indemnitaire de même nature.

Le R.I.F.S.E.E.P. ne pourra se cumuler avec :

- La prime de fonction et de résultats (PFR),
- L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.),
- L'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.),
- L'indemnité d'exercice de missions des préfectures (I.E.M.P.),
- La prime de service et de rendement (P.S.R.),
- L'indemnité spécifique de service (I.S.S.),
- La prime de fonction informatique

## AR Prefecture

043-200073393-20231005-2023\_04\_22-DE

Reçu le 13/10/2023  
L'I.F.S.E. est en revanche cumulable

avec :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- Les dispositifs d'intéressement collectif,
- Les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire et la GIPA
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, ...),
- La prime de responsabilité versée aux agents détachés sur emploi fonctionnel.

L'attribution individuelle de l'I.F.S.E. et du C.I. décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

### Date d'effet :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> septembre 2023

Des arrêtés individuels d'attribution du régime indemnitaire seront pris.

La ou les délibérations instaurant le régime indemnitaire antérieurement sont abrogées en conséquence.

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

### Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

- **ADOpte** le RIFSEEP ainsi que proposé,
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget général,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

VOTE		
Nombre de votants	75	
Nombre de suffrages exprimés	53	
POUR	44	
CONTRE	9	MM. Alain GARNIER et son pouvoir Sandrine ROUX, Jean-Pierre BOUET, Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER et Gérard TROSSET Mmes Lydie BERTONI, Agnès Jean et son pouvoir Yves ATTARD
ABSTENTIONS	10	MM. Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Michel BECKERT, Bernard CUBIZOLLES, Loïc TRONCHERE, Thierry GARNIER, et Michel AUBAZAC Mmes Martine PAYS, Eliane CHANY et Pascale NOEL
PAS PRIS PART AU VOTE	12	M. Alain FOUILLIT et son pouvoir Mme Nathalie BOUDOUL, MM. Christophe BRUGEROLLE, Jean-François BLANC, Nicolas VIGIER, Daniel JOURDE, Karine CROS, Jean-Marc CUBIZOLLES et Robert BESSE Mmes Marie-Andrée PERREY, Gisèle PABIOU et Michèle Malfant

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits

Et ont signé les membres présents,

À Saugues, le 5 octobre 2023

Le Président, La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD

Nathalie RAMBOURDIN



L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre à 19 heures 00,  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues sous  
la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département  
de la HAUTE-LOIRE  
Arrondissement de  
BRIOUDE

Date du conseil :

**5 octobre 2023**

Nombre de Membres :

**En exercice : 85**

Présents :

**63 présents et 12 pouvoirs**

Qui ont pris part à la

délibération :

**60 présents et 12 pouvoirs**

Date de la Convocation :

**28 septembre 2023**

**Présents :** Mmes Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Karine CROS, Agnès JEAN, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle MALFANT.

**MM.** Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Lionel PAGES, Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Christian NICOUX, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Alain CUSSAC, André DORIER, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Alain FOUILLIT, Denis GAILLARD, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Gérard TROSSET, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC

**Pouvoirs :** Mme Sandrine ROUX à M. Alain GARNIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Annie BOULARAND, Mme Magalie MISSONNIER à M. Gérard BELIN, M. Loïc TRONCHERE à M. Philippe MOLHERAT, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, Mme Sandrine PAULET à Mme Laurence CUBIZOLLES, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC, M. Jérôme SAUVANT à M. Pascal CHASSEFEYRE, M. Yves ATTARD à Mme Agnès JEAN

**Absents/Excusés :** Mmes Séverine EYNARD, Chantal FARIGOULE et Sylvie MICHEL et Nathalie BOUDOUL

**MM.** Gérard GOUDARD, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Luc BRINGER, Jean-Paul FAGHEON et Michel BRUN et Alain FOUILLIT

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie RAMBOURDIN

### **Objet : Signature de baux emphytéotiques pour le développement de la vigne**

Vu la compétence de la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier en matière de développement économique,

Vu l'avis défavorable de la commission économie du 6 décembre 2022,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 30/11/2022,

Vu l'avis favorable du conseil communautaire du 15/12/2022,

Vu la commission économie du 20/09/2023,

Vu l'avis favorable du bureau du 27/09/2023,

La culture de la vigne est présente sur la vallée de la Ribeyre depuis au moins le 16<sup>ème</sup> siècle. La production connaît son pic à la fin du XIXe siècle avant de décliner du fait notamment de la crise du Phylloxera et des deux guerres mondiales. Seuls quelques hectares de vigne subsistaient à la fin des années 1990.

Soucieuse de la préservation de son patrimoine ainsi que des perspectives de développement économique, culturel et touristique futures, la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier souhaite se réappropriier son histoire viticole.

La communauté de communes des rives du Haut-Allier propose de prendre à bail 3,781 hectares de parcelles situées au cœur du village de Lavoûte-Chilhac selon les modalités suivantes :

- **Objet :** Réalisation d'un aménagement paysager visant la création de conditions favorables à l'accueil de la vigne et de l'arboriculture

**AR Prefecture**043-200073393-20231005-2023\_04\_23-DE  
Reçu le 13/10/2023

Bailleurs :

Numéro de parcelle	Nom du propriétaire	Surfaces
000 AB 285	M. KOCH Marius	1 275 m <sup>2</sup>
000 AB 286	M. DAUPHIN Christian	823 m <sup>2</sup>
000 AB 287	M. VIGIER Jean-Pierre	1 806 m <sup>2</sup>
000 AB 288	M. PEGON Patrice	1 108 m <sup>2</sup>
000 AB 289	M. MOUSSIER Éric	925 m <sup>2</sup>
000 AB 459	M. SOULIER Mathieu	7 884 m <sup>2</sup>
000 AB 310	M. FRAISSANGE Jean-Pierre	4 625 m <sup>2</sup>
000 AB 297	M. MAUREL Jean-Christophe	4 775 m <sup>2</sup>
000 AB 296	Mme BRUN Arlette	1 983 m <sup>2</sup>
000 AB 295	M. SPAAK Rémi	3 738 m <sup>2</sup>
000 AB 290	M. RICOU Auguste	1 313 m <sup>2</sup>
000 AB 291		915 m <sup>2</sup>
000 AB 292	M. HINDERCHIED Nicolas	1 828 m <sup>2</sup>
000 AB 293	Mairie de Lavoûte -Chilhac	3 395 m <sup>2</sup>
000 AB 294		993 m <sup>2</sup>

- Preneur : Communauté de Communes des rives du Haut-Allier, représentée par Gérard BEAUD, Président
- Durée du bail emphytéotique : 33 ans non renouvelable
- Loyer : 1€ / an

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTE** la signature d'un bail emphytéotiques avec chaque bailleur ou leurs ayants-droit selon les conditions sus-mentionnées.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à régler les frais de notaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce afférente à ce sujet.

VOTE		
Nombre de votants	75	
Nombre de suffrages exprimés	71	
POUR	69	
CONTRE	2	Mme Karine CROS et M. Jean-Marc CUBIZOLLES
ABSTENTIONS	1	M. Denis GAILLARD
PAS PRIS PART AU VOTE	3	MM. Christophe BRUGEROLLE, Nicolas VIGIER et Mme Lydie BERTONI

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,

À Saugues, le 5 octobre 2023

Le Président,

La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD

Nathalie RAMBOURDIN



L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre à 19 heures 00,  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues sous  
la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département  
de la HAUTE-LOIRE  
Arrondissement de  
BRIOUDE

Date du conseil :  
**5 octobre 2023**

Nombre de Membres :  
**En exercice : 85**

Présents :  
**63 présents et 12 pouvoirs**

Qui ont pris part à la  
délibération :  
**61 présents et 10 pouvoirs**

Date de la Convocation :  
**28 septembre 2023**

**Présents : Mmes Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Karine CROS, Agnès JEAN, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle MALFANT.**

**MM. Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Lionel PAGES, Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Christian NICOUX, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Alain CUSSAC, André DORIER, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Denis GAILLARD, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Gérard TROSSET, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE, Michel AUBAZAC, Alain FOUILLIT (arrivé à 19h35) et Loïc TRONCHERE (arrivé à 19h45).**

**Pouvoirs : Mme Sandrine ROUX à M. Alain GARNIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Annie BOULARAND, Mme Magalie MISSONNIER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, Mme Sandrine PAULET à Mme Laurence CUBIZOLLES, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC, M. Jérôme SAUVANT à M. Pascal CHASSEFEYRE, M. Yves ATTARD à Mme Agnès JEAN et Mme Nathalie BOUDOUL à M. Alain FOUILLIT**

**Absents/Excusés : Mmes Séverine EYNARD, Chantal FARIGOULE et Sylvie MICHEL  
MM. Gérard GOUDARD, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Luc BRINGER, Jean-Paul FAGHEON et Michel BRUN**

**Secrétaire de séance : Mme Nathalie RAMBOURDIN**

### **Objet : Cession de terrain - Zone de Chambaret Grand Sud à Langeac - Entreprise SEVERY**

Vu la compétence communautaire dans le domaine du développement économique ;  
Vu la délibération 2022-05-2019 portant sur la mise en place d'un cahier des charges de vente de lots ;  
Vu l'avis de la Commission Économique en date du 20/09/2023 ;  
Vu l'avis du bureau communautaire en date du 27/09/2023 ;

L'entreprise SEVERY, société en création, a pour objet l'organisation de séjours touristiques autour des sports mécaniques et la sensibilisation des jeunes publics à la pratique des sports mécaniques en plein air. La société souhaite se porter acquéreur d'une parcelle d'une surface d'environ 1000m<sup>2</sup> située sur la zone de Chambaret Grand Sud à Langeac.

La société porte un projet de création d'un bâtiment d'une surface d'un bâtiment de 280m<sup>2</sup> permettant le stockage et la maintenance de véhicules ainsi que l'accueil de la clientèle.

Les investissements prévus par l'entreprise s'élèvent à environ 400 000 € euros hors acquisition de foncier et engendreront la création d'un ou 2 emplois dans les 3 ans à venir.

Le prix de vente a été fixé à 12€ HT/m<sup>2</sup>.

## AR Prefecture

043-200073393-20231005-2023\_04\_24-DE  
Reçu le 13/10/2023

### Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le projet tel que présenté ci-dessus au prix forfaitaire de 12€ HT/m<sup>2</sup>.
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte de vente et à faire toutes les démarches utiles à l'aboutissement de ce dossier.

VOTE		
Nombre de votants	75	
Nombre de suffrages exprimés	64	
POUR	62	
CONTRE	2	MM. Didier HANSMETZGER et Robert BESSE
ABSTENTIONS	7	M. Alain TAVENARD DEPHIX et son pouvoir Mme Anne-Marie BRUN et M. Jean-Pierre BOUET Mmes Claudine POTIN, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, et Martine PAYS
PAS PRIS PART AU VOTE	4	MM. Jean-Louis PORTAL et son pouvoir Jean-Michel DURAND et Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,

À Saugues, le 5 octobre 2023

Le Président:

**Gérard BEAUD**

La secrétaire de séance,

**Nathalie RAMBOURDIN**



AR Pre-Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
des Rives du Haut-Allier  
N°2023-04-25

043-200073393-20231005-2023\_04\_25-DE  
Reçu le 13/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre à 19 heures 00,  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues sous  
la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département  
de la HAUTE-LOIRE  
Arrondissement de  
BRIOUDE

Date du conseil :  
**5 octobre 2023**

Nombre de Membres :

**En exercice : 85**

Présents :

**63 présents et 12 pouvoirs**

Oui ont pris part à la  
délibération :

**62 présents et 12 pouvoirs**

Date de la Convocation :

**28 septembre 2023**

**Présents :** Mmes Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Karine CROS, Agnès JEAN, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle Malfant.

**MM.** Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Lionel PAGES, Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Christian NICOUX, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Alain CUSSAC, André DORIER, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Denis GAILLARD, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Gérard TROSSET, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE, Michel AUBAZAC, Alain FOUILLIT (arrivé à 19h35) et Loïc TRONCHERE (arrivé à 19h45).

**Pouvoirs :** Mme Sandrine ROUX à M. Alain GARNIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Annie BOULARAND, Mme Magalie MISSONNIER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, Mme Sandrine PAULET à Mme Laurence CUBIZOLLES, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC, M. Jérôme SAUVANT à M. Pascal CHASSEFEYRE, M. Yves ATTARD à Mme Agnès JEAN et Mme Nathalie BOUDOUL à M. Alain FOUILLIT

**Absents/Excusés :** Mmes Séverine EYNARD, Chantal FARIGOULE et Sylvie MICHEL  
**MM.** Gérard GOUDARD, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Luc BRINGER, Jean-Paul FAGHEON et Michel BRUN

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie RAMBOURDIN

**Objet : Cession de terrain - Zone de la Tuilerie à Couteuges – Entreprise CHARLES CHAPUIS**

Vu la compétence communautaire dans le domaine du développement économique ;  
Vu la délibération 2022-05-2019 portant sur la mise en place d'un cahier des charges de vente de lots ;  
Vu l'avis de la Commission Économique en date du 06/06/2023 ;  
Vu l'avis du bureau communautaire en date du 27/09/2023 ;

L'entreprise CHARLES CHAPUIS, qui emploie 18 personnes sur son site de Paulhaguet souhaite se porter acquéreur d'une parcelle d'une surface d'environ 5000 m<sup>2</sup> située sur la zone de la Tuilerie à Couteuges.

La société porte un projet de création d'un bâtiment d'une surface de 1 000 m<sup>2</sup> dédié au stockage de son matériel. Ce site accueillera l'ensemble de la logistique « pièces détachées » des différents magasins JP CHAPUIS en Haute-Loire.

Les investissements prévus par l'entreprise engendreront la création d'un emploi supplémentaire sur site.

Le prix de vente a été fixé à 12€ HT/m<sup>2</sup> soit 60 000€ HT pour 5 000 m<sup>2</sup>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **VALIDE** le projet tel que présenté ci-dessus au prix forfaitaire de 12€ HT/m<sup>2</sup>,
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte de vente et à faire toutes les démarches utiles à l'aboutissement de ce dossier.

VOTE		
Nombre de votants	75	
Nombre de suffrages exprimés	74	
POUR	74	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	1	M. Robert BESSE

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,

À Saugues, le 5 octobre 2023

Le Président,  La secrétaire de séance,  
**Gérard BEAUD** **Nathalie RAMBOURDIN**

AR ~~Pré~~ **Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
des Rives du Haut-Allier**  
N°2023-04-26

043-200073393-20231005-2023\_04\_26-DE  
Reçu le 13/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre à 19 heures 00,  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues sous la  
Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département  
de la HAUTE-LOIRE  
Arrondissement de  
BRIOUDE

Date du conseil :  
**5 octobre 2023**

Nombre de Membres :  
**En exercice : 85**

Présents :  
**63 présents et 12 pouvoirs**

Qui ont pris part à la  
délibération :  
**63 présents et 12 pouvoirs**

Date de la Convocation :  
**28 septembre 2023**

**Présents :** Mmes Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Karine CROS, Agnès JEAN, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle Malfant.

**MM.** Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Lionel PAGES, Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Christian NICOUX, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Alain CUSSAC, André DORIER, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Denis GAILLARD, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Gérard TROSSET, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE, Michel AUBAZAC, Alain FOUILLIT (arrivé à 19h35) et Loïc TRONCHERE (arrivé à 19h45).

**Pouvoirs :** Mme Sandrine ROUX à M. Alain GARNIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Annie BOULARAND, Mme Magalie MISSONNIER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, Mme Sandrine PAULET à Mme Laurence CUBIZOLLES, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC, M. Jérôme SAUVANT à M. Pascal CHASSEFEYRE, M. Yves ATTARD à Mme Agnès JEAN et Mme Nathalie BOUDOUL à M. Alain FOUILLIT

**Absents/Excusés :** Mmes Séverine EYNARD, Chantal FARIGOULE et Sylvie MICHEL  
**MM.** Gérard GOUDARD, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Luc BRINGER, Jean-Paul FAGHEON et Michel BRUN

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie RAMBOURDIN

### **Objet : Cession de terrain - Prix**

Vu la compétence communautaire dans le domaine du développement économique ;  
Vu la délibération 2022-05-2019 portant sur la mise en place d'un cahier des charges de vente de lots ;  
Vu l'avis favorable de la Commission Économique en date du 20/09/2023 ;  
Vu l'avis du bureau communautaire en date du 27/09/2023 ;

Dans le but d'harmoniser le prix du terrain sur ses zones d'activité, la communauté de communes des Rives du Haut-Allier souhaite fixer le prix de vente du terrain à hauteur de 15€/m<sup>2</sup>.

Ce prix s'appliquera à l'ensemble des terrains à vocation commerciale, artisanale ou industrielle, propriétés de la communauté de communes des Rives du Haut-Allier sur les zones de Lachamps à Saugues, sur la zone de La Tuilerie à Couteuges, la zone de Chambaret Grand Sud à Langeac et Chanteuges et sur la Zone de Bellemont Sud à Paulhaguet.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **VALIDE** la fixation d'une valeur faciale unique du prix de vente du foncier à 15€/HT sur l'ensemble des zones sus mentionnées.

VOTE		
Nombre de votants	75	
Nombre de suffrages exprimés	67	
POUR	66	
CONTRE	1	M. Jérôme SAUVANT (pouvoir donné à M. Pascal CHASSEFEYRE)
ABSTENTIONS	8	MM. Nicolas VIGIER, Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER, Gaston CHACORNAC et son pouvoir Joël PLANTIN et Michel AUBAZAC Mme Laurence CUBIZOLLES et son pouvoir Mme Sandrine PAULET
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré le jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,

À Saugues, le 5 octobre 2023

Le Président La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD

Nathalie RAMBOURDIN

AR Pr **Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
des Rives du Haut-Allier**  
N°2023-04-27

043-200073393-20231003-2023\_04\_27-DE  
Reçu le 13/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre à 19 heures 00,  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues sous  
la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département  
de la HAUTE-LOIRE  
Arrondissement de  
BRIOUDE

Date du conseil :  
**5 octobre 2023**

Nombre de Membres :  
**En exercice : 85**

Présents :  
**63 présents et 12 pouvoirs**

Qui ont pris part à la  
délibération :  
**60 présents et 11 pouvoirs**

Date de la Convocation :  
**28 septembre 2023**

**Présents :** Mmes Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Karine CROS, Agnès JEAN, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle Malfant.

**MM.** Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Lionel PAGES, Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Christian NICOUX, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Alain CUSSAC, André DORIER, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Denis GAILLARD, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Gérard TROSSET, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE, Michel AUBAZAC, Alain FOUILLIT (arrivé à 19h35) et Loïc TRONCHERE (arrivé à 19h45).

**Pouvoirs :** Mme Sandrine ROUX à M. Alain GARNIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Annie BOULARAND, Mme Magalie MISSONNIER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, Mme Sandrine PAULET à Mme Laurence CUBIZOLLES, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC, M. Jérôme SAUVANT à M. Pascal CHASSEFEYRE, M. Yves ATTARD à Mme Agnès JEAN et Mme Nathalie BOUDOUL à M. Alain FOUILLIT

**Absents/Excusés :** Mmes Séverine EYNARD, Chantal FARIGOULE et Sylvie MICHEL  
**MM.** Gérard GOUDARD, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Luc BRINGER, Jean-Paul FAGHEON et Michel BRUN

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie RAMBOURDIN

**Objet : Affectations de subventions aux organismes de droit privé et aux associations  
(session 2)**

Vu les propositions de la commission Communication Culture-Loisirs-Sports Tourisme du 22/09/2023,  
Vu les propositions du bureau en date du 27 septembre 2023,

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que des demandes de subventions ont été déposées au siège de la Communauté de communes pour une deuxième tranche d'attributions.

La commission s'est réunie et a reçu les organisations demandant une somme supérieure à 1 000€ ainsi que les nouvelles organisations et a proposé d'attribuer un montant (aide à l'activité ou à la manifestation) validé par le bureau, dans la limite de l'enveloppe budgétaire inscrite au BP :

Associations ou organisations : 9	Montant de la subvention en euros pour 2023
<b>CULTURE</b>	
<b>Aide manifestation</b>	
Greniers de nos soldats (soutien expositions 39-45 et 14-18 à Paulhaguet et Langeac avec animation scolaire)	1500
Comité d'animation Pinols (organisation exceptionnelle concert avec jeunes du secteur)	1200
Tourisme et culture en pays de Saugues (soutien festival théâtre et contes)	600
Rocher d'écriture (communication salon du livre de Prades)	600
<b>SPORT</b>	
<b>Aide manifestation</b>	

043-20007103-2023_04_27-DE Reçu le 13/10/2023	AR Prefecture Oval Club Bevaudan (organisation exceptionnelle animations ouverture coupe du monde rugby) Aide activité	2 000
	6 Haut Allier Morv (extension activité zumba avec encadrant supplémentaire)	500
<b>AUTRES LOISIRS FOIRES FETES NATURE TOURISME</b>		
<b>Aide manifestation</b>		
	Haute-Loire Bio (animations foire bio de Langeac)	750
	Thoras culture avenir et patrimoine (animation foire traditionnelle)	750
	Les amis du moulin d'Aurouze (soutien exceptionnelle pour les 100 ans moulin)	450
<b>TOTAL</b>		<b>8 350</b>

**Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :**

- **VALIDE** l'affectation de subventions et actions complémentaires comme définie ci-dessus.

<b>VOTE</b>		
Nombre de votants	75	
Nombre de suffrages exprimés	71	
POUR	71	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	4	Mmes Marie-Andrée PERREY et Marie-Claude COUFORT MM. Alain GARNIER et Jérôme SAUVANT (pouvoir donné à Pascal CHASSEFEYRE)

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits

Et ont signé les membres présents,

À Saugues, le 5 octobre 2023.

Le Président,

La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD

Nathalie RAMBOURDIN



## Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier N°2023-04-28

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre à 19 heures 00,  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue  
d'une session ordinaire.



Département  
de la HAUTE-LOIRE  
Arrondissement de BRIOUDE

Date du conseil :  
**5 octobre 2023**

Nombre de Membres :  
**En exercice : 85**

Présents :  
**63 présents et 12 pouvoirs**

Qui ont pris part à la délibération :  
**58 présents et 11 pouvoirs**

Date de la Convocation :  
**28 septembre 2023**

Secrétaire de séance : Mme Nathalie RAMBOURDIN

### **Objet : Maison Communautaire Culturelle de proximité à Saugues : Avenants et Marché complémentaires.**

Vu la délibération du 13 mars 2018 N°2018-01-35 relative à l'autorisation pour la consultation et l'engagement d'un marché de maîtrise d'œuvre,  
Vu la délibération du 12 mars 2019 N°2019-01-09 relative à la validation du plan de financement et demande de subvention auprès de la Région,  
Vu la délibération du 22 novembre 2019 N°2019-01-09 relative à la validation de l'APD, du plan de financement et lancement de la consultation des entreprises,  
Vu la délibération du 3 novembre 2020 N° 2020.06.08 relative à la demande de subvention de DSIL 2021,  
Vu la délibération du 12 avril 2021 N°2021-03-22 relative à la demande de subvention DGD,  
Vu l'avis de la commission d'appels d'offres du 19 mai 2021,  
Vu l'avis de la commission d'appels d'offres du 23 juin 2021,  
Vu la délibération du 30 juin 2021 N° 2021-04-23 relative à l'attribution du marché de travaux pour la création de la Maison communautaire et culturelle de proximité à Saugues.

Vu la délibération du 24 mai 2022 N° 2022-03-16 relative à la demande de cofinancement LEADER pour une étude d'aménagement d'une médiathèque dans la Maison communautaire culturelle de services publics à Saugues,  
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 5 octobre 2023

**Présents** : Mmes Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Karine CROS, Agnès JEAN, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle Malfant.

**MM.** Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Lionel PAGES, Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Christian NICOUX, Jean-Pierre BOUJET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Alain CUSSAC, André DORIER, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Denis GAILLARD, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Gérard TROSSET, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE, Michel AUBAZAC, M. Alain FOUILLIT (arrivé à 19h35) et Loïc TRONCHERE (arrivé à 19h45).

**Pouvoirs** : Mme Sandrine ROUX à M. Alain GARNIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Annie BOULARAND, Mme Magalie MISSONNIER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, Mme Sandrine PAULET à Mme Laurence CUBIZOLLES, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC, M. Jérôme SAUVANT à M. Pascal CHASSEFEYRE, M. Yves ATTARD à Mme Agnès JEAN, Mme Nathalie BOUDOUL à M. Alain FOUILLIT

**Absents/Excusés** : Mmes Séverine EYNARD, Chantal FARIGOLE et Sylvie MICHEL  
**MM.** Gérard GOUDARD, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Luc BRINGER, Jean-Paul FAGHEON et Michel BRUN

Le Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de communes des rives du Haut-Allier que la réception des travaux de la maison communautaire culturelle de proximité à Saugues est prévue au printemps 2024.

Rappel de l'opération : Il s'agit de réhabiliter le bâtiment de l'ancien Hôtel de France situé rue des fossés à Saugues sur 3 niveaux de 170 m<sup>2</sup> environ chacun afin d'y installer :

- des services communautaires sur 40% de la surface soit environ 204 m<sup>2</sup>
- une bibliothèque municipale sur 60% de la surface soit environ 306 m<sup>2</sup>

Une mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée au cabinet Fargette du Puy-en-Velay.

Le marché de travaux a été attribué le 30 juin 2021 sans les travaux du second œuvre du R+2. Aujourd'hui, il conviendrait d'attribuer les avenants au marché des travaux de base et d'attribuer les marchés de travaux complémentaires relatifs à l'aménagement du deuxième étage et à l'aménagement de la terrasse.

Le plan de financement adopté en 2020 prévoyait 80 % de subventions sur un montant de travaux global de **1 063 547 € HT**. Aujourd'hui, ces subventions sont toutes notifiées.

Le nouveau marché de travaux se décompose comme suit :

Lot n°	Objet	Entreprises	Marché de base + Options retenues 30.06.21	Avenant 1	Avenant 2	Marchés complémentaires aménagement R+2	Marchés complémentaires Options R+2	Total Marché de travaux
Lot n°	Objet	Entreprises	Montant en euros HT	Montant en euros HT	Montant en euros HT	Montant en euros HT	Montant en euros HT	
Lot 1	Désamiantage	Amiante Ingénierie (31)	7 307,00 €					7 307,00 €
Lot 2	Démolition	Les Ateliers de la Bruyère (43)	96 851,20 €					96 851,20 €
Lot 3	Maçonnerie	Ancette (43)	208 025,84 €	11 260,64 €		40 102,00 €		259 388,28 €
Lot 4	Charpente Couverture	MCPY Pontier (43)	46 385,90 €	1 331,30 €				47 717,20 €
Lot 5	Facades	Facade plus 48	35 975,00 €					35 975,00 €
Lot 6	Serrurerie	Atelier Chaudronnerie du cantal (15)	94 864,00 €	8 429,00 €	-1 352,00 €			101 941,00 €
Lot 7	Menuiseries extérieures	Parrin (43)	48 559,30 €					48 559,30 €
Lot 8	Plâtrerie Peinture	Bati Deco (43)	85 000,00 €	-1 100,40 €	632,45 €	15 855,60 €	6 120,00 €	106 507,65 €
Lot 9	Menuiseries Intérieures	MCPY Pontier (43)	35 080,00 €			20 734,40 €		55 824,40 €
Lot 10	Sols	Sols et Plus (43)	52 541,40 €	4 037,70 €				56 579,10 €
Lot 11	Ascenseur	Auvergne Ascenseur (43)	18 600,00 €					18 600,00 €
Lot 12	Electricité	Elec Jean (43)	29 155,80 €			18 298,00 €		47 453,80 €
Lot 13	Plomberie	Gignac (43)	66 638,40 €	4 075,40 €	-719,55 €	19 928,50 €		90 642,30 €
		Total marché	824 993,84 €	28 033,64 €	-719,55 €	114 918,50 €	6 120,00 €	973 346,23 €
		Maîtrise d'œuvre 8.15 %	67 236,98 €	2 226,10 €	-719,55 €	10 491,29 €		79 954,37 €
		Total marché	892 230,82 €	30 259,74 €	-719,55 €	125 408,79 €	6 120,00 €	1 053 300,60 €

#### Les travaux relatifs à l'avenant 1 concernent :

Lot 3 maçonnerie : modifications de fondations, réseaux sous dallage, dallage élévation, renfort de plancher, plancher modification ouvertures, balcon, réseaux extérieurs, cage d'ascenseur

Lot 4 charpente couverture : modification toiture escalier extérieur

Lot 6 serrurerie : modification escalier extérieur et thermolaquage

Lot 8 plâtrerie peinture : doublage Caro brique enlevé

Lot 10 sols : chappe de ravaillage

Lot 13 plomberie : modification plomberie et traitement de l'air

**Le marché de travaux complémentaires concerne le second œuvre de la médiathèque et l'aménagement de la terrasse extérieure à savoir :****Lot 3 maçonnerie : aménagement terrasse extérieure avec reprise du mur de soutènement**

Lot 8 plâtrerie peinture : peinture plafond mur et vernis sur charpente et vitrification escalier

Lot 9 menuiserie intérieure : Escalier intérieur 9 010 € ht, Châssis vitres en plus et plafond bois 11 724,40 € ht

Lot 12 électricité : travaux sur R+2

Lot 13 plomberie : Plomberie 5 772,80 € ht Chauffage ventilation 14 155,70 € ht

Option lot 8 : panneaux acoustiques

**Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :**

- **ACCÉPTE** de valider les avenants 1 et 2 avec les entreprises mentionnées dans le tableau,
- **ACCÉPTE** de valider les marchés complémentaires avec les entreprises mentionnées dans le tableau,
- **ACCÉPTE** de valider l'avenant 1 et le marché complémentaire avec le cabinet Fargette,
- **AUTORISE** le Président à signer les avenants, les marchés complémentaires et les ordres de service et toutes les pièces relatives à ce marché de travaux et de maîtrise d'œuvre.

VOTE	
Nombre de votants	75
Nombre de suffrages exprimés	64
POUR	63
CONTRE	1
ABSTENTIONS	5
PAS PRIS PART AU VOTE	6
M. Alain GARNIER	
M. Alain FOUILLIT et son pouvoir Mme Nathalie BOUDOUL, M. Jérôme SAUVANT (pouvoir donné à Pascal CHASSEFEYRE) et M. Robert BESSE	
Mme Lydie BERTONI	
MM. Alain TAVENARD DEPHIX, Giles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER, Jean-Marc CUBIZOLLES	
Mmes Karine CROS et Michele Malfant	

Fait et délibéré le jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,

À Sauges, le 5 octobre 2023

Le Président,

La secrétaire de séance,

**Gérard BEAUD** **Nathalie RAMBOURDIN**



## Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier N°2023-04-29

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre à 19 heures 00,  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



rives  
du Haut-Allier

Département  
de la HAUTE-LOIRE  
Arrondissement de BRIOUDE

Date du conseil :

**5 octobre 2023**

Nombre de Membres :

**En exercice : 85**

Présents :

**63 présents et 12 pouvoirs**

Qui ont pris part à la délibération :

**61 présents et 12 pouvoirs**

Date de la Convocation :

**28 septembre 2023**

**Présents :** Mmes Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARIER, Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Karine CROS, Agnès JEAN, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle Malfant.

MM. Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Lionel PAGES, Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Christian NICOUX, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Alain CUSSAC, André DORIER, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Denis GAILLARD, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Gérard TROSSET, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE, Michel AUBAZAC, M. Alain FOUILLIT (arrivé à 19h35) et Loïc TRONCHERE (arrivé à 19h45).

**Pouvoirs :** Mme Sandrine ROUX à M. Alain GARNIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Annie BOULARAND, Mme Magalie MISSONNIER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, Mme Sandrine PAULET à Mme Laurence CUBIZOLLES, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC, M. Jérôme SAUVANT à M. Pascal CHASSEFEYRE, M. Yves ATTARD à Mme Agnès JEAN, Mme Nathalie BOUDOUL à M. Alain FOUILLIT

**Absents/Excusés :** Mmes Séverine EYNARD, Chantal FARIGOULE et Sylvie MICHEL

**MM. Gérard GOUDARD, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Luc BRINGER, Jean-Paul FAGHEON et Michel BRUN**

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie RAMBOURDIN

### **Objet : Maison France Service au Moulin à Langeac : Avenants et Marchés complémentaires.**

Vu la compétence de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier en matière de MSAP : Maison de Services au Public,  
Vu la délibération du 13 mars 2018 N°2018-01-35 relative à la l'autorisation pour la consultation et l'engagement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les projets de MSAP,  
Vu la délibération du 12 mars 2019 N°2019-01-08 relative à la validation du plan de financement – Maison des services au public – Langeac,  
Vu la délibération du 22 novembre 2019 N° 2019.06.17 relative à la validation de l'APD, du plan de financement et lancement de la consultation des entreprises du projet de Maison France Services (MFS) à Langeac,  
Vu la délibération du 17 décembre 2019 N°2019.07.12 relative à l'avenant N°1 au contrat de maîtrise d'œuvre  
Vu la délibération N°2020-06-12 du 3 novembre 2020 relative à la validation de l'APD et signature de l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre  
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 7 décembre 2021,  
Vu la délibération N°2021-07-03 du 16 décembre 2021 relative à l'attribution du marché de travaux  
Vu la délibération N°2022-01-56 du 10 mars 2022 relative à l'attribution du marché de travaux  
Vu la délibération N°2022-01-57 du 10 mars 2022 relative à la validation du plan de financement  
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 5 octobre 2023

0430200073393-20231005-2023.04.29-DE  
Reçu de projet pour 2023

Ce projet porte sur la réhabilitation du bâtiment de l'ancien Moulin situé sur l'avenue Danton à Langeac sur 3 niveaux soit une surface de 1104 m<sup>2</sup> environ afin d'y installer :  
- **1er niveau de 364 m<sup>2</sup>** : locaux de 197 m<sup>2</sup> destinés à la MFS (aide au numérique, bureaux d'accueil des partenaires, salle visio-conférence, espace de co-working) et les

locaux dédiés à la DDFIP de 167 m<sup>2</sup>

- **2ème niveau de 364 m<sup>2</sup>** : locaux destinés au siège de la Communauté de communes.
- **3ème niveau de 364 m<sup>2</sup>** : salle multifonctions et des locaux destinés aux associations et plus particulièrement la Musique (Avant-Garde et Mélodica)

Le Vice-Président rappelle que ce projet est financé à 80 % de subvention sur la base de 1 247 554 € ht de travaux. L'assiette du montant des travaux relatifs aux locaux de la DGFIP estimait à 222 350 € ht ne sont pas pris en compte dans l'assiette éligible pour prétendre aux subventions car un loyer sera versé par les services de l'Etat.

Le Vice-Président explique aux Conseillers Communautaires que le projet de la réhabilitation du Moulin dépasse les délais initiaux de réalisation des travaux dus aux propositions non adaptées de la maîtrise d'œuvre sur les solutions techniques pour la résistance et la charge des planchers existants.

Il est proposé par les bureaux d'étude technique de renforcer les fondations en pied de poteaux par 24 micropieux dont les têtes seront liaisonsnées par des armatures façonnées et par des platines fixées sur la base des 8 poteaux le tout noyé dans des massifs béton.

Il conviendrait d'établir de valider l'avenant 1 et les marchés complémentaires comme suit :

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX LE 10.03.22 et 13.04.22				AVENANT 1 + ATTRIBUTION MARCHES COMPLEMENTAIRES					
Lot n°	Objet	Entreprises	Montant en euros HT	Montant en euros HT des options	CONSEIL DU 10.03.2022/13.04.22	Entreprises	Montant en euros HT	Montant en euros HT des options	CONSEIL DU 05.10.23
1	TERRASSEMENT	TRAMONTIN LANGEAC	11902,50		ATTRIBUE				
2	MACONNERIE	MISSONNIER BRIOUDE	74 271,07		ATTRIBUE	MISSONNIER BRIOUDE	3 253,34		
3	CHARPENTE BOIS	VALENTIN LANGEAC	24 233,35 €		ATTRIBUE				
4	PLANCHER MIXTE avec découpe solives pour coffrage poutre beton	SORAMA CLERMONT	81 090,95 €	23 712,00	ATTRIBUE				
5	DALLAGE avec plancher collaborant escaliers	SORAMA CLERMONT	69 792,22 €	4 552,80 €	ATTRIBUE				
6	COUVERTURE ZINGUERIE	VALENTIN LANGEAC	5 838,40 €		ATTRIBUE	VALENTIN LANGEAC	993,45 €		
7	SERRURERIE EXTERIEURE	ATELIER DE CHAUDRONNERIE DU CANTAL	215 835,00 €		ATTRIBUE				
8	SERRURERIE/MENUISERIE avec rideau métallique	SARL METALERIE DE L'ARZON	87 490,00 €	1 800,00	ATTRIBUE				
9	MENUISERIES EXTERIEURES ALU AU RO	PARRIN SIAUGUES-SAINT-MARIE	13 465,80 €		ATTRIBUE				
10	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS ALU	PARRIN SIAUGUES-SAINT-MARIE	39 893,67 €		ATTRIBUE				
11	MENUISERIE INTERIEURE avec meubles stratifiés	VALENTIN LANGEAC	55 656,55 €	29 300,00	ATTRIBUE				
12	PLATRIERIE PEINTURE	PERRETTE LE PUY EN VELAY	184 659,03 €		ATTRIBUE				
13	SOLS SOUPLES avec réagréage	GIMBERT CHADRAC	7 629,00 €	1 981,05 €	ATTRIBUE				
14	CARRELAGE	ASTRUC BRIVES CHARENSAC	14 549,62 €		ATTRIBUE				
15	PLOMBERIE SANITAIRE	SARL GIGNAC LANGEAC	28 914,00 €		ATTRIBUE				
16	CHAUFFAGE	SARL GIGNAC LANGEAC	71 967,00 €		ATTRIBUE				
17	VENTILATION	SARL GIGNAC LANGEAC	63 720,00 €		ATTRIBUE				
18	ELECTRICITE	CHOPY LANGEAC	184 232,00 €		ATTRIBUE				
19	ASCENSEUR	AUVERGNE ASCENSEUR	32 000,00 €		ATTRIBUE				
marché complémentaire						TRAMONTIN LANGEAC	11 902,85 €		
marché complémentaire						GAILLARD SAUGUES	28 392,00 €		
marché complémentaire						PYRAMIDE LE CHAMBRON FEUGEROLLES	27 150,00 €		
marché complémentaire						VALENTIN LANGEAC	27 624,86 €		
MAITRISE D'OEUVRE		CABINET CREGUT	76 911,00 €						
TOTAL MARCHÉ			1 343 991,18 €	61 345,85 €					
TOTAL MARCHÉ ATTRIBUE							1 604 633,61 €		

Lot 2 maçonnerie : drainage et couvlage de la fosse ascenseur

Lot 6 couverture zinguerie : déplacement de descente eaux pluviale

Le marché de travaux complémentaires concerne le renforcement des fondations du bâtiment, la réfection des planchers bois et démolition, enlèvement de la dalle existante :  
**VRD : démolition enlèvement de la dalle et remblais pouzzolane pour fondation de l'escalier extérieur nord**

Maçonnerie : maçonnerie en sous œuvre

Micropieux : Réalisation de 26 micropieux à 7 m de profondeur en moyenne

Menuiserie : réfection partielle des planchers bois

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTÉ** de valider l'avenant 1 avec l'entreprise **MISSONNIER** de Brioude,
- **ACCEPTÉ** de valider les marchés complémentaires avec les entreprises mentionnées dans le tableau,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant et les marchés complémentaires et les ordres de service et toutes les pièces relatives à ce marché de travaux.

VOTE		
Nombre de votants	75	
Nombre de suffrages exprimés	67	
POUR	64	
CONTRE	3	MM. Alain GARNIER, Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER
ABSTENTIONS	6	MM. Christophe BRUGEROLLES, Alain FOUILLIT et son pouvoir Mme Nathalie BOUDOUL, Nicolas VIGIER, Jérôme SAUVANT (pouvoir donné à Pascal CHASSEFEYRE) Mme Lydie BERTONI
PAS PRIS PART AU VOTE	2	Mme Karine CROS et M. Jean-Marc CUBIZOLLES

Fait et délibéré le jour, mois et an sus-dits  
 Et ont signé les membres présents,

À Sauges, le 5 octobre 2023

Le Président La secrétaire de séance,

**Gérard BEAUD** **Nathalie RAMBOURDIN**



## Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier N°2023-04-30

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre à 19 heures 00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département  
de la HAUTE-LOIRE  
Arrondissement de BRIOUDE

Date du conseil :

**5 octobre 2023**

Nombre de Membres :

**En exercice : 85**

Présents :

**63 présents et 12 pouvoirs**

Qui ont pris part à la délibération :

**57 présents et 12 pouvoirs**

Date de la Convocation :

**28 septembre 2023**

**Présents :** Mmes Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Karine CROS, Agnès JEAN, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle MALFANT.

MM. Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Lionel PAGES, Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Christian NICOUX, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Alain CUSSAC, André DORIER, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Denis GAILLARD, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Gérard TROSSET, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE, Michel AUBAZAC, M. Alain FOUILLIT (arrivé à 19h35) et Loïc TRONCHERE (arrivé à 19h45).

**Pouvoirs :** Mme Sandrine ROUX à M. Alain GARNIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Annie BOULARAND, Mme Magalie MISSONNIER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, Mme Sandrine PAULET à Mme Laurence CUBIZOLLES, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC, M. Jérôme SAUVANT à M. Pascal CHASSEFEYRE, M. Yves ATTARD à Mme Agnès JEAN, Mme Nathalie BOUDOUL à M. Alain FOUILLIT

**Absents/Excusés :** Mmes Séverine EYNARD, Chantal FARIGOULE et Sylvie MICHEL

MM. Gérard GOUDARD, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Luc BRINGER, Jean-Paul FAGHEON et Michel BRUN

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie RAMBOURDIN

### **Objet : Aquadôme : Validation des avenants pour le centre aqualudique à Langeac**

Vu la délibération 2015-01-20 du 27 février 2015 relative à l'inscription du centre aqualudique au contrat auvergne+.

Vu la délibération 2015-05-09 du 3 juillet 2015 relative au plan de financement du centre aqualudique,

Vu la compétence communautaire construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,

Vu le compte rendu de la commission urbanisme et aménagement du 14 mars 2017 relatif au travail engagé sur la piscine par l'ancienne communauté de communes du Langeadois,

Vu la présentation par le cabinet Octant sur des scénarii d'espace aquatiques lors du conseil communautaire du 10 novembre 2017 à Chilhac,

Vu la présentation de tableaux comparatifs d'investissements et de fonctionnements d'espaces aqualudiques lors du comité des maires du 28 mars 2018 à Saugues,

Vu l'avis du comité des maires sur la rénovation de la piscine tournesol lors du comité des maires du 16 mai 2018 à Langeac,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement sur la réhabilitation de la piscine tournesol du 5 juin 2018,

Vu l'avis du comité des maires sur le financement du déficit de fonctionnement du futur espace aqualudique du 17 octobre 2018 à Paulhaguet,

Entreprises retenues		BASE HT €	AVENANT 1	AVENANT 2	AVENANT 3	AVENANT 4	INFLATION	OPTION 1 : TOBOGGAN	OPTION 2 : SAUNAMAM HAMM	OPTION 3 : DECHLORA M. UV	OPTION 7 : PLAFOND BOIS/BAFFLES ACOUSTIQUE	OPTION 7 : PLAFOND BOIS	OPTION 8 : ALARME	OPTION 10 : ECLAIRAGE BASSIN	Option Equip. vestiaires
LOT 01	DESAMANTAGE	77 816,74													
LOT 02	CURAGE DEMOL.	12 052,09	4 304,93												
LOT 03	GROS OEUVRE	990 000,00	39 317,12	2 070,19	2 703,30	5 332,70	30 726,00		61 277,34						
LOT 04	FACADES	59 369,83	3 780,00	5 850,00					13 449,90						
LOT 05	DEPOSE COUV.	22 351,15													
LOT 06	SYST. DE MANOEUV.	106 300,00													
LOT 07	STR. MET. COUV.	725 908,79													
LOT 08	ETANCHEITE	78 214,10													
LOT 09	MEN ALU	312 207,02	50 086,00	96 120,00	17 692,00	102 897,00		75 348,52	8 882,81						
LOT 10	VERRIERE	137 670,00	-186 383,29	-15 027,77	32 375,30			7 087,28	34 085,50						
LOT 11	METAL. SERRUR	128 357,13	-258,00	-234,80					1 514,00						
LOT 12	MEN. INT. BOIS	51 530,08	3 318,90						4 871,20			77 376,38			
LOT 13	PLATR. PLAFOND	51 087,76							7 694,79			17 264,56			
LOT 14	PEINTURE	30 975,87	-3 000,40						659,39						
LOT 15	GARREL FAIENCE	301 141,22	12 604,00						25 328,83						
LOT 16	BASSIN INOX	590 115,00	8 277,85	-2 650,00										16 700,00	
LOT 17	CHAUFF. VENTIL	318 234,44													
LOT 18	CHAPUIS 43	52 400,30	2 282,30	1 464,00					2 010,25						
LOT 19	PLOMBERIE SANIT.	329 076,20	16 383,40						2 585,90						
LOT 20	TRAITEMENT EAU	171 133,00	11 036,00						2 585,90						
LOT 21	ELECTRICITE	224 102,94	7 422,90	26 683,00					3 163,00				5 632,00		
LOT 22	VRD	128 009,00	-5 280,00	3 674,00											
LOT 23	MOB. EQUIP. VEST.	NAVIC 74							-4 877,90						
LOT 24	TOBOGGAN	SCOPHYDRO 32													
LOT 25	SAUNA HAMMAM	SCOPHYDRO 32													
LOT 26	DECHLORAMINATEUR	76 654,90	-8 182,50	2 830,00	-3 139,00										
LOT 27	RADIATEURS	22 418,80	21 445,90	8 084,90											
LOT 28		25 600,00	216,00							2 724,00					
MARCHE		50 210,00													
COMPLEMENTAIRE															
TOTAL HT AVENANT + OPTIONS RETENUS		5 261 620,29	-13 065,43	127 055,12	44 010,50	108 734,70	30 726,00	93 884,13	165 031,56	2 724,00	94 630,84	-94 630,84	5 632,00	16 700,00	2 359,50
TOTAL HT AVENANT + OPTIONS RETENUS		5 261 620,29													
CONSOLIDÉ OCTOBRE 2023		1 183 196,17													
		1 887,00													

**L'avenant 1 aux travaux concerne les lots :**

- Lot 2 : curage démolition : dépose de l'isolant dans bac tampon
- Lot 12 : menuiserie intérieure bois : plafond bois accueil, porte sauna hammam
- Lot 14 : peinture : suppression peinture sol,
- Lot 15 : carrelage : habillage banquette, chappe carrelage mosaïque pédiluve,
- Lot 17 : nouvelle répartition entre les co-traitants CROZE: 237 685,81 € ht et GIGNAC: 83 173,08 € ht

**L'avenant 2 aux travaux concerne les lots :**

- Lot 4 façade : périboord et lettres,
- Lot 11 : métallerie serrurerie : suppression œil de bœuf et parois vitrées
- Lot 18 : plomberie sanitaire : remplacement douche à détection par douche encastrée
- Lot 20 : électricité : Leds banc 10 372, Sèche-cheveux 2 128, Leds spa 11 654, Fermeture dôme 1 719, Commande ouvrant vestiaire 585
- Lot 22 : équipements vestiaires suppression accès zone déchaussage et suppression option
- Lot 24 : sauna hammam agrandissement sauna

**L'avenant 3 aux travaux concerne les lots :**

- Lot 9 menuiserie alu : étude liée aux ouvrants sur partie mobile, + ŒIL de bœuf
- Lot 23 toboggan suppression du coulage béton abords toboggan attribué au lot gros œuvre

**AR Pr** **Delibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes**  
**des Rives du Haut-Allier**  
**N°2023-04-31**

043-200073393-20231005-2023\_04\_31-DE  
Reçu le 13/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre à 19 heures 00,  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département  
de la HAUTE-LOIRE  
Arrondissement de  
BRIOUDE

Date du conseil :  
**5 octobre 2023**

Nombre de Membres :  
**En exercice : 85**

Présents :  
**63 présents et 12 pouvoirs**

Qui ont pris part à la  
délibération :  
**61 présents et 10 pouvoirs**

Date de la Convocation :  
**28 septembre 2023**

**Présents :** Mmes Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Karine CROS, Agnès JEAN, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle Malfant.

**MM.** Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Lionel PAGES, Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Christian NICOUX, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Alain CUSSAC, André DORIER, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Denis GAILLARD, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Gérard TROSSET, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE, Michel AUBAZAC, Alain FOUILLIT (arrivé à 19h35) et Loïc TRONCHERE (arrivé à 19h45).

**Pouvoirs :** Mme Sandrine ROUX à M. Alain GARNIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Annie BOULARAND, Mme Magalie MISSONNIER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, Mme Sandrine PAULET à Mme Laurence CUBIZOLLES, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC, M. Jérôme SAUVANT à M. Pascal CHASSEFEYRE, M. Yves ATTARD à Mme Agnès JEAN et Mme Nathalie BOUDOUL à M. Alain FOUILLIT

**Absents/Excusés :** Mmes Séverine EYNARD, Chantal FARIGOULE et Sylvie MICHEL  
**MM.** Gérard GOUDARD, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Luc BRINGER, Jean-Paul FAGHEON et Michel BRUN

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie RAMBOURDIN

**Objet : Nouvelle organisation de l'ALSH du mercredi sur Langeac & adoption d'un tarif journée sans repas concernant les ALSH extrascolaires et périscolaires communautaires.**

Vu la délibération N°2018.09.06, qui définit la compétence optionnelle d'action sociale d'intérêt communautaire, et plus précisément sur son volet « Accueils de Loisirs Sans Hébergement extrascolaires et périscolaires »,

Vu la délibération N°2019-04-24 du Conseil Communautaire dans sa séance du 16 juillet 2019, relative aux "Modalités d'organisation des ALSH périscolaires du mercredi à compter de l'année scolaire 2019-2020",

Vu la délibération N°2021-06-17, en date du 12 octobre 2021 et relative à l'adoption des tarifs en direction des familles concernant les ALSH extrascolaires et périscolaires communautaires,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 27 septembre 2023,

Le Président précise qu'une consultation concernant les besoins en accueil à la journée sur le mercredi a été conduite en mai de cette année 2023. Elle concerne les familles des secteurs de Lavoute-Chilhac et du langeadois.

Avec un potentiel de 450 élèves concernés (11 écoles), nous avons eu un retour des familles significatif (35% de retour soit pour 158 enfants). Concernant l'expression d'un besoin régulier d'un accueil à la journée sur le mercredi, nous avons eu des réponses positives relatives à 89 enfants potentiels, répartis de la manière suivante :

- 1 demande sur Ally,
- 42 sur Langeac,
- 26 sur Mazeyrat
- 4 sur Paulhaguet,
- 8 sur Siaugues
- 8 sur Lavoute.

Après validation en bureau communautaire en date du 21 juillet 2023, l'amplitude horaire du centre de loisirs du mercredi "Langeac-Lavoute-Siaugues-Ste-Marie" est étendue ; Passant de 5h d'ouverture (7h30 à 12h30) à 11h (7h30 à 18h30). Cette évolution n'est qu'un déploiement d'activité supplémentaire dont les modalités ont été validées et finalisées avec les partenaires (CAF, MSA) ainsi qu'avec les services compétents (SDJES, PMI).

AP. Préfecture  
L'équipe de conseil reste la même et pourra nécessiter la présence d'un renfort en fonction des besoins et de la fréquentation du service

043-200073593 20231005 2023\_10\_05 DE  
Reçu le 13/10/2023

Les repas sont pris dans l'enceinte du collège public du Haut-Allier à Langeac. Cette prestation impliquera un conventionnement avec le Département.

A la demande de plusieurs familles, un tarif à la "journée sans repas" est défini en complément de la grille actuelle.

Types de prestation	Taux d'effort	Tarif minimum	Tarif maximum	Tarif Hors CCRHA
Journée	0,011 x QF	5,50 €	12,10 €	(0,011 x QF) + 3,00€
Journée sans repas	(0.010 x QF)	5,00€	11€	(1,10% x QF) + 1.50€

L'ensemble des autres tarifs/modalités restent inchangés et continuent d'être appliqués. Pour mémoire, la participation demandée est calculée à partir du taux d'effort fixé par la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier et appliqué sur le Quotient Familial (QF) du foyer. Cela signifie qu'il y a autant de tarifs que de QF, sachant qu'un tarif minimum et un tarif maximum sont définis.

A noter que si une famille ne transmet pas les informations relatives à son quotient familial, le tarif plafond est appliqué.

Après avoir pris connaissance du déploiement d'une nouvelle amplitude horaire concernant l'ALSH du mercredi "Langeac-Lavoute-Siaugues-Ste-Marie" et sur proposition du Président, le Conseil :

- **VALIDE** la nouvelle grille tarifaire,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération (convention).

VOTE		
Nombre de votants	75	
Nombre de suffrages exprimés	68	
POUR	68	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	3	M. Alain FOUILLIT et son pouvoir Mme Nathalie BOUDOUL M. Jean-Marc CUBIZOLLES
PAS PRIS PART AU VOTE	4	Mmes Sandrine ROUX (pouvoir donné à Alain GARNIER) et Eliane CHANY, MM. Gilles RUAT et son pouvoir Serge ROCHER

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,

À Saugues, le 5 octobre 2023

Le Président, La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD

Nathalie RAMBOURDIN



**AR Pr** **Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes**  
**des Rives du Haut-Allier**  
**N°2023-04-32**

043-200073393-20231005-2023\_04\_32-DE  
Reçu le 13/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre à 19 heures 00,  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues sous  
la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



rives du  
Haut-Allier  
Département  
de la HAUTE-LOIRE  
Arrondissement de  
BRIOUDE

Date du conseil :  
**5 octobre 2023**

Nombre de Membres :  
**En exercice : 85**

Présents :  
**63 présents et 12 pouvoirs**

Qui ont pris part à la  
délibération :  
**61 présents et 12 pouvoirs**

Date de la Convocation :  
**28 septembre 2023**

**Présents :** Mmes Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Karine CROS, Agnès JEAN, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle MALFANT.

**MM.** Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Lionel PAGES, Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Christian NICOUX, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Alain CUSSAC, André DORIER, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Alain FOUILLIT, Denis GAILLARD, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Gérard TROSSET, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE et Michel AUBAZAC

**Pouvoirs :** Mme Sandrine ROUX à M. Alain GARNIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Annie BOULARAND, Mme Magalie MISSONNIER à M. Gérard BELIN, M. Loïc TRONCHERE à M. Philippe MOLHERAT, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, Mme Sandrine PAULET à Mme Laurence CUBIZOLLES, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC, M. Jérôme SAUVANT à M. Pascal CHASSEFEYRE, M. Yves ATTARD à Mme Agnès JEAN

**Absents/Excusés :** Mmes Séverine EYNARD, Chantal FARIGOULE et Sylvie MICHEL et Nathalie BOUDOUL  
**MM.** Gérard GOUDARD, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Luc BRINGER, Jean-Paul FAGHEON et Michel BRUN et Alain FOUILLIT

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie RAMBOURDIN

**Objet : Adoption du changement de tarif pour le transport scolaire concernant les enfants issus du département de la Lozère**

**Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités** dite « LOM », ainsi que son ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020,  
**Vu la délibération N°2018.05.27**, relative à l'adoption des tarifs et du règlement intérieur du transport scolaire à partir de l'année scolaire 2018-2019,  
**Vu l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 27 septembre 2023,**

Le Président informe qu'un tarif de 450€ avait été mis en place par le Département de la Haute-Loire, pour les enfants hors département prenant le transport scolaire. En 2018, pour l'harmonisation des tarifs sur le territoire, la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier avait délibéré un tarif de 350€ pour ces derniers.

La Loi d'Orientation des Mobilités n° 2019-428 du 24 décembre 2019, dite « LOM » a permis de transférer la compétence "Mobilité" à l'échelon régional au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

A partir de la rentrée scolaire de septembre 2023, la Région Auvergne-Rhône-Alpes supprime le tarif de 450€. La Communauté de Communes appliquera le tarif maximum de 225 € aux enfants de la Lozère.

L'ensemble des autres tarifs comme définis par la délibération antérieure sont inchangés.

**Après en avoir pris connaissance, débattu et sur proposition du Président, le Conseil :**

- **VALIDE** la modification tarifaire pour les enfants hors région,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération

**AR Prefecture**043-200073393-20231005-VOTE\_04\_32-DE  
Reçu le 13/10/2023

Nombre de votants	75	
<del>Nombre de suffrages exprimés</del>	<del>71</del>	
POUR	69	
CONTRE	2	M. Alain GARNIER et son pouvoir Mme Sandrine ROUX
ABSTENTIONS	2	M. Alain FOUILLIT et son pouvoir Mme Nathalie BOUDOUL
PAS PRIS PART AU VOTE	2	Mmes Claudine POTIN et Gisèle PABIOU

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,

À Sauges, le 5 octobre 2023

Le Président, La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD

Nathalie RAMBOURDIN



AR **Pré-Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier**  
N°2023-04-33

043-200073393-20231005-2023\_04\_33-DE  
Reçu le 13/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 05 octobre à 19 heures 00,  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Saugues sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD pour la tenue d'une session ordinaire.



Département  
de la HAUTE-LOIRE  
Arrondissement de  
BRIOUDE

Date du conseil :  
**5 octobre 2023**

Nombre de Membres :  
**En exercice : 85**

Présents :  
**63 présents et 12 pouvoirs**

Qui ont pris part à la  
délibération :  
**63 présents et 12 pouvoirs**

Date de la Convocation :  
**28 septembre 2023**

**Présents :** Mmes Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL (CRONCE), Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), Marie-Andrée PERREY, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Gisèle PABIOU, Lydie BERTONI, Martine PAYS, Eliane CHANY, Karine CROS, Agnès JEAN, Pascale NOEL, Laurence CUBIZOLLES, Marie-Claude COUFORT, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle MALFANT.

**MM.** Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Pascal CHASSEFEYRE, Roland GALTIER, Lionel PAGES, Jean-Michel LACROIX, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Christian NICOUX, Jean-Pierre BOUET, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Alain CUSSAC, André DORIER, Daniel JOURDE, Alain GARNIER, Thierry GARNIER, Denis GAILLARD, Gaston CHACORNAC, Gilles RUAT, Gérard TROSSET, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE, Michel AUBAZAC, Alain FOUILLIT (arrivé à 19h35) et Loïc TRONCHERE (arrivé à 19h45).

**Pouvoirs :** Mme Sandrine ROUX à M. Alain GARNIER, Mme Anne-Lise JAMON à Mme Annie BOULARAND, Mme Magalie MISSONNIER à M. Gérard BELIN, Mme Jessica COUDERT à Mme Gisèle RASPAIL (LA BESSEYRE-SAINT-MARY), M. Serge ROCHER à M. Gilles RUAT, Mme Anne-Marie BRUN à M. Didier HANSMETZGER, M. Jean-Michel DURAND à M. Jean-Louis PORTAL, Mme Sandrine PAULET à Mme Laurence CUBIZOLLES, M. Joël PLANTIN à M. Gaston CHACORNAC, M. Jérôme SAUVANT à M. Pascal CHASSEFEYRE, M. Yves ATTARD à Mme Agnès JEAN et Mme Nathalie BOUDOUL à M. Alain FOUILLIT

**Absents/Excusés :** Mmes Séverine EYNARD, Chantal FARIGOULE et Sylvie MICHEL  
**MM.** Gérard GOUDARD, Mathieu FLANDIN, Loïc SICARD, Franck NOEL-BARON, Jean-Luc BRINGER, Jean-Paul FAGHEON et Michel BRUN

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie RAMBOURDIN

### **Objet : Attribution de subventions sociales - 2ème tranche année 2023**

Vu la compétence de la Communauté de communes des rives du Haut-Allier en matière "Sociale, Santé et des Solidarités Territoriales", selon la délibération n°2018-09-06 relative à la "Définition de l'intérêt communautaire des compétences"

Vu la délibération N°2023-03-20, relative à l'octroi de subventions sociales (1ère tranche 2023) en précisant l'actualisation des critères d'attribution,

Vu les propositions de la commission "Santé, Social et Solidarités Territoriales" en date du 14 septembre 2023,

Vu la validation du bureau communautaire en date du 27 septembre 2023,

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que plusieurs associations ont demandé une subvention dans le cadre de la commission "Santé, Social et Solidarités Territoriales" (dite 3S).

Comme le précise les nouveaux critères d'attribution (validés au conseil communautaire du 19 juin 2023), chaque demande supérieure à 800€ fera l'objet d'une rencontre des membres de l'association en commission.

Après échange en date de la commission du 14 septembre 2023, il est proposé aux conseillers communautaires les attributions suivantes :

Association	Objet	Montant de la subvention en euros
<b>Participation exceptionnelle investissement / fonctionnement</b>		
FNATH de Langeac	Soutien au déploiement de permanences sur Siaugues-Sainte-Marie, Paulhaguet et Saugues	500 €
	<b>TOTAL DES SUBVENTIONS 2023</b>	<b>3840 €</b>
<b>Soutien action / événement</b>		
FNATH de Langeac	Marche contre le cancer du sein	1000 €
	<b>TOTAL DES SUBVENTIONS 2023</b>	<b>1500 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL SUBVENTION 2<sup>ème</sup> TRANCHE</b>	<b>1500€</b>

## AR Prefecture

043-200073393-20231005-2023\_04\_33-DE  
Reçu le 13/10/2023

Après en avoir débattu et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** les demandes de subvention telles que présentées dans le tableau ci-dessus,
- **DELIBERE** pour attribuer les subventions telles que présentées,
- **AUTORISE** M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

VOTE		
Nombre de votants	75	
Nombre de suffrages exprimés	75	
POUR	75	
CONTRE	0	
ABSTENTIONS	0	
PAS PRIS PART AU VOTE	0	

Fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits  
Et ont signé les membres présents,

À Sauges, le 5 octobre 2023

Le Président, La secrétaire de séance,

Gérard BEAUD

Nathalie RAMBOURDIN

